

au cœur du social

OPTIONS

Spécial
retraites
2010



Après la promulgation de la loi sur les retraites, le mouvement revendicatif amorce une nouvelle phase. Notre dossier revient sur quelques fragments structurants d'une période exceptionnelle.

Pages 16 à 35

Mouvement social
Chaud devant!

Pour entraîner nos clients à mieux utiliser l'énergie,
nous demandons
à Emeric de les conseiller.



**Eméric Martin est conseiller commercial chez EDF
et champion paralympique de tennis de table.**

Quand Emeric a appris qu'il ne remarcherait plus jamais, la vie est devenue un défi qu'il a décidé de relever. Il est devenu champion de tennis de table, trois fois médaillé par équipe aux Jeux paralympiques et vice-champion du monde en 2006. Il mène un autre défi en tant que conseiller commercial EDF, celui d'amener ses clients à faire des économies d'énergie.

Découvrez les histoires de ceux qui changent l'énergie
dès aujourd'hui sur edf.com

EDF
CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

**RÉDACTEUR EN CHEF
TECHNIQUE**
Vladimir Sartin

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:
4^e trimestre 2010



éditorial A suivre !

La bataille sur les retraites a redonné de la dignité au monde du travail et de la crédibilité au syndicalisme. Au-delà de la diversité des approches, ce dernier a été capable de cimenter un mouvement durable constituant une force de résistance et de perspectives. Il a fédéré l'opinion publique.

Beaucoup ont découvert que, ensemble, les salariés représentaient une puissance et ont retrouvé le goût de la lutte commune avec de nouvelles rencontres entre la jeunesse lycéenne, étudiante et le monde du travail. Ce mouvement n'est pas terminé et se prolonge bien au-delà du seul vote de la loi. Pérenniser ce mouvement nous rend responsables et nous oblige à construire des formes d'organisation durables pour l'expression des aspirations du monde du travail. Si nombre de salariés ont rejoint le syndicalisme, d'autres se questionnent sur la possibilité d'y jouer un rôle. La campagne confédérale de syndicalisation les concerne au premier chef. A nous de nous tourner vers nos collègues, y compris vers les jeunes diplômés qui, nombreux, se sont retrouvés dans les manifestations et ont apporté leur soutien.

Les ingénieurs, cadres et techniciens, fortement mobilisés, dans la droite ligne de la bataille sur la Rtt, pour un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ont revendiqué le droit à une vie après le travail. Ils ont aussi rejeté les logiques financières. Or rompre avec la financiarisation commence sur le lieu de travail. Comment, donc, capitaliser et prolonger l'engagement de l'encadrement en la matière, au sein même de l'entreprise ?

Cela nécessite de franchir un cap dans notre syndicalisme, pour donner une tout autre dimension à l'activité spécifique. La question se pose avec acuité, notamment dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires représentant en moyenne 60 % des pensions de l'encadrement.

Pour la première fois, sera posée explicitement la question de l'intégration de l'Agirc dans l'Arrco, intégration qui a pour effet de siphonner les réserves Arrco pour financer les droits acquis de l'Agirc. Par ailleurs, le financement du système à ressources constantes aboutirait à un effondrement de l'ensemble des retraites propre à précipiter les Ict vers la capitalisation. Afin d'assurer l'autofinancement du régime Agirc, il s'agit de contraindre le patronat à lever son veto pour accroître les ressources de l'Agirc, bref d'augmenter sa participation financière au régime et d'élargir l'assiette des cotisations.



CANDILLE / OPTIONS

Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Remaniement En rangs serrés
- 8 Pôle emploi Une grève massivement suivie
- 9 Recherche Affichage trompeur
- 9 Droits Enfants toujours privés de foot
- 10 Molex Liquidation judiciaire
- 11 Suicides à la Bnp La stratégie en cause

10 Retraites

L'injustice, toujours insupportable...



HUGUES LEGUÉ BATAILLE / MAXPPP

12 Santé

Malheur aux pauvres

Entretien avec Jean-François Corty, médecin, directeur des « Missions France » de Médecins du monde

14 Mission impossible

Le SOS des jeunes enseignants

15 Mouvement social

Des messages venus du monde entier

Dans la continuité des mobilisations européennes

Avec les salariés des raffineries

ENCART CENTRAL

• Options Mines-Energie (16 pages)

focus

RETRAITES 2010

Mouvement social : chaud devant

Pages 16 à 35: Nous venons d'assister au déroulement du mouvement social le plus long, le plus interprofessionnel, le plus unitaire que la France ait jamais connu. Comment, alors que tout continue, le malheureux journaliste peut-il éviter de «courir après l'actu»? Comment restituer le sens profond d'un mouvement encore loin d'être achevé au moment où ces lignes sont écrites? L'inédit soulève toujours nombre de questions dont les réponses ne vont pas de soi. C'est le cas, ici, quant à la nature profonde du mouvement. Cela concerne aussi bien les acteurs eux-mêmes – on pense singulièrement à la jeunesse et à ses motivations – que le rapport des salariés aux organisations syndicales. Quelque chose a changé en profondeur de ce côté. Quoi, jusqu'où, comment le faire vivre sont quelques-unes des questions qui restent posées. Nous avons choisi de dégager certaines dimensions结构elles de la mobilisation: le déficit institutionnel et démocratique, les modes et formes d'action qui ont caractérisé l'agenda syndical, la dimension unitaire, les motivations de la jeunesse étudiante. Enfin, d'inscrire sa dimension «retraites» dans le triptyque revendicatif qu'il a exprimé plus largement: salaires, emploi, protection sociale, avec notamment notre table ronde. Ainsi s'achève notre dossier. Son objet, comme la lutte, continue...

Table ronde avec Agnès Bocognano, Pierre-Yves Chanu, Gérard Cornilleau, Christine Labbe

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél.: 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

focus

Unité

Pourquoi cela dure



CLAUDE CANDILLE

Contexte

Des manifestations au mouvement social



CLAUDE CANDILLE

Jeunes

La citoyenneté « in vivo »



CLAUDE CANDILLE

droits

36 Jurisprudence

Formation professionnelle, qualification, promotion

38 Fonction publique

Congés et droit au régime indemnitaire

hors champs

40 Louvre

Cambiaso
Un maître du dessin de l'école de Gênes

41 Saint-Denis

Des femmes envahies par Dieu

42 Théâtre

Redonner corps aux heures les plus brûlantes de la Révolution



MARINE FROMANGER

platines

45 Bela Bartók

Violon + violon
Philippe Jaroussky Pages précieuses de Caldara
Madrigaux du XVII^e siècle « Parole e querele d'amore »

bouteilles

45 Alsace

Domaine Jean-Louis Kamm

lire

39 Les romans

GUERRE D'ALGÉRIE Bourreaux et martyrs

48 Les polars

RESPECTABILITÉ? La Pléiade et un Médicis!

hors champs

46 Banlieue

Par ici, ma cité



SEBASTIEN ORTOLO / REA

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

MON SAC
HERMES !

Spécial sans retraites, juré !

Toutes ces manifestations, avouez, ça lasse, même les plus motivés. Nos retraites, nos retraites... Même Laurence Parisot, dont on sait qu'elle s'est beaucoup penchée sur le sujet, a finalement craqué en demandant, en plein *prime time* et *cash*, comme il se doit, que l'on passe enfin – soupir... – «à autre chose». Comme on ne demande pas mieux que de lui faire plaisir, et que le sujet occupe bizarrement un espace non négligeable de ce numéro, le présent article – dédié à la présidente du Medef – sera «*retriteless*», comme on dit dans les couloirs qu'elle arpente ou, en français de France, sans retraites. Promis, juré, on n'en parle pas. Ah mais ! Alors ? De quoi va-t-on bien pouvoir s'entretenir ? Un truc tendance, grand public et qui – si possible – intéresse Laurence ? Ah, le challenge n'est pas mince ; voyons... L'argent ? L'argent, décidément ! Ce truc circule dans toutes les mains, tout le monde en a, ou en a eu – plus ou moins, mais qui a dit que le monde était parfait ? –, et c'est comme la mer : changeant constamment de couleur et d'humeur, sans jamais s'arrêter. Surtout, ceux qui pensent s'en rendre maîtres finissent souvent esclaves ou naufragés. Loin de moi l'idée triviale de vous intéresser avec des chiffres, par nature ennuyeux, mais sachez quand même que nos caqueux globaux – les entreprises du Cac 40 – disposaient, à la fin du mois de juin dernier, de 146 milliards d'euros de trésorerie. Je sais, cela ne représente que 5 % d'augmentation par rapport à l'année précédente et, de nos jours, franchement, avec 1 million d'euros on n'a plus grand-chose. Mais enfin, ça permet d'envisager des vacances tranquilles. Même avec leur habituel train d'augmentations ? Même. Parce que nos gestionnaires d'exception ont bénéficié de 172 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales, rien que cette dernière année. Une aide à l'emploi notoirement insuffisante si l'on se souvient que les mal-



heureux ont dû supprimer quarante mille emplois entre 2005 et 2009, soit pas loin d'une suppression sur deux. Si vous vous livrez à un bref calcul stupide – dont tout économiste vous assurera que, hou là là, c'est beaucoup plus compliqué que ça –, vous arrivez à la conclusion – simpliste, j'insiste – que chaque dégraissage a rapporté 21 500 euros à son dégrasseur. A ce prix-là, la vidange a de l'avenir. Et compromet celui des comptes sociaux et des retr... Oups, voilà que Laurence me fait les gros yeux, j'arrête. Passons à des sujets plus légers, plus mode. Tiens, la mode, justement, parlons-en.

Quand le caqueux craque...

La mode a-t-elle jamais été cet univers feutré d'odeurs légères, de mots doux et de coups gracieux que nous décrivent nos magazines ? En tout cas, c'est fini. Les odeurs sont toujours au rendez-vous, mais elles volent bas, comme les malédictions ; quant aux coups, ils sont tordus. Le serpent du luxe se serait, *bis repetita*, introduit au paradis du luxe. Caqueux contre caqueux. Ah, Laurence, quel monde cruel que le vôtre ! Comment allez-vous vous débrouiller pour porter les couleurs de l'un sans vous départir des douceurs de l'autre ? Pétant de santé, le maroquinier Hermès a annoncé des ventes plus que jamais ailees : plus 30 %, soit à peu près 600 millions d'euros. Un chiffre qui n'a rien d'exceptionnel au jardin des Hespérides et de ses pommes en or. Las, ce paradis fait partie de l'humanité, laquelle est ce qu'elle est, peuplée d'enveux et de cupides. Bref, une fameuse petite bande de cailleras – les Vuitton, Dior, Moët Hennessy et consorts – a décidé, nouvelle Eve insatiable, de croquer la pomme. Et à pleines dents. Comme de quelconques employés des Bettencourt, genre... On apprend donc que Bernard Arnault, petit sournois mais énorme fortune, a renoué avec ses vieilles habitudes de raideur. Et pénétré le capital d'Hermès, à profondeur de 17 %, malgré les cris de



propriétaire de la famille. Et la police, direz-vous, qu'a fait la police? Quand on sait l'importance que notre gouvernement attache à la sécurité des biens! La police – à savoir l'Autorité des marchés financiers – a fait savoir qu'elle s'inquiétait. L'intérêt (sans jeu de mot) de cette pénétrante affaire, c'est de voir s'agiter, sous les coups de bûtoir du capital, le monde du Cac et des caqueux, leurs petits vices et leurs gros moyens. Car le vice caqueux n'est pas à la portée de toutes les bourses: lors de sa première introduction, en 1993, ce brave Hermès cotait quelque 5 euros. Il en vaut près de 200 aujourd'hui. Honni soit qui mal y pense, mais, pour se rendre maître de 17% de l'affaire, Bernard Arnaud a utilisé un dispositif qui rappelle furieusement celui qui a rendu célèbre Eric Woerth, l'homme qui a eu à charge de réduire nos... euh, désolé, Laurence, que voulez-vous que je vous dise, les parallèles elles-mêmes parfois se rejoignent. Eric et Bernard, rien de commun? D'accord, d'accord, Laurence, restons calme. M'enfin... Ces deux-là nagent dans le liquide, chacun avec son style. Tandis que l'un gère discrètement le monde des affaires, sans traces ni odeur, au bénéfice du pouvoir, l'autre exhale une fragrance subtile: celle de la vraie puissance, à mi-distance de la haute finance et de ses basses œuvres.

G20: un vaste chacun pour soi

Ce sont des gens comme cela qu'il aurait fallu au G20. Décidés, décideurs et plus qu'habituer à jongler avec l'argent des autres. Parce que de l'argent, il y en a. Il semblerait même qu'il y en ait trop et trop partout. Au point que, souvenez-vous, notre hyperprésident avait eu des mots hyperdurs contre son hyperprésence – celle de l'argent, pas la sienne, pas de confusion. Pas un discours qui n'ait été alors émaillé de régulation, de coordination, voire de planification, ou presque... On voyait déjà le capital à genoux, contraint, presque, au retour à une phase d'accumulation primitive. Et puis, finalement, non. Il y a eu l'épisode grec, les agences de notation ont envoyé leur message à qui de droit, Grecs et autres dépendants: serrez vos ceintures, reculez l'âge de... aïe, bref, ajustez vos monnaies et vos dépenses. Le G20 qui s'est réuni en Corée s'est donc fendu d'une remarquable déclaration, très juste, très profonde, mettant en garde contre l'absence de coordination économique. En attendant, chacun va faire comme s'il était une coordination à lui tout seul. La Chine va coordonner sa sous-évaluation du yuan et Barack Obama va coorganiser la sous-évaluation du dollar, exportant ainsi largement son chômage. Nicolas I^{er}, sacré coordinateur mondial, s'est immédiatement attelé à la tâche en soulignant que l'affaire n'avait rien de simple et qu'il y faudrait du doigté. Au vu de celui dont il a fait preuve à proposer de ce dont, ma chère Laurence, nous avons convenu de ne pas parler, on a le tournis. On craint que cela ne tourne mal; ne serait-il pas au contraire temps, pour que cela tourne rond, de tourner quelques pages?

Pierre TARTAKOWSKY

REMANIEMENT EN RANGS SERRÉS

LE REMANIEMENT GOUVERNEMENTAL RELÈVE DAVANTAGE DE LA STRATÉGIE ÉLECTORALE DU PRÉSIDENT QUE D'UNE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.



Un «nouveau» gouvernement qui s'affiche «droit dans ses bottes».

Après Fillon, Fillon. Pourquoi s'en étonner puisque c'est encore et toujours Nicolas Sarkozy? Eh bien, justement parce que celui-ci avait annoncé la chose à grand fracas. On allait voir ce qu'on allait voir. Changement, nouveau souffle, étape nouvelle, rebond, continuité dans la rupture, rupture dans l'ouverture, ouverture dans la continuité... Tous ces scénarios ont donc, six mois durant, occupé le devant des tréteaux médiatiques. Le petit monde des couloirs et des antichambres à brui a l'envi de tel nom, telle confidence, tel démenti... Tout ça pour ça! L'événement – on hésite devant ce terme – se situe d'ailleurs moins dans l'énoncé soporifique de ceux qui restent – Hortefeux, Michèle Alliot-Marie, Nathalie Kosciusko-Morizet, Christine Lagarde, Valérie Pécrèsse, etc. – que dans le départ claironné d'un ministre qui, un temps, porta le label vert. Bref, l'actuel président perd son centre (Borloo), envoie un message à sa droite (Mariani), aux chrétiens non bling-bling (Roselyne Bachelot), aux marchés (Christine Lagarde) et aux immigrés qu'il confie bien paradoxalement aux bons soins de l'Intérieur. On se félicitera ici de la disparition du ministère de l'Identité nationale, en sachant fort bien que si le temple disparaît c'est pour mieux permettre à ses officiants... d'officier. Pour le reste, on ne peut pas en dire grand-chose, tant l'objet apparaît comme non identifié au vu des problèmes économiques et sociaux du pays et de l'Europe. Ce remaniement constitue un parfait contrepoint au mouvement social qui vient de secouer le pays et qui gronde encore. Un moment tenté par le hochet d'un social incarné par un centriste, Nicolas Sarkozy a finalement choisi de serrer les rangs, réintégrant au passage dans son équipe l'un des hommes politiques les moins populaires parmi ceux qui ont occupé Matignon. Avant de trébucher sur des affaires et un projet de réforme des retraites. Le Président a-t-il, en la matière, fait ce qu'il voulait ou seulement ce qu'il pouvait? On sait que la question passionne les rédactions; on en voit bien l'enjeu – une redéfinition des rapports entre la présidence et l'exécutif. Mais, on l'avoue sans fausse honte, on a du mal à se passionner, tant l'affaire semble éloignée des salariés, du monde du travail et de ses préoccupations. Que l'on ne s'étonne pas si ce nouveau gouvernement les voit ressurgir avec force. A nouveau.

Louis SALLAY

PÔLE EMPLOI UNE GRÈVE MASSIVEMENT SUIVIE



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

Plus de quatre cents sites fermés et la moitié du personnel en grève : c'était, le 9 novembre dernier à Pôle emploi, la troisième journée de mobilisation depuis la création de l'entreprise. Une journée de grève pour la défense de l'emploi et des conditions de travail. Depuis plusieurs mois, la situation, ici, va de mal en pis. De l'aveu même de Christian Charpy, le directeur de Pôle emploi, «*avec l'augmentation du chômage*», le nombre moyen de dossiers traités par les salariés est désormais «*autour de 105-110*» ; voire, «*pour certaines personnes, de 150-200*». Une charge qui empêche le personnel de mener à bien son travail. Pas plus que l'accompagnement des demandeurs d'emploi, son suivi personnalisé n'est désormais possible. Dans ce contexte, le projet annoncé au début du mois par la direction de supprimer mille huit cents postes de travail d'ici à la fin 2011 a été reçu comme une véritable provocation. Jamais, depuis la fusion de l'Anpe et des Assedic, un mouvement n'avait pris ici une telle ampleur. En début d'année, déjà, une enquête sur le stress et les conditions de travail dans l'entreprise révélait que 71,2% des salariés se trouvaient «*dans une situation de travail tendue*», 86% considérant que, depuis la fusion, le quotidien n'avait cessé de se dégrader et le travail de perdre son sens. Pour n'avoir pas voulu entendre le malaise croissant des quelque cinquante mille agents, la direction de Pôle emploi est face, aujourd'hui, à un mouvement de grande ampleur qui réclame à la fois des créations d'emplois et la titularisation des personnels sous Cdd ou sous contrats aidés, des conditions matérielles de travail décentes, un véritable plan de formation, un renforcement du réseau d'accueil et un arrêt de tous les dispositifs de coercition à l'encontre des chômeurs pris en charge. Pour l'instant, elle n'a répondu que sur un point : la classification des emplois, Christian Charpy assurant ne pouvoir répondre favorablement sur les effectifs, une décision «*qui relève du gouvernement et du Parlement*». Jusqu'à quand ? Pour la deuxième fois consécutive, le chômage a augmenté en septembre pour atteindre quatre millions de demandeurs d'emploi. M.H.

7

GRANDES ÉCOLES : BAISSE DU TAUX D'EMPLOI

c'est la baisse, en nombre de points, du taux net d'emploi des jeunes diplômés des grandes écoles en 2009. L'enquête annuelle de la Conférence des grandes écoles montre que les conditions d'accès à l'emploi se sont ainsi à nouveau dégradées, pour la deuxième année consécutive. La proportion de Cdi dans les contrats de travail de ces jeunes connaît aussi une forte baisse : 71 % dans l'enquête 2010, contre 81 % trois ans plus tôt. Pour autant, ces chiffres restent meilleurs par rapport à ceux de l'ensemble des diplômés. Un seul exemple : le taux net d'emploi des diplômés des grandes écoles atteint 92 %, douze mois après la fin des études, contre environ 64 % pour les autres diplômés.

RECHERCHE AFFICHAGE TROMPEUR

Valérie Pécresse a beau être reconduite à son poste et se féliciter d'un budget de la Recherche et de l'Enseignement supérieur annoncé à la hausse de 4,7 milliards d'euros pour 2011. Les syndicats et les associations rassemblés dans les collectifs Slr et Slu dénoncent une «*présentation trompeuse*» des engagements de l'Etat et la persistance d'une tout autre réalité. Démantèlement des organismes, assujettissement aux entreprises dans le pilotage des programmes, baisse des moyens humains et financiers, recours massifs à la précarité dans les deux secteurs et recul inquiétant de l'attraction pour les filières scientifiques chez les jeunes ; la communauté scientifique dénonce aussi le maintien du crédit impôt recherche, d'un «*coût exorbitant (près de 5 milliards prévus en 2011) alors qu'il alimente les profits et ne crée pas d'emplois*». De plus, entre 1985 et 2008, selon l'institut Montaigne, 2 745 chercheurs ont préparé leur doctorat aux Etats-Unis et 70 % y sont restés. Une pétition lancée le 5 novembre, et signée par de grands noms de la science, parmi lesquels des prix Nobel et des médaillés Fields, s'inquiète d'ailleurs des prévisibles «*conséquences de la réforme actuelle du lycée sur l'avenir du pays*». Même dans les filières scientifiques, elle prévoit moins d'heures consacrées à l'acquisition des bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures dans ces filières. «*Notre pays a besoin d'un engagement de la jeunesse dans les sciences, le système éducatif français ne forme pas suffisamment d'ingénieurs pour les besoins de l'innovation, le métier de chercheur est de moins en moins prisé par le meilleurs éléments de notre jeunesse*», soulignent-ils. Cqfd ? V.G.



THOMAS PADILLA / MAXPPP

DROITS ENFANTS TOUJOURS PRIVÉS DE FOOT



ODILON DIMIER / MAXPPP

Au motif de lutter contre le trafic international de jeunes joueurs étrangers, les instances du football français privent encore aujourd'hui de licence de nombreux enfants considérés comme « étrangers » qui vivent et étudient en France. Révélée au printemps dernier par la Ligue des droits de l'homme, l'affaire n'est, à ce jour, toujours pas réglée. Bref rappel des faits : depuis novembre 2009, les enfants nés à l'étranger voulant obtenir le précieux sésame pour pratiquer leur sport sont obligés de fournir : un justificatif d'identité ; un justificatif de résidence des parents ; un justificatif du lien de filiation ; un permis de travail d'au moins un des parents du joueur ; un justificatif d'identité et de nationalité des parents du joueur ; un justificatif d'activité professionnelle d'au moins un des parents. La fédération, dénonce la Ldh, « cherche ainsi à créer son propre droit spécifique au mépris de la loi ». Jusqu'à présent, la Ldh a toujours privilégié le dialogue avec la Fff. Mais, face au mutisme de cette dernière, comme d'ailleurs du secrétariat d'Etat chargé des Sports, elle a décidé de passer à la vitesse supérieure, en saisissant la Cnil (Commission nationale informatique et libertés) pour « collecte de données sensibles » de manière disproportionnée par rapport à l'objet recherché, mais aussi en portant plainte auprès de la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations) pour « discrimination caractérisée ». Elle s'apprête en outre à saisir la défenseure des enfants pour violation de la Convention internationale des droits de l'enfant : « Un enfant sans papiers n'existe pas, rappelle Dominique Guibert, secrétaire général de la Ligue. Il y a simplement des enfants dont la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) rappelle que l'intérêt supérieur prime sur toute autre considération. » Enfin, la Ldh prévient qu'elle « soutiendra, devant la juridiction appropriée, toutes les familles qui vivront cette situation ». C.L.

En savoir plus sur <www.ldh-france.org>, rubrique « Discriminations ».

MOLEX LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le tribunal de commerce de Paris a prononcé, au début novembre, la liquidation judiciaire de Molex Automotive, la filiale française du groupe américain Molex. Cette décision intervient alors que la filiale du groupe implanté dans l'Illinois a cessé, voici un mois, de financer le plan social de l'usine de Villemur-sur-Tarn, en Haute-Garonne, fermée en 2009. En laissant à l'Etat, donc à la collectivité, le soin de le faire ; Etat qui, en dénonçant le manquement de Molex à ses obligations, s'en est remis à l'Association de garantie des salaires (Ags). En réalité, le processus engagé par Molex visait, en représailles, à répondre aux plaintes déposées au conseil des prud'hommes de Toulouse par cent quatre-vingt-huit salariés contestant leur licenciement pour motif économique. C'est dans ce contexte que le groupe américain a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 33 % sur un an et un bénéfice de 75 millions de dollars. Des résultats qui se sont traduits par une augmentation de 14,8 % des dividendes versés aux actionnaires de l'équipementier américain au troisième trimestre 2010. Désormais, le liquidateur judiciaire nommé par le tribunal de commerce va devoir s'attaquer au lourd problème du non-paiement de la fin du plan social. C.L.



MICHEL VIALA / MAXPPP

SUICIDES À LA BNP LA STRATÉGIE EN CAUSE

Le suicide d'une cadre parisienne de la Bnp-Paribas, à la fin octobre, et la tentative de suicide de deux employées d'agence à Gap et Aix ont aggravé le malaise dans l'entreprise. « Nos trois collègues se trouvaient toutes dans un contexte de difficulté d'ordre professionnel et/ou avec leur management au moment de leur geste », dénonce l'Ugict-Cgt du groupe, en réponse aux dénégations de leur direction. La Cgt évoque les pressions croissantes exercées sur les salariés, en termes de réalisation des objectifs, de rentabilité, de conditions de travail. Elle rappelle aussi que l'accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux mis en place au début 2010 – et non signé par la Cgt – n'a instauré aucune mesure susceptible de changer les pratiques de management, d'améliorer l'organisation du travail et d'alléger les charges. Au printemps, déjà, un cadre du *back office* en poste à Paris et un technicien commercial, tous deux pères de famille et dans l'entreprise depuis plus de vingt ans, avaient mis fin à leurs jours, malgré des alertes des organisations syndicales concernant l'alourdissement insurmontable des charges de travail dans certains services, qui mettent de nombreux salariés dans des situations de fragilité. Pour l'heure, le Chsct devait se réunir le 17 novembre et être saisi d'une enquête sur ces drames. En attendant de véritables négociations pour empêcher qu'ils se reproduisent... V.G.

L'INJUSTICE, INSUPPOR

La promulgation de la loi portant sur la réforme des retraites ne rend pas cette réforme plus juste. Elle confirme le caractère autoritaire de la démarche gouvernementale sans pour autant désarmer la protestation revendicative. L'agenda en témoigne.

UNE LOI ÇA SE RÉVISE

Les premières dispositions d'importance de la réforme devraient s'appliquer à partir de juillet 2011. D'ici là, la charge de protestation qui a secoué le pays et les entreprises peut encore peser sur la situation. C'est le sens des deux rendez-vous revendicatifs à venir. L'intersyndicale appelle à faire de la journée du 23 novembre une démonstration d'action, de rassemblement et d'initiatives dans les professions et les territoires.

TOUJOURS TABLE...

23 NOVEMBRE: FAIRE PRESSION DANS LA DURÉE

Les initiatives qui se tiennent dans la foulée de la première séquence du mouvement s'inscrivent dans la durée. Elles visent à gagner l'ouverture de véritables négociations sur le sujet des retraites, mais également à l'obtention de succès revendicatifs sur l'ensemble des questions de la protection sociale et sur les questions de l'emploi, des salaires, des conditions de travail, du service public...

15 DÉCEMBRE: EN FRANCE ET EN EUROPE

Si le mouvement social a été suivi avec attention par les organisations syndicales et les travailleurs d'Europe, c'est que les mêmes politiques soulèvent ici et là les mêmes problèmes. Partout, les salariés voient opposer à leurs aspirations des plans d'austérité drastiques. C'est pour les combattre de façon solidaire que la Confédération européenne des syndicats appelle à une journée d'action européenne le 15 décembre, à laquelle l'intersyndicale invite les salariés français à participer.

SANTÉ : MALHEUR AUX



ENTRETIEN AVEC **JEAN-FRANÇOIS CORTY**

MÉDECIN, DIRECTEUR DES "MISSIONS FRANCE" DE MÉDECINS DU MONDE

Comment pourrions-nous nous satisfaire d'un tel projet, alors que les menaces épidémiques refont leur apparition ? La recrudescence de rougeole, de tuberculose et de gale impose que l'on se donne tous les moyens pour vacciner les plus précaires. Non qu'on les exclue du bénéfice des soins.

En restreignant les conditions d'accès à l'aide médicale d'Etat, le gouvernement ne s'attaque pas seulement aux sans-papiers mais à l'esprit même de prévention qui devrait guider les politiques publiques de santé.

– Options : *Médecins du monde, avec plusieurs centaines d'associations et de collectifs d'organisations, dénonce le projet de loi, voté au début de novembre au Parlement, qui réforme les conditions d'accès à l'aide médicale d'Etat. Quels dangers, selon vous, ce texte fait-il courir à la santé des sans-papiers ?*

– Jean-François Corty : Partons du terrain, de ce que nos équipes peuvent constater, au jour le jour, dans l'un ou l'autre de nos centres d'accueil ou de nos points de soins ou d'orientation. Depuis plus de dix ans, nous sommes présents sur tout le territoire français pour aider les populations les plus vulnérables à se soigner. La très grande majorité des patients que nous recevons sont des migrants : des étrangers en situation irrégulière qui, pour la plupart, ne disposent d'aucune couverture maladie. Ils sont dépourvus de tous droits, non parce qu'ils ne peuvent prétendre à l'un ou l'autre des dispositifs existants, mais parce qu'ils ne savent comment les faire valoir : 77 % des personnes qui font appel à nous pourraient, au regard de leur situation, accéder à l'Ame ou à la Cmu ; 80 % en sont exclus.

– Pourquoi un tel écart ?

– Essentiellement, pour trois raisons. Administratives, tout d'abord. Remplir un dossier représente pour la majorité des personnes que nous recevons une véritable course d'obstacles dont l'exigence faite aux demandeurs de fournir une domiciliation n'est pas la moindre. Comment faire pour présenter une adresse stable lorsque l'on vit dans des squats ou des campements de fortune qui sont régulièrement démantelés ? Un quart seulement des migrants que nous recevons peuvent faire état d'un logement stable. Et puis il y a la langue, bien sûr : lorsque

l'on maîtrise mal la langue de l'autre, il est bien difficile de lui expliquer sa situation, encore plus de se repérer dans les dédales administratifs qu'il impose. Enfin, on ne peut comprendre la difficulté que les migrants ont à faire valoir leur inscription au bénéfice de l'Ame sans s'arrêter sur la peur dans laquelle vivent la plupart d'entre eux. Peur de se déplacer, peur de se faire contrôler, peur de se faire arrêter : 60 % des patients qui viennent à nous évoquent cette raison pour expliquer le retard qu'ils prennent à s'engager dans les démarches qui leur permettraient de se faire soigner.

– Et vous craignez que le projet de loi n'arrange pas les choses ?

– De toute évidence. Alors que 22 % des sans-papiers que nous traitons arrivent à nous déjà malades, qu'un tiers seulement des enfants reçus dans nos permanences sont à jour de leurs vaccinations, que nous propose ce texte ? Non de parfaire un dispositif qui devrait l'être, mais de restreindre encore plus ses conditions d'accès en exigeant des bénéficiaires potentiels un agrément préalable de la Caisse primaire d'assurance maladie avant de recourir à des soins hospitaliers et en leur imposant un droit d'entrée annuel de 30 euros. Comment pourrions-nous nous satisfaire d'un tel projet, alors que les menaces épidémiques refont leur apparition ? La recrudescence de rougeole, de tuberculose et de gale impose que l'on se donne tous les moyens pour vacciner les plus précaires. Non qu'on les exclue du bénéfice des soins.

– Trente euros : cette somme, diront certains, est dérisoire...

– Elle est énorme pour des hommes et des femmes qui vivent, pour 98 % d'entre

PAUVRES

eux, en dessous du seuil de pauvreté. Elle est scandaleuse eu égard aux surcoûts qu'entraînera forcément le retard des soins. Que ce soit clair: si elle devait être retenue au Sénat, cette proposition de loi poussera nombre de sans-papiers à renoncer aux soins. Faute de connaître leurs droits ou de savoir les faire valoir, beaucoup retardent déjà le moment de se soigner. Si la loi devait être votée en l'état, ils seront encore plus nombreux demain dans ce cas. Pour quel résultat? Leur prise en charge sera alors plus lourde et leurs pathologies, beaucoup plus sévères, seront encore plus onéreuses à soigner.

– Des économies à très court terme, donc?

– Oui. Et, faut-il le rappeler, sur un budget de 540 millions d'euros, alors que le budget global de l'assurance maladie est de près de 400 milliards. Effectivement, les dépenses imputables à l'Ame ont progressé de 13 % de 2008 à 2009. Mais la raison en est simple: cette hausse s'explique par le passage de nombreux ressortissants de l'Union européenne de la Cmu à l'Ame. Jusqu'en 2008, les citoyens européens pauvres pouvaient être affiliés à la couverture maladie universelle. Depuis cette date, les citoyens européens sans couverture maladie ni revenus suffisants, considérés comme en situation irrégulière, ne peuvent plus y prétendre et ne relèvent plus que de l'aide médicale d'Etat. Un artifice administratif, donc, qui ne justifie en rien que l'on exclue des populations entières de droits d'accès aux soins. Dans un rapport d'enquête rendu public en 2007, l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales ne disaient d'ailleurs pas autre chose, l'une et l'autre concluant à la nécessité du maintien du dispositif existant pour permettre de soigner les

personnes en situation irrégulière et pour prévenir les problèmes de santé publique qui pourraient découler d'un défaut de prise en charge. Toutes écartaient dans leur rapport l'idée de l'instauration d'un ticket pour les bénéficiaires de l'Ame.

– Comment expliquez-vous, finalement, que ce projet de loi ait été présenté?

– Il est toujours plus facile de s'attaquer aux plus faibles, aux plus précaires, que de chercher des solutions aux véritables problèmes qu'affronte une société. Ce texte, injuste, discriminatoire et financièrement injustifié, instrumentalise la question des soins à des fins xénophobes. Est-ce que les étrangers en situation irrégulière sont mieux lotis en matière de couverture santé que les Français? Non: la couverture maladie garantie par l'aide médicale d'Etat est plus faible que celle offerte aux bénéficiaires de la Cmu complémentaire. Est-ce que les sans-papiers abusent des droits qu'ils leurs sont reconnus, est-ce qu'ils viennent en France pour profiter d'opérations lourdes et inutiles dont ils ne pourraient bénéficier dans leur propre pays? Pas plus: selon une enquête menée par Médecins du monde auprès de 1218 d'entre eux en Europe, seuls 6% citent la santé comme l'un des motifs ayant justifié le départ de leur pays. En 2009, le Comede (Comité médical pour les exilés) a révélé que 77 % des patients traités par ses soins avaient découvert leur maladie après leur arrivée en France, taux qui monte à 94 % pour ce qui concerne le Vih sida et les hépatites.

– Alors quelles en sont les véritables raisons?

– L'esprit de ce texte fait passer les impératifs sécuritaires avant ceux de la médecine préventive. Avec la Fédération nationale

Derrière la question des droits garantis aux sans-papiers, c'est la conception même des solidarités qui se pose. Huit millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, soit 13,4 % de la population française.

des associations d'accueil et de réinsertion sociale, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux et l'Observatoire du droit à la santé des étrangers ainsi que le Ciss (Collectif interassociatif sur la santé), nous avons, à de multiples reprises, mis en garde le ministère de la Santé sur les conséquences catastrophiques que pourrait avoir une remise en cause de l'aide médicale d'Etat sur la santé publique et toutes les politiques de prévention en France. En vain. Des députés mais aussi des acteurs institutionnels comme le Conseil national du sida s'en sont aussi offusqués. Nous espérons que les sénateurs sauront entendre ce que, tous, nous disons. N'oublions pas que, derrière la question des droits garantis aux sans-papiers, c'est la conception même des solidarités qui se pose. Huit millions de personnes vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, soit 13,4 % de la population française. Sans pouvoir encore donner de chiffres précis, nous pouvons déjà dire que les effets de la crise économique se font déjà sentir dans certains de nos centres où des personnes disposant de ressources trop importantes pour bénéficier de la Cmu complémentaire mais pas assez pour souscrire une assurance font appel à nous pour pouvoir se soigner.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT?

L'aide médicale d'Etat est destinée aux personnes de nationalité étrangère qui résident en France de façon ininterrompue depuis plus de trois mois sans disposer de titre de séjour et qui ne disposent pas d'un revenu supérieur à 634 euros. Elle permet aux bénéficiaires d'être pris en charge à 100 % du tarif de la Sécurité sociale pour les consultations de médecine, la maternité et le forfait hospitalier. Actuellement, 215 000 personnes en bénéficient. Dans le cadre de l'examen des crédits alloués au ministère de la Santé, les députés ont voté, le 2 novembre, l'exclusion de certains actes, produits ou prestations du panier de soins pris en charge à 100 % et la mise en place d'une contribution forfaitaire de 30 euros par an.



PHILIPPE CHEREL / MAXPPP

Des jeunes enthousiastes à l'idée d'enseigner mais qui, en l'absence de formation, se retrouvent envoyés au casse-pipe.

MISSION IMPOSSIBLE LE S.O.S. DES JEUNES ENSEIGNANTS

PRÈS DE SEIZE MILLE JEUNES ENSEIGNANTS ONT EFFECTUÉ LEUR RENTRÉE DANS LE PRIMAIRE OU LE SECONDAIRE, EN SEPTEMBRE DERNIER, SUR DES POSTES À TEMPS PLEIN ET SANS FORMATION. ILS SE MOBILISENT CONTRE CETTE SITUATION INGÉRABLE.

Deux mois après la rentrée scolaire, l'Ump organisait, le 3 novembre, une convention sur le thème «Tout commence par l'éducation»... mais restait sans réaction à l'appel au secours lancé par près de deux cents jeunes enseignants rassemblés à Paris le 20 octobre. Pas un mot sur leur mobilisation croissante dans plusieurs académies, Rennes et Crétel⁽¹⁾, notamment, et sur la montée générale du découragement et de la colère face à cet immense gâchis. Tandis que des dizaines de milliers de postes ont été supprimés ces dernières années, près de seize mille jeunes enseignants viennent en effet d'être envoyés dans les classes directement après avoir réussi leur concours (au printemps dernier), avec dans le meilleur des cas deux jours de préparation à la «gestion de classe» au début septembre! Dans le secondaire, les sept mille recrues, qui précédemment auraient pu bénéficier d'une insertion professionnelle progressive, avec huit heures d'enseignement «en responsabilité» et le reste en formation, le tout encadré par des formateurs et un tuteur pédagogique, se retrouvent

à devoir préparer... dix-huit heures de cours par semaine. Nombre d'entre eux sont envoyés en Zep ou dans les classes à examen (troisième, terminale) malgré les promesses du ministre. La catastrophe annoncée se produit : démissions – dix dès la première semaine dans l'académie de Crétel! –, parfois sur le conseil des inspecteurs, arrêts de travail massifs, épisode général, dégoût, dépressions: voilà les seuls recours pour ces jeunes envoyés au casse-pipe, qui envisageaient pourtant le métier d'enseignant avec enthousiasme. Comme leurs élèves, ils se sentent méprisés et abandonnés, d'autant que tous ne bénéficient pas du soutien prévu d'un tuteur dans leur établissement: «Il arrive souvent que ce soit l'inspecteur qui prenne ce rôle en charge», souligne Philippe Péchoux, coresponsable du collectif Formation-Education Cgt, alors que c'est aussi lui qui décidera de la titularisation du jeune enseignant!»

Le métier d'enseignant, ça s'apprend

Même s'ils sont trop débordés pour se rencontrer régulièrement, les jeunes enseignants commencent à s'organiser. Ils sollicitent le soutien des organisations syndicales et demandent d'urgence, avant tout, l'allégement du nombre d'heures de cours à assurer et l'organisation d'indis-

précarité

Un plan pour les non-titulaires?

Le recours aux jeunes enseignants admis aux concours 2010 ne comble pas tous les postes vacants. Dans le secondaire, vingt-trois mille non-titulaires, la plupart enseignants, travaillent sous divers statuts : Cdi sans statut de fonctionnaire pour les mieux lotis – sous contrats depuis plus de six ans –; Cdd, parfois sur plusieurs établissements, et sans garantie de renouvellement; ou encore vacataires à l'heure, corvéables à merci. Autant de situations qui fragilisent les personnes concernées, les équipes pédagogiques et les élèves. «Sur l'ensemble de la fonction publique, cette situation touche des centaines de milliers de personnes», explique Matthieu Brabant, enseignant et membre de la délégation Cgt aux négociations actuelles sur le plan de titularisation promis par Nicolas Sarkozy en janvier dernier.

pensables temps de formation, allant bien au-delà des hypothétiques quatre semaines que leur promet la mise en place de la nouvelle réforme des formations d'enseignants. «*C'est le fond du problème*, rappelle Patrick Désiré, cosecrétaire général de la Cgt Educ'Action. *Au prétexte de revaloriser les métiers enseignants, le gouvernement a fixé le seuil d'accès aux concours au niveau mastère, à charge pour ces mastères de préparer à la fois aux concours et au métier, puisque ceux qui réussissent le concours se retrouveront directement dans les classes.*» La mastérisation pose de nombreux problèmes, car aucune université ne dispose d'un cursus uniforme ou ne serait-ce que «lisible». Certaines d'entre elles bénéficient de l'expérience d'anciens Ifsm et mettent en place des formations «professionnalantes» avec des périodes d'observation, voire des stages pratiques dans les établissements. D'autres se contentent de préparations plus académiques. Dans tous les cas, l'allongement du cursus ferme aux étudiants les plus modestes l'accès aux concours et tarit en partie le vivier et la diversité des candidats, au risque d'une qualité de recrutement moindre. Ces cursus n'assurent pourtant pas à tous des débouchés, encore moins hors enseignement. En effet, le nombre de postes ouverts aux concours 2011 chute à 11 600 (contre 15 125 en 2010). Il chute de 75 % par rapport à 2007 dans le primaire (2 916) et de 30 % dans le secondaire (8 500). Et si le nombre de candidats baisse aussi, 55 000 dans le primaire (98 000 en 2010), 65 000 dans le secondaire (86 500 en 2010), il y a aussi beaucoup de recalés.

De là à dire que le métier reste attractif? Pour le gouvernement, c'est à peine s'il s'agit d'un métier, puisqu'il peut bien s'apprendre «sur le tas»: une conception qui permet de gérer la suppression massive de postes et la pénurie programmée dans certaines matières par le recours à des non-titulaires (*lire encadré*), en particulier dans les filières techniques et professionnelles. Côté syndicats, il y a unanimité pour demander la remise à plat des formations, mais pas sur ces modalités. Pour la Cgt, le recrutement par concours doit être à nouveau fixé au niveau bac plus trois, mais suivi de deux véritables années de formation théorique, pédagogique, professionnelle, sanctionnées à la fois par un mastère et par une titularisation. Mais, pour le gouvernement, le débat est clos... jusqu'à l'explosion programmée de la bombe à retardement? ▶

Valérie GÉRAUD

(1) Voir le blog <<http://stagiaireimpossible.org>>.

MOUVEMENT SOCIAL DES MESSAGES VENUS DU MONDE ENTIER

Tout au long des mois de septembre et d'octobre derniers, de très nombreux messages venus du monde entier sont arrivés au siège de la Cgt pour soutenir le mouvement contre la réforme des retraites. Des lettres provenant du Mexique, du Sénégal, des Etats-Unis, d'Afrique du Sud ou de Gaza, mais aussi, bien sûr, d'Europe: de la Fgtb belge, de la Cgil italienne ou du Fnv des Pays-Bas, tous tenant à assurer les salariés français de leur solidarité. «*La lutte pour un âge de départ à la retraite socialement acceptable s'inscrit dans un combat plus grand – celui pour une société solidaire, une juste répartition du fardeau de la crise et contre la privatisation et la polarisation*», dira Michael Sommer, président du Dgb, dans son courrier adressé à Bernard Thibault. «*Par votre mobilisation contre les problèmes liés à la situation de crise [...] – augmentation du chômage, diminution des salaires, mesures draconiennes d'austérité, privatisations des services publics, etc. –, vous luttez également pour nous, pour le modèle social européen qui est en danger et que nous défendons ensemble. Nous partageons entièrement vos préoccupations*», ajoutera Jaroslav Zavadil, président de la Fédération tchéco-morave des syndicats, dans sa lettre aux cinq confédérations françaises.

DANS LA CONTINUITÉ DES MOBILISATIONS EUROPÉENNES



ANTOINE ANTONIOL / MAXPPP

John Monks.

La Confédération européenne des syndicats va elle aussi apporter son soutien au mouvement. Un soutien sans faille pour une mobilisation que John Monks, son président, considère comme dans la droite ligne des batailles européennes «*contre l'austérité, pour l'emploi et la croissance*». La Ces – qui, lors de son dernier comité exécutif des 13 et 14 octobre derniers, a adopté une résolution portant sur le Livre vert sur les pensions, résolution dans laquelle elle réaffirme son attachement au système de répartition des retraites – «*réaffirme son entière solidarité aux syndicats français dans leur lutte contre l'allongement de l'âge de la retraite*», écrira-t-il dans un courrier adressé aux secrétaires généraux des confédérations affiliées à son organisation. «*L'ampleur des mobilisations en France confirme qu'au-delà de la réforme des retraites, l'emploi, les salaires, les conditions de travail mais aussi l'avenir des jeunes restent des problèmes centraux, notamment depuis l'aggravation de la situation liée à la crise financière de 2008*», affirmera-t-il encore.

AVEC LES SALARIÉS DES RAFFINERIES

Quand il apparaît que la direction de la filiale belge du groupe Total s'apprête à augmenter ses chargements de carburant vers la France pour contourner le blocage des sites par les salariés grévistes, le syndicalisme belge se mobilise. Avec la Fgtb, le syndicat des employés, techniciens et cadres de la centrale annonce sa décision de bloquer le site de Feluy d'où partent les camions. La Confédération générale des services publics annonce, quant à elle, que si elle «*devait constater que l'Agence des voies navigables coopérait avec les autorités françaises pour rompre le blocus, elle procéderait immédiatement à des arrêts de travail le long de l'Escaut et de la Lys*» pour entraver la livraison du carburant aux raffineries de l'Hexagone.

Mouvement social Chaud devant!

Questionnement daté

Certains événements sont des défis pour la rédaction d'un journal mensuel. D'évidence, le mouvement social sur les retraites en fait partie. Par sa dimension même. Nous avons assisté au déroulement du mouvement social le plus long, le plus interprofessionnel, le plus unitaire que la France ait jamais connu. Au-delà de son côté multidimensionnel, le mouvement pose une autre difficulté au malheureux observateur de la scène sociale qu'est le journaliste : sa durée. Comment, alors que tout continue, éviter de « courir après l'actu » ? Comment ne pas se perdre en descriptions aussi intéressantes qu'immédiatement dépassées par les événements ? Comment, enfin, tenter de restituer le sens profond d'un mouvement encore loin d'être achevé au moment où ces lignes sont écrites ?

Retours fragmentaires

L'inédit soulève toujours nombre de questions dont les réponses ne vont pas de soi ; c'est le cas, ici, quant à la nature profonde du mouvement, à ce qu'il a exprimé en termes revendicatifs explicites et en termes plus implicites. Cela concerne aussi bien les acteurs eux-mêmes – on pense singulièrement à la jeunesse et à ses motivations – que le rapport des salariés aux organisations syndicales. Quelque chose a changé en profondeur de ce côté ; quoi, jusqu'où, comment le faire vivre sont quelques-unes des questions qui restent posées.

Triptyque revendicatif

Pour tenter de résoudre cette petite quadrature du cercle, nous avons choisi de dégager dans les pages qui suivent certaines dimensions structurelles de la mobilisation : le déficit institutionnel et démocratique, les modes et formes d'action qui ont caractérisé l'agenda syndical, la dimension unitaire, les motivations de la jeunesse étudiante. Enfin, d'inscrire sa dimension « retraites » dans le triptyque revendicatif qu'il a exprimé plus largement : salaires, emploi, protection sociale, avec notamment notre table ronde. Ainsi s'achève notre dossier. Son objet, comme la lutte, continue...



SOMMAIRE

- RETRAITES 2010
- DIX MOTS CLÉS
- POUR UN MOUVEMENT
- PAGES 17-19
- LE POINT DE VUE D'E. AUBIN
- PAGE 19
- UN DÉFICIT COLOSSAL : CELUI DE LA DÉMOCRATIE
- PAGE 20-22
- LE POINT DE VUE DE S. ROZÈS
- PAGE 21
- LE POINT DE VUE DE D. TARTAKOWSKY
- PAGES 22
- CITATIONS : PETITS ET GRANDS ARRANGEMENTS
- PAGE 23
- UNITÉ : POURQUOI CELA DURE
- PAGES 24-25
- LE POINT DE VUE DE N. PRIGENT
- PAGE 25
- CONTEXTE : DES MANIFESTATIONS AU MOUVEMENT SOCIAL
- PAGES 26-28
- LE POINT DE VUE DE J.-M. PERNOT
- PAGES 27-28
- JEUNES : LA CITOYENNETÉ "IN VIVO"
- PAGES 29-31
- LE POINT DE VUE DE F. HALLAIS
- PAGE 30
- LE POINT DE VUE DE J.-B. PRÉVOST
- PAGE 31
- TABLE RONDE
- PAGES 32-35



Une « multitude » interprofessionnelle croissante et, par conséquent, un enrichissement progressif de son contenu revendicatif, centré sur le dossier des retraites et nourri des enjeux d'emplois et de salaires.

V. MOUCHET / MAXPPP

Dix mots clés pour un mouvement

Inédit

Le mouvement de lutte contre la réforme gouvernementale des retraites n'a pas de précédent. En 1936 – il n'existe alors qu'une seule grande organisation syndicale –, les grèves paralysent l'activité, et les occupations « fixent » les travailleurs sur leurs lieux de travail. Mai 1968 reproduit peu ou prou le même schéma, éloigné de celui de 2010. Le mouvement de grève des cheminots de 1995, s'il s'apparente à une grève interprofessionnelle, n'en a que les apparences. La réalité est plutôt celle d'une délégation, tissée à la fois de confiance dans les cheminots et de défiance vis-à-vis de ses propres forces. Les mouvements de 2003, celui du Cpe, n'ont ni la même ampleur, ni la même durée, ni le caractère interprofessionnel que revêt la mobilisation de 2010. L'aspect inédit de l'actuel mouvement, s'il n'interdit pas les comparaisons historiques, incite donc à les dépasser et à bien mesurer ses caractéristiques et ses potentialités.

Diversification

Contrairement à ce qui s'est déjà produit, le mouvement a aussi bien exprimé

les secteurs public que privé ; il a également rassemblé une foule de salariés, de jeunes qui n'avaient jamais auparavant participé à une manifestation revendicative, moins encore à une activité syndicale. L'agenda des manifestations a permis cette « intégration » de la diversification en offrant aux salariés des petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux très petites entreprises la possibilité de jouer un rôle ; il a de même permis l'élargissement « familial » des défilés, terme qui signifie en clair une plus large participation des femmes et des jeunes parents. Au total, cette diversification s'est lue dans les chiffres : plusieurs journées ont rassemblé de trois à trois millions et demi de participants. Cette diversification sociologique s'est aussi enracinée dans une diversification revendicative.

Enracinement

Le mouvement ne tombe pas du ciel. Il se développe depuis 2009, dans un contexte syndical marqué par la formalisation d'une plate-forme revendicative commune, puis par la consolidation d'un processus unitaire.

Cet environnement va finalement favoriser un syndicalisme de proximité actif, en capacité d'initiatives décentralisées, aussi bien dans les entreprises que dans les territoires. Plus qu'à une mise en œuvre d'une « reconduction » des moyens d'action choisis par les salariés, c'est à une croissance en arborescences mouvementées que l'on assiste. Un peu comme si les salariés avaient intégré qu'il fallait à la fois se manifester fortement tout en économisant ses forces et en les articulant à de nouveaux secteurs, de nouvelles populations. D'où cette « multitude » interprofessionnelle croissante et, par conséquent, un enrichissement progressif de son contenu revendicatif, centré sur le dossier des retraites et nourri des enjeux d'emplois et de salaires.

Stratégique

Dans sa diversité, le mouvement est profondément structuré par sa dimension syndicale et unitaire. Regroupant cinq organisations dans un premier temps, huit dans un second, l'intersyndicale envoie un signal fort et apprécié de l'opinion publique. Certes, deux organisations participent sans signer, et l'une ...

Dix mots clés

... fait à plaisir entendre sa différence. Mais les salariés marginalisent ces aspects, comme ils marginalisent de fait tout mot d'ordre visant à engager le mouvement dans une épreuve de force sectorielle ou dans un bras de fer rapide, sorte de «quitter ou double» à hauts risques. L'une des caractéristiques les plus notables de cette séquence de mobilisation, c'est la rencontre entre une stratégie confédérale venue de loin et une prise de conscience qui se traduit par des initiatives décentralisées, au diapason des forces réelles et disponibles, cette mise en phase accueillant d'un mouvement général.

Détermination

La détermination a donc à voir avec un large «contentieux social», nourri de désillusions vis-à-vis de promesses électorales non tenues, mais surtout alimenté par des organisations du travail exténuantes, harassantes, un management d'humiliation. Pour ne prendre qu'un exemple, l'émotion populaire et médiatique qui s'est manifestée autour des suicides professionnels ne trouve pas son compte dans la légèreté dont le gouvernement fait montre sur le dossier de la pénibilité. Il en va de même pour tous les aspects de la vie au travail, dont la retraite n'est qu'une sorte de péroraison. La détermination se mesure en creux dans les commentaires médiatiques qui accompagnent l'agenda des manifestations et ne cessent de prédire un «essoufflement», prédiction démentie manifestation après manifestation. Même la mobilisation du 6 novembre, en recul sur les précédentes pour des raisons évidentes et qui témoigne de la recherche d'un second souffle, reste marquée par le dynamisme et la détermination à poursuivre.

Sympathie

L'opinion publique exprime avec force son opposition au projet gouvernemental. Au-delà, elle exprime une sorte de nausée devant le feuilleton Bettencourt-Woerth et face à un gouvernement qui apparaît de plus en plus comme le jouet d'un homme au service des plus riches. Cette perception favorise un basculement aux côtés du mouvement social, qui apparaît, lui, comme ouvert au dialogue. Deux Français sur trois le soutiennent et, plus exceptionnel, font savoir leur satisfaction de l'action des syndicats. L'émergence plus ou moins manipulée

Les salariés ont jugé leur syndicalisme utile, à leur écoute et en phase avec leurs préoccupations.



de casseurs, assimilés aux «bloqueurs», n'inverse pas ce mouvement de fond. Les Français se prononcent sur le contenu de la réforme, qu'ils jugent injuste, casseurs ou pas casseurs. Ils se félicitent aussi du caractère largement responsable du mouvement revendicatif, qu'ils attribuent à l'acteur syndical.

Alternatives

Ce double sentiment d'estime et de sympathie prend en compte le fait que les organisations syndicales ont pris grand soin de ne pas s'enfermer dans un refus stérile. Elles ont des propositions pour une réforme juste et efficace du financement et le font savoir. La prégnance de la crise financière, les promesses de régulation des milieux d'affaires, le rôle connu des agences de notation dans le dossier, tout cela rend incompréhensible, aux yeux du public, que l'on écarte sans même en discuter l'hypothèse d'une contribution du capital financier. L'argumentaire gouvernemental s'en trouve décrédibilisé et apparaît de parti pris, au service des appétits immédiats d'une minorité de privilégiés. Les pistes ouvertes par les organisations syndicales apparaissent au contraire – et jusque dans leur diversité – préserver l'avenir et au service de l'intérêt général.

Transgénérations

On retrouve dans le mouvement l'écho combiné du «*tous ensemble*» de 1995 et du caractère intergénérationnel du mouve-

ment contre le Cpe. De la même façon qu'il exprime les salariés du public comme ceux du privé, il rassemble les retraités, les salariés en poste – ainsi que les privés d'emploi – et les générations en formation. L'entrée dans la lutte des étudiants et des lycéens se fait, là aussi, sur des positions de fond, et l'opinion publique le comprend. A preuve le peu de poids de l'argument paternaliste d'une «instrumentalisation» des jeunes par des organisations cyniques et manipulatrices. L'engagement de la jeunesse s'opère sur la base de ses problèmes, qui sont, exacerbés, ceux de la société tout entière, et exprime la conscience qu'il n'y aura pas plus de «solutions jeunes» que de «solutions seniors» aux questions posées au travail, sur le terrain de l'emploi, de la protection sociale.

Déploiement

Même s'il est trop tôt pour en mesurer toutes les retombées, le mouvement a profondément modifié le rapport des salariés à leurs organisations syndicales. Leur légitimité et leur *leadership* ont été spectaculairement réaffirmés. Les mots d'ordre qui visaient à diviser les salariés des confédérations ont été marginalisés de fait, sans même qu'il y ait besoin de grand débats.

Bref, les salariés ont jugé leur syndicalisme utile, à leur écoute et en phase avec leurs préoccupations. Ces acquis seront-ils reconduits dans l'avenir, se traduiront-ils par une adhésion effective sensible aux organisations elles-mêmes? C'est possible. Dans le conflit, la Cgt a



CLAUDE CANDILLE

réalisé plus de six mille adhésions ; elle a discuté dans des centaines de bases inorganisées ; c'est dire que les fondements existent pour mener un réel déploiement dans les entreprises et les territoires. Un déploiement qui dépendra largement de la capacité des militants syndicaux à poursuivre leurs interventions au même niveau de qualité.

Suites

Le vote de la loi, en lui-même, ne règle rien de façon définitive, et il serait absurde de considérer qu'un mouvement d'une telle ampleur s'achève comme on ferme une parenthèse. D'évidence, les salariés qui se sont mobilisés n'ont pas renoncé à demander des comptes aux décideurs politiques et économiques. La mobilisation va peser dans les mois à venir, avec des journées d'action interprofessionnelles à la fin novembre et en décembre au plan européen. Par ailleurs, les dossiers sensibles vont se bousculer, avec à la clé des négociations avec le Medef. C'est le cas des retraites complémentaires, avec comme enjeu le maintien de l'association gestionnaire du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco ; c'est le cas avec la convention d'assurance chômage. Plus généralement, les stratégies d'austérité qui sont enclenchées et que le G20 risque d'exacerber, avec leur lot d'injustices et de gâchis, vont nécessiter la construction de résistances et de propositions alternatives.

Louis SALLAY

MOBILISATION LE CONFLIT EN PERSPECTIVES

TROIS QUESTIONS À ERIC AUBIN.

– **Options** : « L'heure n'est pas à la résignation », a affirmé l'intersyndicale dans une déclaration des organisations Cfdt, Cgt, Fsu, Solidaires et Uns. Qu'a-t-elle décidé ?

– **Eric Aubin** : Les organisations syndicales ont décidé de poursuivre la mobilisation dans l'unité en faisant du 23 novembre une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes. Les modalités de cette nouvelle journée devaient être prévues au niveau des professions et des territoires, en fonction des situations locales : manifestations, arrêts de travail, rassemblements devant les mairies, déploiement de banderoles... Nous sommes dans un conflit inédit qui n'a pas d'équivalent dans les dernières décennies, avec en particulier des niveaux de mobilisation jamais atteints, à l'exception des deux dernières journées. Il a pourtant coûté très cher : certains salariés ont perdu cinq, six, jours de salaire, mais ils ne souhaitent pas en rester là. Nous devons prendre ça en compte en prenant appui sur des actions multiformes qui rassemblent le plus grand nombre de salariés, en les pénalisant le moins possible.



DR
Eric Aubin,
en charge
du dossier
des retraites
à la Cgt.

– *Quels vont être les grands sujets portés par la Cgt dans les mois à venir ?*

– Le mouvement social contre la réforme des retraites a démontré le lien – très fort – entre emploi, salaires et retraite. Dans un contexte de fort taux de chômage des jeunes et de faible activité des seniors, on ne peut pas faire l'impasse sur les questions de la place du travail, de la lutte contre la précarité, des conditions de travail et de la pénibilité, comme le fait le gouvernement. Nous allons porter le fer sur ces sujets et gagner des négociations dans les entreprises, les branches professionnelles et les territoires. Par ailleurs, à l'issue de la réunion du 8 novembre dernier, l'intersyndicale a décidé de retravailler, à la lumière des événements récents, la plate-forme commune de janvier 2009 signée par les huit organisations syndicales, en pleine crise économique et sociale. Cette volonté de poursuivre et d'amplifier ainsi le travail en commun est à mettre au crédit de

l'unité construite au cours du mouvement contre la réforme des retraites.

– *La loi prévoit un nouveau rendez-vous dès 2013 pour réfléchir à une réforme « systémique » du système de retraite. La Cgt s'inscrit-elle dans ce calendrier ?*

– Il s'agit pour nous d'un rendez-vous virtuel, car il y a bien des échéances avant 2013 ! D'ailleurs, si les salariés se sont engagés dans ce mouvement, ce n'est pas pour demander une réforme « systémique » des retraites, mais pour refuser le recul de l'âge légal de départ à soixante-deux ans et le report de la retraite sans abattement à soixante-sept ans. C'est sur ce sujet qu'il faut se battre, le Medef – qui ne veut pas discuter de la question de nouvelles ressources pour financer les retraites – ayant déjà annoncé son projet de parvenir à un âge légal de soixante-cinq ans dès 2018.

Propos recueillis par Christine LABBE

La brutalisation du règlement parlementaire signale une dérive autoritaire spectaculaire. Le gouvernement apparaît comme incapable de prendre le risque du débat, fût-ce dans l'hémicycle où il est majoritaire.

BERTRAND LANGLOIS / AFP



UN DÉFICIT COLOSSAL : CELUI DE LA DÉMOCRATIE

AU PLUS FORT DU MOUVEMENT, SEPT FRANÇAIS SUR DIX LE SOUTIENNENT ET APPROUVENT SES FORMES D'ACTION. POUR COMPRENDRE...

Un engagement mensonger. «Ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les Français, je n'ai donc pas de mandat pour faire cela. Et ça compte, vous savez, pour moi.» La phrase est de Nicolas Sarkozy et date de 2007. Le président de la République est alors dans la lignée du candidat, qui déclarait au *Monde* (23/01/2007) : «Le droit à la retraite à soixante ans doit demeurer, de même que les trente-cinq heures continueront d'être la durée hebdomadaire légale du travail. Que ce soit un minimum, cela me va très bien.» Un an après son élection, alors que Laurence Parisot suggère au nom du Medef que l'âge légal de la retraite soit porté à soixante-trois ans et demi, il repousse l'idée : «Elle a le droit de dire ça, je dis que je ne le ferai pas pour un certain nombre de raisons, et la première c'est que je n'en ai pas parlé pendant ma campagne présidentielle.»

La crise financière change la donne. Le 5 mai 2010, François Fillon, interrogé sur l'impact de la crise sur les retraites, répond : «Aucun pays ne peut se permettre de laisser dériver le financement de ses régimes de retraite. Parce que c'est immoral, c'est gâcher l'avenir des générations futures.» S'il vante les mérites de la concertation sociale – «On a ouvert une concertation très large avec les partenaires sociaux, avec les partis politiques, on écoute tout ce qu'ils

nous proposent et on va mettre toutes les solutions qui sont proposées par les uns et les autres au banc d'essai» –, c'est pour écarter immédiatement toute idée de redistribution des richesses : «On entend parfois dire qu'en taxant tel ou tel revenu financier on va résoudre les problèmes des retraites, on est souvent sur des échelles qui n'ont rien à voir.» C'est ce refus qui structure le déficit de dialogue et de négociation.

Hortefeux, préposé au ballon d'essai. Le 14 juin 2009, alors ministre du Travail, Brice Hortefeux parle d'une éventuelle réforme des retraites en 2010 et mentionne la possibilité d'un allongement de la durée du travail au-delà de soixante ans. Le conseiller de l'Elysée, Raymond Soubie, plaide le faux pas, la bourde. Ou, admet-il, un ballon d'essai. Selon la réforme Fillon de 2003, le prochain rendez-vous entre l'Etat et les partenaires sociaux est prévu en 2012 et l'on attend un rapport du Comité d'orientation sur les retraites pour le printemps à venir. C'est donc bien un ballon d'essai, en charge de tester la réactivité de l'opinion publique et les possibilités de mener une réforme au pas de charge.

Brégançon ou la Bourse à la manœuvre. Le 17 août 2009, l'agence de notation Moody's donne un coup de pouce au gouverne-

ment français. Elle laisse entendre que les Etats-Unis «se sont malgré tout rapprochés de la note de dégradation». Pour l'agence, «partir plus tard à la retraite augmentera le revenu disponible des salariés, réduira donc leur épargne, ce qui stimulera la consommation, donc la croissance». Quelques heures plus tard, les Français apprennent la rencontre entre Nicolas Sarkozy, François Fillon, Christine Lagarde et François Baroin à Brégançon. Au menu de la rencontre : les «économies nécessaires» ou, plus simplement dit, la réforme des retraites. Le gouvernement vient de céder, sans trop de résistance, au chantage de la haute finance. **Calculs politiciens et issues de secours.** Après Brégançon, l'heure n'est plus au débat. Nombre d'observateurs de la scène politique attribuent ce durcissement au mauvais résultat des élections régionales et à la préparation de la présidentielle de 2012. Beaucoup mettent en garde : ainsi, dans *Sud-Ouest*, Bruno Dive estime que «Nicolas Sarkozy semble parfois caresser la perspective d'une épreuve de force avec les opposants à la réforme. [...] Car une telle épreuve (pour peu qu'elle soit victorieuse) pourrait redorer le blason du président de la République auprès de l'électorat de droite – le premier à reconquérir – en le faisant passer à nouveau pour un réformateur volontariste. [...] Et l'impression prévaut une fois encore que

tout se décidera dans le bureau présidentiel. Sans doute faut-il finir par prendre des décisions, certaines douloureuses. Mais ce ne serait pas là de bonne méthode, digne d'un pays moderne. Car une réforme aussi sensible que celle des retraites, qui concerne chacun d'entre nous, doit faire l'objet d'un minimum de consensus.»

Le climat délétère des affaires. Tandis que l'inquiétude monte dans le pays, sur fond de chômage persistant, alors que les promesses faites sur le «gagner plus» sont renvoyées aux oubliettes, l'actualité se polarise depuis plusieurs mois sur l'affaire Bettencourt et sur les liens, aussi étroits que troubles, existant entre grande finance et droite politique. Au fil de révélations rocambolesques, l'affaire Bettencourt devient l'affaire Woerth et jette un trouble moral sur la réforme qu'il porte, tout en amplifiant sa dimension d'injustice. L'opinion en retient un sentiment de confusion entre intérêt privé et intérêt général. La Cgt et la Cfdt, qui se refuseront longtemps à mélanger dossier de fond et mésaventures d'un ministre, estiment pourtant, le 3 septembre, qu'un problème de disponibilité est posé.

Les syndicats superbement ignorés. Tout au long de cette période, Nicolas Sarkozy et le gouvernement se targuent d'entretenir de bonnes relations avec les syndicats et d'écouter leurs revendications. En fait, les «discussions» se comptent sur les doigts d'une main. De surcroît, le gouvernement refuse catégoriquement toute réunion multilatérale et reçoit brièvement chaque organisation à part. Ces discussions ne sont à aucun moment apparentées à une concertation, encore moins à une négociation. Les responsables syndicaux font d'ailleurs tous rapidement le même constat: tout se décide à l'Elysée, le Premier ministre et le ministre du Travail étant mis sur la touche. Les ministres, pendant ce temps, marlètent les mêmes éléments de langage, qui tiennent en une phrase unique: «*Il n'y a pas d'autre solution.*»

Une Assemblée nationale muselée. Le dernier jour du débat parlementaire, Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, empêche cent quarante-deux députés de l'opposition de prendre la parole pour une ultime «*explication personnelle de vote*».

Un Sénat manipulé. Echaudé par l'expérience, Gérard Larcher, président du Sénat, promet que le débat ira «*jusqu'au bout*». Mais Nicolas Sarkozy, soucieux de donner une «*marge politique*» à «ses» sénateurs, convoque les présidents des groupes ...

THIERRY NECTOUX / CHAMBRE NOIRE



Stéphane Rozès, président de Cap (Conseils, analyses et perspectives), enseignant à Sciences Po et Hec.

OPINION IMPLICATION INDIVIDUELLE

POINT DE VUE DE STÉPHANE ROZÈS.

– Options: *L'opinion publique a-t-elle varié dans son soutien au mouvement social et, si oui, pour quelles raisons?*

– **Stéphane Rozès:** Du début à la fin du mouvement, l'opinion publique adopte une attitude positive massive, et environ deux Français sur trois vont exprimer de la sympathie ou un soutien net. L'évolution se fait en termes d'intensité. Au début, l'opinion est sous tension: compte tenu de la crise, elle est favorable à une réforme pour sauver le système de retraite par répartition qu'elle perçoit comme solidaire, mais de façon relativement générale, voire confuse. On sait que la retraite est une affaire collective dont les détails personnels sont souvent remis à plus tard... La dimension démographique du problème la conduit aussi à admettre le principe d'un allongement de l'âge de départ, pour peu que les efforts fassent également appel à d'autres leviers, fiscaux par exemple, et qu'ils soient justement répartis. Cette tension entre le souhaitable et le réel amène l'opinion publique à déléguer sa confiance à l'intersyndicale, à lui laisser le soin de dégager les bons équilibres, des compromis sociaux acceptables. Cette posture délégitimante de début de conflit permet à tout un chacun de ne pas entrer dans les détails techniques du système et d'externaliser ses propres contradictions.

– *Une attitude qui est bousculée par l'attitude inflexible adoptée par le gouvernement?*

– Et bousculée en profondeur. Dès le début, les Français perçoivent la réforme comme injuste et inefficace. Lorsqu'elle constate que le gouvernement campe sur ses positions,

l'opinion publique se raidit, du fait même de la méthode. C'est donc peu dire que la posture gouvernementale choque; au-delà et surtout, elle pousse chacun à examiner plus avant le fond du dossier en termes plus personnels. Ce faisant, elle déclenche une réaction en chaîne qui relie le dossier des retraites à la qualité de vie au travail, à la situation des seniors, à l'emploi des jeunes, bref, à la vie au travail. Et c'est ce positionnement sur le fond qui suscite l'intensification et la cristallisation de l'opinion contre la réforme.

– *Est-ce lié à la cote de sympathie peu courante dont bénéficient les organisations syndicales?*

– Traditionnellement, les Français apprécient le mouvement syndical, sont plus réservés sur ses composantes et se montrent critiques sur sa division, qu'ils analysent comme un facteur d'inefficacité. Le front syndical a donc bénéficié de sa posture unitaire, que l'opinion a très vite perçue comme tangible, sincère. Cette confiance n'est d'ailleurs pas remise en cause même lorsque des secteurs du travail optent pour des moyens d'action risquant de compliquer sérieusement le quotidien, comme le blocage des raffineries. L'opinion attribue la cause du blocage au président Sarkozy, car il aura été perçu comme voulant plus faire une démonstration que dégager un compromis social. Il aura obtenu une victoire à la Pyrrhus. Il a gagné politiquement et perdu en termes d'opinion.

Propos recueillis par Louis SALLAY

... Ump et centriste, le président du Sénat et le ministre du Travail afin d'organiser le vote de deux amendements rédigés à l'Elysée. Ces deux textes portent sur les mères de trois enfants et les parents d'enfants lourdement handicapés. Parallèlement, le débat est organisé de telle façon que l'article 5, qui fait passer l'âge de départ de soixante à soixante-deux ans, est voté avant l'article premier du projet de loi. En renversant le calendrier, le gouvernement entend peser sur la mobilisation à venir du 12 octobre, mobilisation dont il va nier – jusqu'au ridicule – le caractère populaire et durable.

Une réduction comptable des manifestations. Le cycle de manifestations, qui scande le mouvement et impose son rythme à l'agenda gouvernemental, s'accompagne de la mise en valeur du comptage des manifestants. Tout en adoptant une posture de légitimité face à « *la rue* » qui ne gouverne pas, le gouvernement, via les estimations chiffrées du ministère de l'Intérieur, minimise le nombre des manifestants et l'importance des événements. Cette approche comptable est exclusive de toute prise en compte du pourquoi des manifestations ; elle vise à contourner le débat de fond. Dans le même temps qu'elle délégitime la manifestation, elle implique – en creux – que des manifestations plus puissantes seraient davantage prises en compte. Le message ne passera pas inaperçu, notamment chez les jeunes.

Les médias englués dans le binaire. Dans leur ensemble, les médias – y compris audiovisuels – travaillent à rester au diapason de l'opinion publique. Pour ne pas être piégé par l'approche comptable du gouvernement, chacun présente spontanément les évaluations officielles et celles des organisations syndicales. Mais, derrière cette symétrie assez superficielle, ils reprennent de façon assez systématique plusieurs messages de démobilisation. Les deux premiers visent la crédibilité de l'action : « *A quoi bon continuer puisqu'il n'y a pas d'autre solution ?* » « *A quoi bon continuer puisque le gouvernement ne cédera pas ?* » Les deux seconds portent sur les moyens d'action, alternant le « *tant que la France n'est pas paralysée, il ne se passera rien* » pour basculer sur l'incontournable question sur la légitimité qu'il y a pour une minorité à « *paralyser la France* ». En 1995, la télévision avait joué son rôle avec *L'Heure de vérité*. A la mi-octobre, le mouvement de 2010 attend la sienne... ▶

Louis SALLAY

MANIFESTATIONS ON NE PEUT COMPTER QUE SUR SOI

POINT DE VUE DE DANIELLE TARTAKOWSKY.

Les écarts entre les évaluations des organisations manifestantes et celles des forces de l'ordre sont vieux comme la manifestation. Mais cette différence a longtemps fait d'autant moins débat qu'elle n'était souvent connue que du seul chercheur qui accédait aux archives du ministère de l'Intérieur, des décennies plus tard. Les organisateurs ou la presse ont du reste fréquemment préféré des appréciations qualitatives (énorme, magnifique...) ou des comparaisons propres à dire l'ampleur et la portée de la manifestation (jamais vu depuis le Front populaire, la Libération, 1968, 1995...) aux chiffres bruts. L'usage des chiffres, qui n'est cependant pas exceptionnel, retient l'attention pour les effets de seuil qu'il autorise. La barre des cent mille manifestants, épisodiquement avancée par les organisations ouvrières

jusqu'au début des années 1930, est franchie pour la première fois lors de la manifestation antifasciste du 12 février où l'on en revendique deux cent mille, puis le 14 juillet 1935, prélude au Front populaire, où l'on avance cinq cent mille avant d'oser un million en 1936, un chiffre symbolique devenu contraignant pour les manifestations ultérieures. Ces chiffres, qui se doivent d'être plausibles, importent moins pour leur valeur intrinsèque que pour le sentiment partagé qu'une étape est franchie.

Ce n'est qu'à partir des années 1970 que manifestants et forces de l'ordre systématisent et perfectionnent leurs modes respectifs de comptage. La presse reproduit désormais ces deux évaluations. Les chiffres absolus divergent, mais les évolutions à la hausse ou à la baisse à partir d'une source constante sont généralement convergentes. La



Danielle
Tartakowsky,
professeur
d'histoire
contem-
poraine,
université
Paris VIII.

question ne paraît s'être chargée d'enjeux qu'avec et après le mouvement de l'automne 1995. Depuis 1984, de l'initiative de la droite, rappelons-le, des manifestations ont conduit à l'abandon de lois ou de projets et parfois à la chute des gouvernements qui les portaient. En 1995, d'imprudentes déclarations d'Alain Juppé permirent de conceptualiser cette fonction nouvelle sous l'espèce du « *juppéthon* » des *Guignols de l'info*. Que la manifestation ait fini par s'imposer comme une manière de référendum d'initiative populaire confère *ipso facto* à la question du chiffre une valeur nouvelle.

Depuis la fameux « *la rue ne gouverne pas* » de Jean-Pierre Raffarin, le pouvoir n'a eu de cesse de tenter d'enrayer ce processus de légitimation. Les polémiques de ces dernières semaines relatives au nombre des manifestants participent de cette offensive. Certains ont cru bon d'y répondre en déployant des contre-expertises. Prélude à de futures mobilisations d'observateurs internationaux ? Ces ripostes, pour certaines animées de bonnes intentions, risquent de passer à côté de l'essentiel. Que la manifestation de rue se soit imposée pour une manière de référendum d'initiative populaire ne signifie pas que l'on puisse l'assimiler à une pétition ou à une consultation électorale. A la différence de l'une ou l'autre, elle ne saurait se réduire à la somme des individus qui la composent. Elle ne prend sa valeur que par le sentiment de force qu'elle est capable de donner aux participants, en dessinant, dans certaines circonstances, la mesure des possibles ; les dernières semaines en portent témoignage. Elle s'impose alors pour ce qu'il est convenu de tenir pour une « *grande manifestation* », par-delà les polémiques stériles.



CITATIONS PETITS ET GRANDS ARRANGEMENTS

REVUE DES ARGUMENTS DÉPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT
ET PRÉSENTÉS COMME AUTANT D'“AVANCÉES”...

Nous prenons ici comme référence l'allocution que le ministre du Travail, Eric Woerth, a prononcée au Sénat, le 5 octobre dernier.

«**Tous les pays ont relevé leur âge de départ à la retraite. En Allemagne, on a relevé l'âge de départ à la retraite...**» Cette référence aux exemples venus de l'étranger est un leitmotiv du discours gouvernemental, avec une nette préférence pour le cas allemand. C'est délibérément oublier que la plupart des pays qui ont décidé de relever les seuils d'âge de départ à la retraite compensent ces dispositions par des durées de cotisations moindres. Ainsi, si l'âge de départ à la retraite sans abattement sera porté à soixante-sept ans en Allemagne d'ici à... 2029, il est possible pour les Allemands de partir à soixante-trois ans s'ils totalisent trente-cinq ans de cotisation. Rappelons que, en France, la réforme cumule un relèvement des seuils d'âge avec une durée de cotisation plus longue pour pouvoir partir à taux plein : 40,5 ans (162 trimestres) actuellement, 41,5 ans en 2020.

«**Nous avons pris en compte la pénibilité comme jamais elle n'a été prise en**

compte dans aucun autre pays européen.» En réalité, la réforme ne prend pas en compte la notion de «*pénibilité*» mais s'en tient à celle d'«*invalidité*». A l'issue du débat parlementaire, les salariés qui ont une incapacité de travail de 10% – contre 20% à l'origine – pourront partir à soixante ans, mais à la double condition que cette incapacité soit médicalement reconnue et après un passage devant une commission. Et même en s'en tenant à la notion d'«*incapacité reconnue*», la France part de loin, comme le montre l'enquête européenne Share (chiffres 2004). Elle concerne 15,8% des 50-65 ans aux Pays-Bas, 9,6% des Britanniques dans la même tranche d'âge et à peine 3,9% des Français.

«**Cette réforme est juste parce que ceux qui ont commencé à travailler avant les autres pourront continuer à partir au maximum à soixante ans.**» Ce n'est pas vrai pour ceux qui ont commencé à travailler à dix-huit ans et qui devront partir à soixante-deux ans, ce qui représente, pour eux, quarante-quatre ans de cotisation pour un départ à taux plein. Rappelons que la durée de cotisation pour pouvoir partir à taux plein sera portée à quarante et un an et demi ans en 2020. Le départ à soixante

ans sera néanmoins possible pour ceux qui ont commencé à travailler avant dix-huit ans, mais avec une forte injustice sur les durées de cotisation : quarante-trois ans, par exemple, pour ceux qui ont commencé à travailler à dix-sept ans.

«**Cette réforme est juste parce qu'elle prend en compte les seniors avec des aides en faveur de leur embauche.**» En réalité, un seul article de la loi s'intéresse au sujet. Ainsi, les employeurs percevront, sur leur demande, une aide à l'embauche en contrat à durée indéterminée ou à contrat à durée déterminée d'au moins six mois des demandeurs d'emploi âgés de cinquante-cinq ans ou plus inscrits sur la liste des demandeurs d'emploi. Comment croire que cette mesure est à la hauteur du défi posé par l'emploi des seniors ? En dépit d'une légère amélioration, au fil des ans, du taux d'emploi global des 50-64 ans (41,5% en 2009, soit huit points de moins que la moyenne européenne), un chiffre beaucoup plus inquiétant vient d'être publié par la Dares : en 2008, le taux d'activité des hommes de cinquante-neuf ans est inférieur en France de dix-huit points à la moyenne européenne et de vingt-cinq points pour les hommes de soixante et un ans. D'ailleurs, cette réforme aura des conséquences sur le chômage des salariés âgés ne pouvant pas faire liquider leurs droits à retraite ; des conséquences implicitement reconnues par le Premier ministre lors d'un débat télévisé, mises en évidence par une note du régime d'assurance chômage révélée par le quotidien *La Tribune*.

«**La retraite des femmes, des mères, est améliorée.**» La Cgt a fait les comptes : sur les onze mesures annoncées, beaucoup existent déjà, une seule constitue une avancée. Il s'agit de la prise en compte des indemnités de sécurité sociale dans le calcul de la retraite. Mais cette mesure ne sera effective que pour les maternités intervenant après le 1^{er} janvier 2012, sans effet rétroactif. Dit autrement, elle ne s'appliquera que pour les femmes prenant leur retraite... dans environ trente ans. S'agissant des mères de famille, seule une minorité d'entre elles est concernée par le maintien du départ à soixante-cinq ans sans abattement. Il s'agit des femmes nées entre le 1^{er} juillet 1951 et le 31 décembre 1955 qui ont eu ou élevé trois enfants, ont interrompu ou réduit leur activité professionnelle dans un délai déterminé suivant la naissance ou l'adoption d'au moins un de ces enfants. Environ cent trente mille mères de famille, à peine, sont dans ce cas de figure.

Christine LABBE



CLAUDE CANDILLE

UNITÉ POURQUOI CELA DURE

À CHAQUE ÉTAPE DU PROCESSUS DE MOBILISATION, LES MÉDIAS ONT ANNONCÉ LA RUPTURE DE L'UNITÉ SYNDICALE, EN SPÉCULANT SUR DES DIFFÉRENCES D'APPROCHE RÉELLES AU SEIN DE L'INTERSYNDICALE. ET POURTANT, ELLE DURE.

Emergence d'un impératif. Plus diversifié que la plupart de ses homologues européens, le mouvement syndical français connaît pertinemment les nuisances portées par sa division et sait que les salariés la rejettent. Tous les sondages soulignent une aspiration unitaire. Elle est d'autant plus forte ces dernières années : en effet, il est devenu clair qu'il serait de plus en plus difficile à tel ou tel secteur du travail de remporter des victoires en cultivant l'isolement. C'est le sens de la popularité du «*tous ensemble*» du mouvement de 1995. Les organisations syndicales, chacune à sa manière, notent que les attentes dans ce domaine deviennent impératives.

Un processus qui vient de loin. L'unité se réalise d'abord à cinq (Cgt, Cfdt, Fsu, Solidaires, Unsa) pour s'élargir progressivement aux huit organisations (Cftc, FO puis la Cfe-Cgc qui annonce son «ralliement» en juillet 2010 pour la journée du 7 septembre), face à l'intransigeance du gouvernement et à l'absence de négociations. En octobre 2008, ce «G8 syndical» va impulser un élan nouveau, sur une

base revendicative précise et exigeante. C'est dans la dynamique de cette position publique que les manifestations des 29 janvier et 19 mars 2009 connaissent un succès notable, mobilisant de un à trois millions de personnes. Cet élan est déjà très populaire : 71 % des Français estiment «*justifiée*» l'organisation d'un 1^{er} Mai commun à tous les syndicats (Bva-Orange pour *L'Express*). Le socle unitaire vient d'être déclaré bon pour le service.

Une mobilisation qui ne se dément pas. Dans un appel daté du 29 janvier 2009, les organisations syndicales Cgt, Cfdt, Cftc, Cfe-Cgc, FO, Fsu, Solidaires et Unsa prennent acte de la violence de la crise économique et soulignent que les salariés demandeurs d'emploi et retraités en sont les premières victimes alors qu'il n'en sont en rien responsables. Elles soulignent que «*les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes*» et qu'il est de «*leur responsabilité d'agir en commun*». Elles reviennent sur ce qui constitue une véritable feuille de route revendicative unitaire, embrassant les

enjeux d'emploi, la situation des salariés précaires du public, l'amélioration des salaires et la réduction des inégalités, les conditions de la relance, la nécessité de préserver et d'améliorer les garanties collectives et la réglementation de la sphère financière internationale.

Un 1^{er} Mai 2009 qui tranche. Le 1^{er} Mai se prépare donc sur une base revendicative très offensive, assez éloignée de sa dimension parfois strictement rituelle. Avec plus de deux cent quatre-vingts défilés dans le pays, les manifestations du 1^{er} Mai confirment à la fois la popularité et la solidité de l'unité. Fait sans précédent, les huit organisations syndicales – Cgt, Cfdt, FO, Cftc, Cfe-Cgc, Fsu, Solidaires et Unsa – défilent au coude à coude. Ici et là, FO organise des rassemblements séparés, qui répondent à des inquiétudes existentielles, sans que cela marque un mouvement qui atteste de la volonté de serrer les coudes face à la crise économique. Cette volonté n'est pas exclusive de débats internes.

Une approche commune non exclu-

sive de différences. Au lendemain du 1^{er} Mai, le mouvement se poursuit avec des manifestations le 27 mai puis le 24 juin ; ces rendez-vous visent à ne pas laisser la mobilisation se diluer dans les vacances. Ils donnent évidemment lieu à des réflexions croisées sur l'efficacité des formes de lutte, vieux débat toujours renouvelé et qui n'est pas sans lien avec des différences de fond entre organisations syndicales. Car, au-delà de ce qui rassemble – le refus du projet gouvernemental –, un débat perdure, au sein des organisations syndicales, entre celles – dont la Cgt et la Cfdt – qui estiment indispensable l'ouverture de négociations pour une autre réforme des retraites et celles qui mettent en avant le seul objectif de retrait du projet. Selon que l'on choisit telle ou telle approche, on inscrit sa mobilisation dans un temps différent. Au final, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui vont décider du rythme et du degré de leur implication...

Une unité due à l'intransigeance gouvernementale ? L'un des facteurs non négligeables de l'unité, c'est évidemment l'attitude gouvernementale, qui ne donne prise à aucun espoir de «*négociation séparée*». Le fait que le dossier soit en direct, géré par le président de la République constitue d'ailleurs en soi un facteur de blocage institutionnel préoccupant. S'il répond d'évidence à un calcul électoral en perspective de 2012, il rend extrêmement problématique toute tentative de dégager un espace de dialogue. En atteste, par exemple, la fin de non-recevoir opposée aux propositions formulées par François Chérèque à l'automne 2009.

Un fonctionnement qui intègre le débat. La seule intransigeance gouvernementale ne saurait pourtant expliquer à elle seule la résistance unitaire ; elle aurait même pu avoir l'effet inverse. Il faut donc prendre en compte d'autres facteurs, dont deux apparaissent essentiels. D'une part, l'assise populaire du mouvement. Les rares tentatives de se «*singulariser*» de l'intersyndicale vont toutes faire long feu, et les «*petites phrases*» seront presque immédiatement rectifiées par d'autres. D'autre part, et contrairement au gouvernement, aucune organisation syndicale ne s'enferme dans un tout ou rien concernant ses approches du dossier de financement. Comme s'il était clairement intégré par toutes qu'il y a un temps pour le débat et la confrontation d'idées, mais que ce temps doit être imposé par un rapport de forces. Cqfd... ▶

Louis SALLAY

UNITÉ UN "ENSEMBLE" APPRÉCIÉ

POINT DE VUE DE NADINE PRIGENT.

– **Options : Sur quelles bases l'intersyndicale conduit-elle son travail ?**

– **Nadine Prigent :** Nous nous appuyons sur la démarche qui a permis d'élaborer une plate-forme commune en 2009. Ces propositions balayent un champ revendicatif important en analysant les mécanismes de la « crise financière » et en soulignant le caractère prioritaire, stratégique, de la revalorisation du travail. Elles constituent donc une base d'entente à la fois large et structurée, qui a permis aux différentes organisations syndicales de croiser leurs approches et de travailler à leur compréhension réciproque, voire à leur rapprochement. Dans le cas du dossier des retraites, il existait un accord assez large entre nous pour considérer que le *statu quo* n'était pas viable et qu'il fallait obtenir des alternatives pour une réforme juste et efficace. A partir de là, nous avons débattu en permanence pour dégager des convergences, tant sur le fond du dossier que sur les moyens d'action. Chacun a fait un effort ; et, d'une certaine façon, la méthode brutale du gouvernement en a aussi créé les conditions.



Nadine
Prigent,
membre
du bureau
confédéral
de la Cgt.

Ce qui a prévalu, c'est le souci de l'enracinement du mouvement. Nous partageons l'idée qu'il ne s'agit pas de faire pour les salariés mais avec eux. Et que leur mise en mouvement passe par le temps du débat et de l'analyse. Cette montée en puissance a permis à l'intersyndicale d'être en phase avec le mouvement, avec elle-même. C'est un peu comme le vélo : pédaler conforte l'équilibre, ralentir le met en cause...

– **Le cadre intersyndical a-t-il été contraignant ou limitatif de l'expression de la Cgt ou d'autres ?**

– Si l'on excepte Force ouvrière – qui a quitté l'intersyndicale après le 6 novembre sans en avoir jamais été réellement partie prenante –, le cadre unitaire tient le choc. Certes, la Cfe-Cgc et la Cftc ne signent pas l'appel à la journée du 23 novembre, mais elles prennent soin de ne pas se couper du mouvement en continuant de participer à l'intersyndicale. C'est dire que ce cadre n'est contraignant que pour ceux qui l'ont décidé. La Cgt, en tout cas, ne l'a pas vécu comme tel. Elle y a mis en débat ses propositions et, à chaque étape du mouvement, a combiné l'expression de l'intersyndicale et la sienne propre. Les salariés ont apprécié cette attitude : à la fois que les organisations syndicales fassent montre d'unité et de responsabilité et que chacune éclaire les débats en livrant sa propre analyse. L'unité n'a exclu ni l'identité, ni la liberté d'initiative des uns et des autres, loin de là.

Propos recueillis par Louis SALLAY

CONTEXTE DES MANIFESTATIONS AU MOUVEMENT SOCIAL

DE QUOI LA MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES S'EST-ELLE NOURRIE ? POUR QUELLES RAISONS QUELQUES DÉFILÉS ONT-ILS SUFFI À FAIRE ÉCLORE UN MOUVEMENT SOCIAL DE GRANDE AMPLÉUR ? PREMIERS INDICES.

Reforme injuste, contexte social explosif

Rarement un gouvernement aura à ce point été frappé de cécité. Lorsque, à la fin du printemps 2010, l'Elysée expose enfin son projet de réforme des retraites, l'ensemble des indicateurs sociaux est dans le rouge. Revenus, chômage, salaires, lutte contre les inégalités : l'Insee n'a pas encore fait paraître son étude révélant que 13 % des ménages vivent désormais en dessous du seuil de pauvreté, mais la situation est claire : les salariés sont les premiers à payer le prix d'une crise dont ils ne sont pas responsables, et ils saturent. Un Français sur trois tout juste, à ce moment-là, approuve la politique du gouvernement. Malgré cela, plutôt que de chercher à rééquilibrer les efforts demandés aux différents agents économiques, l'Elysée fait le choix d'enfoncer le clou. Pour sauver le régime de retraite par répartition, ce sera aux salariés de payer : 25,1 milliards d'euros pour eux contre 4,4 milliards pour le capital et les hauts revenus.

Un pouvoir décrédibilisé

Très vite, l'institut Csa tire la sonnette d'alarme. Le 16 juin, déjà, il publie un sondage dans lequel apparaît que 60 % des Français désapprouvent massivement le projet présenté. Silence radio du côté du gouvernement. Plutôt que d'en prendre acte, le chef de l'Etat choisit la diversion. Son gouvernement, qui vient d'annoncer la fiscalisation des indemnités « maladies et accidents du travail » est bien mal en point pour répondre aux critiques qui fusent sur les conditions de départ des salariés employés à des travaux pénibles. Il part donc à la recherche de boucs émissaires. Les Roms et les Français récemment naturalisés : l'été est nauséabond. Entre les affaires Woerth-Bettencourt et la chasse ouverte aux sans-papiers et aux étrangers supposés délinquants, la trêve estivale finit de discréditer la parole publique.



Une crise du travail qui ne passe plus

Au début de septembre 2010, le site Mediapart n'a pas encore révélé que la réforme pourrait favoriser les intérêts d'un groupe de protection sociale privé dont le délégué général est un proche du chef de l'Etat, il ne le fera qu'à la mi-octobre. Mais, depuis plusieurs mois, tous les spécialistes du travail alertent les pouvoirs publics sur la souffrance qui monte dans les entreprises, sur la dégradation des conditions de travail et ses effets délétères sur la santé. Travailler plus pour vivre moins ? Le slogan élyséen sonne comme une provocation. Ce n'est plus seulement l'austérité salariale que promet le chef de l'Etat, mais

deux ans de travail en plus, cent vingt-quatre semaines et vingt-quatre mois de congés en moins. Le 11 octobre, dans les colonnes de *L'Humanité*, Jean-Marie Pernot, spécialiste du mouvement syndical, prévient : « *La retraite est un acquis qui n'est pas seulement symbolique.* »

Elle représente la promesse d'une vie nouvelle, l'espoir d'une sortie bien méritée d'organisations qui pressent et stressent chaque jour un peu plus jusqu'à entamer le sens même que tout un chacun peut trouver au travail, insiste-t-il.

Excédée, Noëlle Lasne, médecin du travail, interpelle à son tour, le lendemain, les pouvoirs publics dans le quotidien

Le Monde. Le chef de l'Etat a-t-il décidé de passer pour pertes et profits les gestes devenus impossibles, les mouvements limités par la douleur, le manque de souplesse et le vieillissement forcé du corps, demande-t-elle?

Une mobilisation qui a su s'enraciner

Jamais mouvement social n'a surpris autant par sa précocité. Dès le 7 septembre, près de trois millions de personnes défilent dans toute la France. Les quatre journées de mobilisation qui suivent sont encore plus populaires. La stratégie adoptée par l'intersyndicale d'appeler



L'agrégation des formes d'action et des thèmes revendicatifs s'enracine dans un contentieux social ancien et douloureux.

CLAUDE CANDILLE

à manifester en semaine et le samedi tous les salariés joue alors un rôle déterminant. Le 2 octobre, à côté de tous les salariés déjà mobilisés, se retrouvent dans les rues des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, qui ne peuvent en semaine cesser leur travail, pour dire toute leur opposition à la réforme. Trois millions de personnes seront décomptées encore ce jour-là dans les rues : des ingénieurs et cadres, des salariés de toutes petites entreprises, des parents et grands-parents inquiets pour le devenir de leurs enfants. Dans les plus grandes villes, les syndicats rassembleront en masse. Mais aussi à Parthenay, Pontarlier, Millau ou à Manosque, les défilés feront le plein. Du jamais vu.

...

L'ÉTAT ET LE SOCIAL SI SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE IL Y A...

POINT DE VUE DE JEAN-MARIE PERNOT.

– **Options : Du syndicalisme français, on dit souvent qu'il est faible. Ce paradoxe est-il spécifique à notre pays ?**

– **Jean-Marie Pernot :** Les événements doivent être replacés dans leur contexte. Aucun gouvernement en Europe – le gouvernement italien excepté, peut-être – ne s'est permis d'imposer une réforme aussi importante que celle des retraites comme l'a fait le gouvernement français : en abaissant le Parlement, en vassalisaient les institutions, en ne laissant pas d'autres choix aux organisations syndicales que celui d'acquiescer ou de prendre la rue. Si spécificité française il y a, elle renvoie à la configuration de l'ensemble des acteurs sociaux et en particulier à la façon très particulière qu'a l'Etat d'intervenir dans le social.

– **Comment expliquer l'émergence récurrente, en France, de mouvements sociaux de grande ampleur ?**

– Le syndicalisme français évolue dans un contexte très particulier. Faiblement implanté dans les entreprises, il a des difficultés à recourir à la grève. Pour peser, il a besoin de porter la question sociale dans l'espace public, de faire pression sur l'Etat pour se faire entendre du patronat. Le contexte qui est le nôtre est fort différent de celui que l'on trouve en Allemagne ou aux Pays-Bas, deux pays où les relations sociales sont fortement codifiées, où les règles du dialogue social sont fondées sur la recherche permanente d'un compromis. Où, quand aucun accord n'est possible, les organisations syndicales ont la capacité d'organiser des arrêts de travail massifs et puissants.

– **Et l'on ne lutte pas contre l'Etat de la même façon que contre le patronat ?**

– Pour se faire entendre de la puissance publique, il faut investir la cité, les territoires et la sphère politique. Il faut se faire voir. Il faut tenir la rue. L'histoire française est jalonnée de manifestations, expression de cette nécessité dans laquelle les salariés ont toujours été placés : 1848, 1936, 1968. Plus près de nous, 1993 et les manifestations contre le Cip, 1995, 2003, 2006... et 2010.

– **Pour organiser de tels mouvements, il faut être puissant. Or le taux de syndicalisation en France est extrêmement faible...**

– La force d'un mouvement syndical, quel qu'il soit, ne réside pas entièrement dans son nombre d'adhérents. On le voit *a contrario* dans le cas de syndicalismes dits puissants mais qui peinent à enrayer les reculs sociaux. La puissance résulte aussi d'une capacité à agir sur les champs politique et idéologique, c'est-à-dire dans une capacité à produire des représentations symboliques unificatrices du salariat.

Dans leur face-à-face avec l'Etat, les organisations syndicales en France doivent investir cet espace. Par exemple, les termes de la plate-forme de l'intersyndicale du 5 janvier 2009 sont extrêmement intéressants. Bien plus qu'un catalogue de revendications, ce texte constitue un véritable contre-programme économique à la crise.

– **Un document comme celui-là ne pourrait pas exister dans d'autres pays ?**

– Si, bien sûr, mais le syndicalisme français s'est construit à l'abri ...

... **Articuler tous les niveaux d'engagement**
 L'histoire n'est pas écrite. Mais, à coup sûr, elle retiendra la capacité qu'a eu ce mouvement à articuler tous les niveaux de mobilisation et d'engagement. Les événements de 2010 n'ont pas été ceux de 1995. Cette fois, ce ne sont pas les grèves délégitaires qui ont agité le pays. Bien au contraire, une mobilisation multi-forme. Par la grève reconductible ou les débrayages, en affirmant sa présence dans les lieux de tractage ou dans les assemblées générales organisées en journée ou en soirée, quiconque a cherché cet automne à prendre sa place dans la lutte a trouvé les moyens de le faire. La Cgt qui, dès les premiers jours de la mobilisation, décide de tenir un état le plus précis possible des initiatives organisées en tous les points du territoire a alors bien du mal à proposer un recensement complet pour chaque journée. Il y en a tellement que, dans les UD ou les UL, les militants ne suivent plus. Le 15 octobre, pourtant, elle s'y risque encore, ne pouvant proposer cette fois qu'un recensement « *partiel* » des événements de la veille. Un catalogue fragmentaire de la mobilisation qui lui imposera néanmoins de noircir quarante-deux pages pour relater de la façon la plus synthétique possible la situation.

Les femmes, les jeunes prennent leur place
 Rarement mouvement aura autant cherché à rassembler dans et hors entreprises les salariés de tous âges et de toutes conditions. La force et la dynamique permises par l'unité syndicale y sont sans doute pour beaucoup. Mais aussi l'engagement massif des femmes puis des jeunes en son sein. Sans eux, la démonstration de l'injustice du projet gouvernemental aurait été imparfaite. Les premiers à être victimes du chômage, de la précarité et de l'exclusion, ils ont permis d'envisager la question du travail et de la retraite dans toutes ses dimensions, jusque dans les carrières tardives et fragmentées. A ce miroir, la mobilisation y a tout gagné. Au tournant des vacances de la Toussaint, au moment même où Jean-Louis Borloo, ministre de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement durable, annonçait 20 à 21 % des pompes à essence à sec, 69 % des Français affichaient toujours leur approbation des grèves et des manifestations contre le projet de loi gouvernemental.

Martine HASSOUN

L'ÉTAT ET LE SOCIAL SI SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE IL Y A...

... du modèle social-démocrate qui définit une répartition des rôles à peu près claire entre les syndicats et les partis, les premiers étant chargés des revendications salariales, de la défense des conditions de travail et de l'emploi, les seconds du programme politique. Le modèle a connu des évolutions, le rapport entre partis et syndicats s'étant un peu distendu ces dernières années. On a donc vu des programmes de ce genre dans des pays comme la Norvège, par exemple. En France, le syndicalisme est toujours tiré vers l'ensemble de ces champs. Les salariés attendent d'ailleurs des organisations syndicales qu'elles apportent des réponses à l'ensemble des problèmes qui leur sont posés, ce qui n'est pas toujours évident.



DR
Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Ires, spécialiste des mouvements sociaux.

des points d'appui que fournissent les modes habituels de relation sociale, mais à leur redonner un peu de la vigueur perdue.

– *Et c'est cette spécificité qui étonne le plus nos voisins ?*

– En l'état actuel des choses, c'est certain. Les Allemands, les Néerlandais ou les Britanniques comprennent assez mal comment un mouvement syndical, si faible et si divisé, peut être capable, à échéances rapprochées, de faire descendre autant de gens dans la rue. Mais l'histoire n'est jamais écrite. Le monde change. Partout, en Europe, la capacité des modèles traditionnels à produire des compromis est mise en difficulté par la crise. Il y a ici ou là des mobilisations collectives. Elles ne visent pas à l'abandon

– *Quelle leçon le mouvement syndical international pourra-t-il tirer de ce qui vient de se passer en France ?*

– Pour l'instant, les salariés français n'ont pas gagné, il n'y a donc pas de leçon à tirer ni à donner. Si le mouvement en France a été observé avec intérêt, il n'a pas donné la clé de la réussite. Le problème est dans la faiblesse du mouvement syndical européen. Il dispose de structures, mais il a encore bien du mal à exister comme tel. Chaque syndicalisme national se débat comme il peut avec son patronat et son gouvernement alors que la politique conduite est coordonnée entre Etats au niveau européen. La mobilisation française a permis de porter à un haut niveau la question de la répartition des richesses, la mise en cause du capitalisme financiarisé. Elle a eu des effets pédagogiques sur la compréhension de la crise par les salariés ; en cela, elle a contribué à la politisation du débat social. C'est un peu ce qui manque au niveau du syndicalisme européen : une dimension de politisation qui est importante pour créer une identité collective européenne. Il sera difficile aux syndicalismes en Europe de faire pression au niveau de l'Union tant que ne prendront pas corps quelques éléments d'identité collective. Or la mobilisation et le conflit restent souvent le meilleur moyen de les construire.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



CLAUDE CANDILLE

JEUNES LA CITOYENNETÉ IN VIVO

L'IRRUPTION DES JEUNES DANS LA MOBILISATION, INATTENDUE POUR CERTAINS, TÉMOIGNE DE LEUR MATURITÉ ET DE LEURS PRÉOCCUPATIONS COMME ACTEURS ET INTERLOCUTEURS DE LA VIE SOCIALE À PART ENTIERE. GÉNÉRATION... SOLIDAIRE?

Le refus de servir d'alibi

«Je veux dire aux jeunes de vingt ans que c'est justement pour eux que nous faisons cette réforme», affirme dès le printemps le ministre Eric Woerth. La réponse ne se fait pas attendre : dénonçant l'instrumentalisation et la démagogie, dix-neuf organisations de jeunes – lycéens, étudiants, salariés –, parmi lesquelles la Cgt, lui rétorquent par un appel à la mobilisation : *«Ce qui est mis en place au nom des jeunes se fait sans eux, et surtout contre eux»*, souligne alors ce collectif toujours actif, baptisé « La retraite, une affaire de jeunes » (<www.retraites-jeunes.net>). Dès avant l'été, ces organisations condamnent la réforme en préparation, expliquent qu'elle va faire peser sur les jeunes une double peine en rendant plus difficile encore leur intégration au monde du travail et en

hypothéquant leur droit à percevoir une retraite à taux plein le jour où ils arrêteront de travailler. Les jeunes s'étonnent aussi de ne pas avoir été sollicités pour participer à l'élaboration de cette réforme censée les concerter au plus haut point. Travaillant depuis longtemps sur le dossier retraite avec les organisations syndicales, les organisations de jeunes rappellent quelques-unes de leurs revendications : la validation des années d'études et de formation dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite ; la validation des périodes de stage, intégrées dans une véritable réglementation contraignante du point de vue des rémunérations ; la validation des périodes d'inactivité forcée et la prise en compte de la précarité des statuts des emplois imposés aux jeunes en période d'insertion professionnelle.

Octobre, l'irruption des lycéens

Peu nombreux dans les cortèges de septembre, les jeunes, en particulier les lycéens, occupent leurs établissements et rejoignent par dizaines de milliers les manifestations, participant parfois à des actions ponctuelles multiformes avec des salariés mobilisés. Réaction de la majorité présidentielle : leur présence n'est ni légitime ni pertinente, ils sont manipulés et ne savent même pas pourquoi ils se mobilisent! L'ineffable Benjamin Lancar (Jeunes Ump) se lance dans la «pédagogie» – discipline pourtant piétinée par sa famille politique – pour faire comprendre aux jeunes où est leur intérêt: flop!

La détermination contre le mépris

Rappelant que le gouvernement les juge suffisamment responsables pour faire peser sur eux dès treize ans la majorité ...

ENGAGEMENT

ILS ONT LEUR PLACE DANS LE "TOUS ENSEMBLE"

POINT DE VUE DE FABRICE HALLAIS.

– **Options:** *L'engagement des jeunes dans le mouvement contre la réforme des retraites ne vous a pas surpris...*

– **Fabrice Hallais:** C'est le contraire qui aurait été étonnant ! Depuis trois ans, ils sont les plus touchés par la crise et le seront encore plus avec cette «réforme». Avec le report de l'âge légal du départ à la retraite, ils auront encore plus de mal à trouver un emploi et resteront confinés dans des statuts d'emploi précaires (Cdd, stages, temps partiel) qui ne leur permettent pas toujours d'acquérir des droits à la retraite. Ils seront donc condamnés à travailler toujours plus longtemps, sans bénéficier des mêmes droits sociaux que leurs aînés. Certains dispositifs à la mode comme le Vie (volontariat international en entreprise) témoignent de ce phénomène. Des jeunes avec un bac plus cinq et après deux années en Vie réalisent à la fin de ce «contrat» qu'ils n'ont le droit à rien ! Pas d'allocations chômage et même pas de reconnaissance du statut cadre, car le Vie n'est pas pris en compte par l'Apec ! Même chose pour les stagiaires, les «auto-entrepreneurs», etc. Le travail mené depuis des années en commun avec les organisations de



CLAUDE CANDILLE

Fabrice
Hallais,
animateur
du réseau
Jeunes
diplômés de
l'Ugict.

jeunes – en particulier l'Unef – nous ont permis de mieux approcher ces réalités, d'être complémentaires, tant dans la connaissance et la dénonciation de ces pratiques que dans l'élaboration de revendications aujourd'hui plus pertinentes que jamais.

– **Jeunes en fin de cursus scolaire, étudiants-salariés, jeunes diplômés à l'entreprise:** *ils sont nombreux à avoir témoigné dans les dernières mobilisations qu'ils étaient demandeurs d'actions communes avec les salariés et sans a priori à l'égard des organisations syndicales...*

– Il y a des indicateurs de cette tendance. En effet, les jeunes n'ont aucune réticence à défiler dans des cortèges syndicaux, à s'approprier les autocollants ou autres cartes postales distribués par les syndicats. Celle du réseau Jeunes diplômés de l'Ugict, «*Se syndiquer nuit gravement au Medef*», fait un véritable carton ! Reste à transformer ce succès virtuel et ce capital de confiance en adhésions massives... Notre présence sur le terrain, dans les entreprises et sur Internet est essentielle.

– **Sur le long terme, ce mouvement vous semble-t-il en capacité d'entraîner un renouveau de l'engagement collectif – voire syndical – chez les jeunes ?**

– Oui. Même si les «nouvelles» formes d'engagement risquent de bousculer certaines pratiques syndicales, il est indispensable que les jeunes se saisissent de l'outil syndical, l'enrichissent de leur façon de fonctionner et de leurs revendications. Leur engagement est fort, ils veulent plus d'égalité, ils ne veulent plus vivre le bizutage social violent qui leur est imposé à l'entrée sur le marché de l'emploi. Nous devons les mettre «en responsabilité» dans nos organisations syndicales et dans les instances représentatives, sans leur imposer de «moule» syndical préétabli, sans non plus restreindre leur activité à une structure «jeunes». A vouloir mettre les jeunes «à part», on pourrait pousser la logique à isoler également les seniors ! Les revendications peuvent certes être différentes, mais elles sont complémentaires et mobilisatrices.

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

... pénale, ils argumentent, soucieux de préserver la solidarité entre les générations et le partage du travail : «*Papa, maman, je vous l'aurai cette retraite à soixante ans*», «*Les jeunes au boulot, les vieux au repos*». Ils savent que la retraite par répartition assure la socialisation, que la menacer c'est ouvrir la porte au chacun pour soi, s'attaquer au lien social et à l'intérêt général. Préoccupés par les conditions de leur insertion professionnelle, ils savent aussi que le maintien en activité des *baby-boomers* leur ferme un peu plus l'accès à l'emploi.

Gouvernement: provocation et répression

Le bon jeune est un jeune qui lit la lettre de Guy Môquet mais ne proteste jamais de son sort. La «résistance», la «citoyenneté» doivent rester dans les livres d'histoire, les mettre en pratique, c'est devenir un délinquant. La colère des jeunes s'exprime pacifiquement, mais le gouvernement choisit d'y répondre par la provocation et la violence. Matraques, gaz lacrymogènes et même Flash-Ball sont utilisés par les forces de l'ordre. Des témoignages assurent que des groupes de jeunes policiers infiltrés ont encouragé des casseurs à passer à l'acte, d'autres qu'ils ont utilisé des badges Cgt pour appréhender plus facilement des manifestants jugés dangereux. A Nanterre, Lyon, Montreuil – tir de Flash-Ball dans l'œil d'un jeune manifestant –, la situation dégénère : des jeunes sont blessés, arrêtés sous prétexte de rébellion et violence envers les agents de l'Etat, sur la simple foi desdits agents... A Fontainebleau, des adolescents sont entassés comme des criminels dans une cellule insalubre, maltraités sans être nourris, un jeune fait une crise de spasmodophilie sans être assisté : tous sont sous la menace de condamnations, quand au pire ils ont répliqué à la violence des forces de l'ordre par un lancer d'œufs ou de tomates... Digne d'un Etat de droit ?

Le «tous ensemble» avec les jeunes

Il y a quatre ans, les jeunes étaient en première ligne dans la mobilisation contre le contrat première embauche (Cpe). Avec le soutien de l'opinion, des organisations syndicales, de leurs aînés, et face à un gouvernement soucieux de cohésion sociale et respectueux de l'expression démocratique, ils avaient obtenu gain de cause. Aujourd'hui, dans un contexte ...

LYCÉENS, ÉTUDIANTS “NI DEVANT NI DERRIÈRE: AUX CÔTÉS DES SALARIÉS”

... qui s'est radicalisé à tous points de vue, les jeunes ont fait preuve d'un extrême sens civique. N'en déplaise à ceux qui ne voient en eux que des délinquants en puissance, ils se sont exprimés autrement que par la violence, les débordements étant restés marginaux par rapport aux tensions engendrées par le raidissement du gouvernement et des forces de l'ordre. Même les banlieues sont restées calmes... Les jeunes ont souvent manifesté avec leurs parents, leurs profs, pas manipulés mais protégés... Ils ont appris sur le tas l'art de débattre, de s'organiser, de mener une action, avec leurs outils de communication. Comme bien des salariés qui manifestaient pour la première fois, ils ont découvert *in vivo* qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils ont des droits, que participer à la vie démocratique, cela ne signifie pas seulement voter une fois de temps en temps. Cette mobilisation aura semé des graines, permis la transmission par l'expérience et par leurs aînés d'un savoir-faire, d'un rapport au collectif, à l'intérêt général, à la démocratie...

L'entrée en citoyenneté d'une génération

Les jeunes ne se vivent pas comme une menace pour la société : alors que leur taux de chômage bat des records historiques en flirtant avec les 25 %, ils refusent l'exclusion et le déclassement. Les récentes mobilisations et leurs suites suffiront-elles à convaincre tout une génération de prendre collectivement son destin en main, de réinvestir toutes les sphères de la vie sociale ? Même si la réforme des retraites est pour l'heure votée, les jeunes ont participé à la défaite morale et démocratique du gouvernement et occupé leur place d'acteurs sociaux. Le contraire – une jeunesse désespérée et fataliste – aurait été des plus inquiétant pour l'avenir de notre pays. Ils ont apporté leur énergie, leur façon de faire et de communiquer, sont allés sans *a priori* à la rencontre des salariés, des syndicats. Le mouvement a opéré la «*jonction générationnelle en termes de valeurs, de rapport de forces*», estime le sociologue Jacques Broda. Aujourd'hui, le gouvernement assure vouloir «*mettre le paquet*» sur l'emploi des jeunes. La tentation démagogique est décidément trop forte, mais attention : la «*marmite générationnelle*» bouillonne plus que jamais !

Valérie GÉRAUD

POINT DE VUE DE JEAN-BAPTISTE PRÉVOST.

“**A**près avoir tenté d'ostraciser les jeunes sur le plan démocratique, le gouvernement n'est plus en mesure de nier leur légitimité à participer au débat sur le modèle social. Ils savent compter, raisonner, et revendiquent le droit à la parole sur une réforme qui ne garantit plus le droit à une retraite solidaire pour tous et qui leur ferme l'accès à l'emploi. Même si elle n'en est pas l'initiatrice ou le principal acteur, la jeunesse, qu'elle s'exprime dans les universités ou dans les banlieues, impose une nouvelle fois le débat public sur la situation qui lui est faite. Contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, les jeunes ont d'ailleurs fait preuve de beaucoup de maturité, de maîtrise, de sens des responsabilités, en manifestant pacifiquement par dizaines de milliers, malgré des incidents résultant le plus souvent de provocations des forces de l'ordre.

» La mobilisation des étudiants n'a réellement démarré qu'au début d'octobre, avec la rentrée universitaire. Elle ne s'est pas développée sous ses formes traditionnelles, ce qui a pu nuire à sa visibilité, mais nous avons choisi des formes d'action qui nous permettaient de rassembler le plus grand nombre de jeunes et de manifester avec les salariés : assemblées générales, blocages ponctuels les jours de manifestation, pour que les étudiants puissent y participer sans être sanctionnés pour leur absence, multiplication des actions communes avec les salariés, hors des universités. Sur un sujet comme l'avenir des retraites, cela nous semblait indispensable de ne pas rester entre nous : la place des jeunes et des étudiants n'est ni devant ni derrière, mais aux côtés des salariés.

» L'avenir dira si les jeunes ont trouvé leur place dans la vie sociale. Le

gouvernement – qui a perdu durablement la bataille de l'opinion – et

le Medef prétendent aujourd'hui qu'ils vont concentrer tous leurs efforts pour encourager l'emploi des jeunes. Où sont la volonté

politique et les moyens ? Notre responsabilité, c'est de ne pas laisser les décideurs remettre un couvercle sur nos revendications, sur les questions de précarité, d'emploi, d'autonomie de la jeunesse. Nous ne voulons pas de solutions spécifiques et discriminantes, de sous-dispositifs qui excluent les jeunes du droit commun au prétexte fallacieux de mieux les intégrer au monde du travail. Nous en avons assez de nous entendre dire par les entreprises que, même avec des niveaux bac plus cinq ou plus, nous ne valons rien parce que nous n'avons «*pas d'expérience*» ! Ce sont les entreprises qui ont un problème avec les jeunes, qui refusent de reconnaître leurs qualifications, qui se livrent à tous les abus, qui pratiquent une politique délibérée d'enfermement des jeunes hors du droit.



CLAUDE CANDILLE
Jean-Baptiste
Prévost,
président
de l'Unef
(Union
nationale des
étudiants
de France).

» Nous rencontrons régulièrement les organisations syndicales, participons à des expressions et des actions communes. Si nous nous battons pour une reconnaissance sociale, pour le droit à la formation et à l'emploi, pas question cependant d'opposer les générations : de même, quand on s'attaque aux jeunes, cela pèse sur les droits de tous. La solidarité entre les générations est un gage de protection pour tous. Cotiser, c'est être pleinement intégré à la société, être reconnu comme un citoyen à part entière. C'est le sens de notre engagement de ces dernières semaines.»

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

Quel financement, pour quels besoins ?

Lors de la discussion sur les retraites, le débat sur une réforme du financement de la protection sociale a été ignoré par le gouvernement. Retraites, assurance maladie, perte d'autonomie : il faudra pourtant trouver des recettes nouvelles si l'on veut répondre aux besoins des populations. Propositions pour un financement solidaire de la protection sociale.

PARTICIPANTS

AGNÈS BOCOGNANO,
DIRECTRICE "SANTÉ"
À LA MUTUALITÉ FRANÇAISE
PIERRE-YVES CHANU,
CONSEILLER CONFÉDÉRAL CGT
GÉRARD CORNILLEAU,
ÉCONOMISTE À L'OFCE
(OBSERVATOIRE FRANÇAIS
DES CONJONCTURES
ÉCONOMIQUES)
CHRISTINE LABBE,
"OPTIONS"

**LA PROTECTION
SOCIALE N'EST PAS
À L'ORIGINE DE LA PLUS
GRANDE PARTIE
DES PROBLÈMES
DE FINANCEMENT.
IL EXISTE BIEN UN
DÉFICIT STRUCTUREL
DE L'ASSURANCE
MALADIE, MAIS
CEULI-CI EST LIMITÉ
ET PRÉSENTE
LA MOITIÉ DU DÉFICIT
EFFECTIF.**

– **Options** : Baisse de la part des cotisations sociales, hausse de celle des impôts et des taxes affectées : au cours des vingt dernières années, la structure du financement de la protection sociale a fortement évolué. A quelles logiques obéit cette évolution et quelles en sont les conséquences ?

– **Pierre-Yves Chanu** : Le système français de sécurité sociale se caractérise par une histoire extrêmement complexe qui a toujours répondu à plusieurs logiques. C'est à partir des années 1980 qu'apparaît l'idée d'un problème lié au financement du système : on commence à parler de «*crise*» de la protection sociale ou de crise de l'Etat-providence, pour reprendre le titre du livre de Pierre Rosanvallon. Nous allons alors connaître une double évolution. La plus importante est la création de la contribution sociale généralisée (Csg), qui est un impôt mais qui s'apparente, par certaines de ses caractéristiques, à une cotisation sociale. Au fil des ans, la part de la Csg, avec la Crds (contribution pour le remboursement de la dette sociale), va s'accroître pour atteindre un taux au-delà de 8 %. La deuxième évolution concerne la montée en charge des exonérations des cotisations «employeurs», qui représentent aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros par an. Ajoutons à cela une troisième problématique : l'émergence de la dette, qui est l'un des sujets du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. A l'origine, cette dette devait être remboursée en 2021 ; le projet de loi repousse de quatre ans cette échéance. Nous sommes donc face à un changement structurel dont certains considèrent qu'il ne va pas suffisamment loin, dans le sens d'une fiscalisation totale de la protection sociale, au moins pour ce qui est de l'assurance maladie, en particulier les tenants de la Tva sociale. D'autres, dont la Cgt, restent très attachés au caractère salarial des cotisations sociales et à la notion de salaire socialisé.

– **Gérard Cornilleau** : Il n'est plus évident que le financement de la protection sociale doive reposer sur les cotisations. Jusque dans les années 1980, la hausse rapide de la productivité du travail et des salaires permet de financer sans trop de diffi-

culté l'augmentation des dépenses de protection sociale. Il est possible de partager chaque année l'augmentation des salaires réels entre hausse des salaires individuels et hausse du salaire socialisé. Après les chocs pétroliers, la croissance économique ralentit fortement, ce qui entraîne la montée du chômage et la baisse de la croissance de la productivité du travail et des salaires. C'est à partir de ce moment qu'apparaissent les problèmes du financement de la protection sociale, que l'on commence à parler de crise de l'Etat-providence. La crise économique qui provoque une crise du financement va conduire à une réorientation des prélèvements.

A partir des années 1990, la création de la Csg apporte une certaine clarification et permet un élargissement de l'assiette des prélèvements à d'autres revenus que ceux du travail, dans un contexte de raréfaction des créations d'emplois que l'on cherche à stimuler en réduisant le coût du travail. Par la suite, l'idée qu'il faut distinguer, dans la protection sociale, ce qui relève des cotisations, quand le lien est fort entre cotisations payées et prestations reçues, comme les retraites, et ce qui relève de l'impôt en général, lorsqu'il s'agit de financer un droit universel, comme le droit à l'assurance maladie. Aujourd'hui, c'est la crise économique qui est à l'origine des difficultés majeures de financement de la protection sociale. Comme on le verra, la protection sociale n'est pas à l'origine de la plus grande partie des problèmes de financement. Il existe bien un déficit structurel de l'assurance maladie, mais celui-ci est limité et représente la moitié du déficit effectif. En ce qui concerne la dette «sociale», il faut noter que la distinction entre dette sociale et dette publique en général n'a pas de sens économique, s'agissant des composantes conjoncturelles. La question de la dette doit être traitée en général, en intégrant la dette sociale à la dette de l'Etat.

– **Agnès Bocognano** : En dehors de la Csg qui a permis un élargissement de l'assiette des prélèvements, il n'y pas eu de création de financements nouveaux. On a plutôt cherché à jouer sur le système des vases communicants entre différents



LA CRISE A UN EFFET HISTORIQUE SUR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE. UN EFFET IMMÉDIAT MAIS AUSSI DIFFÉRÉ SUR LA CROISSANCE POTENTIELLE À LONG TERME, AVEC DES EFFETS DE DÉSINDUSTRIALISATION, ET SUR LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT.

modes de prélèvement. Si l'on prend le domaine de la santé, il apparaît ainsi une certaine pertinence à asseoir le financement sur l'ensemble des revenus, avec le souci de la plus grande redistributivité possible. Mais, plus récemment, on a choisi de financer le système par la dette. Aujourd'hui, ce sont les emprunts sur les marchés financiers qui financent les soins. Voilà pourquoi je suis très réticente en ce qui concerne les reports de dette, comme cela est prévu dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, parce que le coût en est très élevé. Peut-on être si sûr qu'il y a «seulement» une crise économique et que l'on ne prépare pas aussi une crise de l'Etat-providence? En reportant le remboursement de la dette et en acceptant, finalement, de ne pas financer nos dépenses, nous créons les conditions d'une crise potentielle des générations.

– **Options:** Pourquoi la crise actuelle oblige-t-elle, selon vous, à penser différemment?

– **Gérard Cornilleau:** Si nous étions dans une situation économique «normale», il n'y aurait aucune justification au report dans le temps du financement des dépenses courantes que sont les dépenses de retraite ou d'assurance maladie. Mais nous ne sommes pas dans une situation normale. Dans la crise, les pouvoirs publics ont une mission de régulation économique générale, et ils sont les garants du plein emploi. Il est en conséquence normal et souhaitable qu'ils utilisent les déficits pour compenser la réduction des dépenses privées. C'est l'ampleur de la crise économique qui explique celle des déficits et de l'accumulation

de dette. Si elle n'est pas souhaitable en temps «normal», elle le devient dans une situation de crise comme celle que nous traversons, parce que c'est le seul moyen d'éviter une forte augmentation du chômage. On peut donc s'inquiéter que les politiques menées actuellement en Europe, visant à réduire les dettes le plus rapidement possible, conduisent à l'aggravation de la crise et à la hausse continue du chômage. Evidemment, il eût été préférable qu'il n'y ait pas eu de crise économique et financière. Pour l'heure, nous sommes condamnés à accepter des niveaux de déficit et d'endettement importants. Rappelons que les déficits sont aussi la traduction du rôle de stabilisation automatique de l'économie joué par la protection sociale; cela n'existe pas dans les années 1930, et c'est une des raisons qui avaient conduit à l'explosion du chômage. Le besoin de stabilisation de l'économie a été un motif important de mise en place d'une protection sociale d'envergure.

– **Pierre-Yves Chanu:** Avec une baisse de plus de 2% de la masse salariale, ce qui n'était jamais arrivé depuis la création de la Sécurité sociale, la crise a un effet historique sur le financement de la protection sociale. Un effet immédiat mais aussi différé sur la croissance potentielle à long terme, avec des effets de désindustrialisation, et sur la capacité d'investissement. De ce point de vue, il faut s'interroger, alors que nous sommes toujours dans cette crise, sur le fait qu'il n'y a qu'une seule priorité: la baisse des déficits. Cette stratégie est menée sous la pression des marchés financiers et – nous utilisons l'expression – leurs «bras armés», à savoir les agences de notation.

Quel financement, pour quels besoins ?

LA QUESTION DES RECETTES, QUE NOUS POSONS DEPUIS DES ANNÉES À LA COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, N'A JAMAIS ÉTÉ DISCUTEE. LE SUJET CENTRAL EST BIEN POUR NOUS CELUI D'UNE RÉFORME AMBITIEUSE DU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE.



Pierre-Yves Chanu.

... – **Agnès Bocognano**: Ce qui me fait réagir n'est pas que l'on «fasse» du déficit en tant que tel, mais plutôt que le système soit financé depuis une quinzaine d'années et que cette stratégie soit menée sans se poser les vraies questions : quels sont les besoins des populations et comment est-il possible de les financer, par quels types de contribution ? Jusqu'à présent, on a préféré poser un mouchoir poli sur l'ensemble et «faire» de la dette, qui semble indolore : mais cela a déjà coûté 20 milliards d'euros en dix ans. Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas en période de crise qu'il faut imposer des prélèvements lourds et massifs. Mais pourquoi attendre les moments de crise pour prendre des mesures correctrices ?

– **Options**: Le projet de financement de la Sécurité sociale répond-il à ces inquiétudes ?

– **Agnès Bocognano**: Nous sommes dans une période de renoncement sur la question de l'assurance maladie. Seuls sont utilisés quelques outils comme les déremboursements et un peu de recettes nouvelles, dans des sens, d'ailleurs, complètement contradictoires : d'un côté la Csg, un outil pensé collectivement, de l'autre les franchises médicales qui sont à l'opposé de ce que l'on peut imaginer en termes de financement solidaire. L'impression donnée est que nous sommes parvenus au bout des recettes nouvelles qu'il est possible de faire dans le système actuel. Le projet de loi qui sera voté ne va pas assurer l'équilibre de l'assurance maladie. Et pour longtemps. En revanche, il reporte une partie de la charge sur les organismes complémentaires. Dès 2011, beaucoup de mutuelles vont devoir augmenter leurs cotisations. Il y a plusieurs explications à cela. D'abord la hausse des dépenses de santé (+ 3 % par an environ), qui croissent plus vite que le Pib ; puis la compensation, par la mutuelle, d'un moindre remboursement du ticket modérateur par la Sécurité sociale. Enfin, le projet de loi en discussion crée une taxe nouvelle sur les contrats d'assurances, qu'ils soient solidaires ou pas, à hauteur de 3,5 %. Pour la Mutualité française, c'est une taxe totalement nouvelle qu'il faudra répercuter sur les cotisations. On voit que les charges sur les mutuelles augmentent de près de 8 %. Si des mesures sont prises tous les dix-huit mois, en réalité le débat sur l'assurance maladie n'a jamais été ouvert. Le débat sur les retraites a davantage eu lieu. Je regrette que l'on n'ait jamais permis à la population de s'approprier l'ensemble des problématiques.

– **Pierre-Yves Chanu**: Les propositions faites dans le projet de financement de la Sécurité sociale pour 2011 ne sont pas financées. Elles prévoient

quelques «mesurettes» sur les stock-options, les retraites chapeaux, mais elles contiennent surtout le «hold-up» sur le fonds de réserve des retraites qui va être vidé de manière anticipée. Cela étant dit, un débat a bien été posé, notamment au sein du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, mais il n'a pas été tranché. Il souffre d'une absence de réflexion sur l'organisation du système, il n'a pas d'approche cohérente, notamment en matière de financement. Pour la Cgt, le système ne doit pas être financé par l'endettement ; par ailleurs, la question des recettes, que nous posons depuis des années à la Commission des comptes de la Sécurité sociale, n'a jamais été discutée. Le sujet central est bien pour nous celui d'une réforme ambitieuse du financement de la protection sociale.

– **Options**: Retraites, assurance maladie, perte d'autonomie... Quelles peuvent être, justement, les pistes d'une réforme en profondeur du financement de la protection sociale ?

– **Pierre-Yves Chanu**: La Cgt formule de nombreuses propositions. Parmi elles, la principale consiste à mettre en œuvre ce que nous appelons une double modulation des cotisations sociales «employeurs» ; le taux de cotisation, dans une branche donnée, doit dépendre de la part consacrée aux salaires dans la valeur ajoutée ; il doit tenir compte également du comportement des entreprises en matière d'emploi, avec un taux plus faible pour celles qui créent des emplois, et inversement. Articulée à d'autres éléments de politique économique plus structurels, cette mesure participerait, selon nous, d'une croissance plus importante. En réalité, l'emploi et sa qualité sont les critères déterminants : on ne pourra pas répondre aux besoins de financement si l'on reste figé dans le modèle de croissance actuel, fondé sur la dévalorisation du travail et sur la création de valeur pour l'actionnaire. Il faut aussi mettre fin à l'avantage totalement indu qui concerne les dispositifs d'intérêt, de participation, d'épargne salariale, et remettre en cause les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs.

La perte d'autonomie est également un sujet fondamental. Elle a un coût. Cela étant, ce coût est relativement modéré, estimé à un point de Pib supplémentaire. C'est une dépense de long terme, avec la montée des enjeux liés au grand âge, qui sera progressive. Pour autant, il y a des domaines où il faut agir immédiatement, en particulier en ce qui concerne l'organisation du système de soins, la question des maisons de retraite médicalisées, les investissements. Pour la Cgt, qui ne s'inscrit pas dans la réflexion sur le cinquième risque, le sujet fait partie intégrante de la sécurité sociale. Nous refusons totalement l'approche assurantielle de la réponse à ce risque, *a fortiori* si l'on y rajoute le caractère obligatoire. C'est pour nous un sujet revendicatif fondamental, nous nous y préparons. Nous pensons qu'il faut poser la question de la spécificité du financement de la perte



LA MUTUALITÉ MÈNE ACTUELLEMENT UNE RÉFLEXION SUR LE SUJET; CETTE RÉFLEXION PORTE BEAUCOUP SUR LA CSG, SON TAUX ET SON ASSIETTE, ET SUR LES MOYENS DE LA RENDRE PLUS DISTRIBUTIVE QU'ELLE NE L'EST AUJOURD'HUI.



Agnès Bocognano.

d'autonomie. En explorant, par exemple, la piste d'un financement par un impôt progressif sur les successions rénové et le recours à la fiscalité pour financer un certain nombre d'investissements, notamment en matière d'infrastructures.

– **Gérard Cornilleau:** Historiquement, les exonérations de charges ont été mises en place pour orienter le système de prélèvement en faveur de l'emploi et des salaires. Les trente-cinq heures reposaient aussi sur l'idée de stimuler les créations d'emplois par le partage du travail. Dans ce cas, la réduction des charges sociales n'était que la contrepartie des économies réalisées par l'assurance chômage et des hausses de recettes entraînées par les créations d'emplois. Les baisses de charges permettaient enfin de financer la compensation salariale au niveau du Smic. La Cgt propose la remise en cause des allégements de charges et la mise en œuvre d'une double modulation des cotisations sociales en fonction de la masse salariale. Si cette politique conduit à une hausse des prélèvements sociaux, il existe un risque pour l'emploi. Si elle est mise en œuvre à prélèvement constant, elle n'est pas très différente de la politique antérieure. Je pense qu'il n'y pas beaucoup de grain à moudre de ce côté-là.

Je pense qu'il est possible de trouver des recettes supplémentaires du côté des hauts revenus. Depuis plusieurs années, on n'a pas arrêté de réduire les impôts directs, plutôt dans le haut de la distribution des revenus. Dit autrement, on a plutôt baissé les impôts des riches, à la fois l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les successions. Si l'on veut en finir avec les déficits structurels, et comme le système a besoin de recettes nouvelles, il est possible de revenir, au minimum, sur les baisses d'impôts antérieures. Dans la période actuelle, il peut aussi être intéressant d'actionner les cotisations «employeurs», car la part des salaires dans la valeur ajoutée est sans doute devenue trop faible. Cela étant, il serait préférable d'augmenter les salaires bruts: ce serait aussi davantage de cotisations, et l'on pourrait discuter entre salariés du partage souhaitable des hausses de salaires entre salaire immédiat et salaire différé ou socialisé.

– **Agnès Bocognano:** Nous avons collectivement besoin de davantage de financements, notamment dans la santé. D'une certaine manière, le choix a été fait d'augmenter un certain type de financement: pratiquer des dépassements d'honoraires, créer les franchises médicales, reporter la charge sur les complémentaires et utiliser la dette, c'est déjà faire du financement. A tel point que, si le système connaît aujourd'hui des déficits, il n'est pas en faillite, et les soins sont payés. En réalité, la vraie question est celle du financement solidaire. L'enjeu est de remettre de la solidarité dans le financement de la protection sociale. C'est pour cela qu'il est impératif de s'emparer de ce débat



Gérard Cornilleau.

et de l'organiser collectivement. La Mutualité mène actuellement une réflexion sur le sujet; cette réflexion porte beaucoup sur la Csg, son taux et son assiette, et sur les moyens de la rendre plus distributive qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il nous semble que la Csg ou des contributions type Csg sont celles qui sont aujourd'hui les plus performantes et porteuses de davantage de justice dans le prélèvement. Plus globalement, en 2007, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie avait pointé ce besoin de financements nouveaux, tout en disant que ça ne suffirait pas. Et qu'il faudrait se poser la question de l'évolution de la dépense. C'est pourquoi je reviens sur la nécessité profonde d'accepter de débattre sur la santé et de se reposer un certain nombre de questions. Par exemple: est-ce que toute dépense sociale est un progrès social? S'agissant de la dépendance, nous parlons d'un risque qu'il faut asseoir sur un financement solidaire, avec sans doute un partenariat public-privé. Les mutuelles sont prêtes à faire des offres «dépendance», mais pas sous la forme d'une assurance obligatoire d'opérateurs purement privés: dans le cadre de la solidarité nationale.

– **Gérard Cornilleau:** L'argument selon lequel il n'y aurait pas de ressources pour financer la dépendance et qu'il faudrait donc nécessairement passer par l'assurance privée n'est absolument pas convaincant. Les besoins de financement existent mais, comme cela a été dit, ils ne sont pas si importants. Il est donc possible de discuter du financement de cette dépense dans le cadre de la Sécurité sociale. Mais certains veulent faire de ce sujet le laboratoire de la privatisation de la Sécurité sociale en réduisant la solidarité à la portion congrue. L'Etat ou la Sécurité sociale s'occuperaient des insolubles, et les autres seraient tenus de s'assurer auprès de compagnies qui préleveraient une cotisation d'assurance fixe avec une redistribution minimale et verseraient des prestations définies sur la base de principes assurantiels. Cette réforme radicale est souhaitée par les assureurs qui y gagneraient la garantie d'un marché hautement rentable. Voilà pourquoi la question de la dépendance est centrale du point de vue de l'avenir de la protection sociale. ▶

droits Jurisprudence

Formation professionnelle, qualification, promotion

Les questions de la formation professionnelle continue, de l'accès et de la reconnaissance de la qualification et de la promotion sont essentielles pour le salarié et pour l'entreprise. Des évolutions récentes de la jurisprudence sont à connaître.

Michel CHAPUIS

Obligation d'adaptation

Sur le fondement de l'obligation de bonne foi (loyauté), le juge a posé une règle : « *L'employeur, tenu d'exécuter de bonne foi le contrat de travail, a le devoir d'assurer l'adaptation des salariés à l'évolution de leur emploi* ⁽¹⁾ ».

La loi reprend cette règle de façon plus étroite : « *L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail* ⁽²⁾ ». Cette règle ne supprime pas la règle jurisprudentielle précitée ; le juge continue d'employer sa formulation plus large : « *L'employeur est tenu d'assurer l'adaptation du salarié à l'évolution de son emploi* ⁽³⁾ ».

Ces règles sont à mobiliser de manière générale, pas seulement en cas de licenciements pour motif économique.

Obligation de maintien des capacités

La loi prévoit que l'employeur « *veille au maintien de la capacité [des salariés] à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations*

⁽⁴⁾ ». L'employeur doit veiller à maintenir « *l'employabilité* » des salariés, au sein de son entreprise et, au-delà, sur le marché du travail : « *Le terme employabilité se rapporte aux compétences et aux qualifications transférables qui renforcent la capacité d'un individu à tirer parti des possibilités d'éducation et de formation qui se présentent pour trouver un travail décent et le garder, progresser dans l'entreprise ou en changeant d'emploi, ainsi que de s'adapter aux évolutions*

de la technologie et des conditions sur le marché du travail ⁽⁵⁾ ».

Sur le fondement de ce texte, une jurisprudence novatrice se développe. Deux arrêts méritent de retenir l'attention :

- L'employeur commet « *un manquement dans l'exécution du contrat de travail entraînant un préjudice* » à l'égard de deux salariées qui, « *présentes dans l'entreprise depuis respectivement vingt-quatre et douze ans, n'avaient bénéficié que d'un stage de formation continue de trois jours en 1999* » ; l'employeur n'a pas respecté son obligation « *de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi* » et doit donc indemniser les salariées ⁽⁶⁾.

- Des salariés ont été « *employés en qualité de garçons de cuisine par la société de La Tour Lafayette venant aux droits de la société des Hôtels Concorde respectivement depuis 1980, 1977, 1994 et 1985* » ; « *pendant toute leur carrière au sein de la société, aucune formation ne leur a été proposée notamment pour combattre leur illettrisme du fait de leur origine malienne et ils n'ont donc pu évoluer au sein de l'entreprise* ». Ils ont saisi, en 2005, la juridiction prud'homale de demandes notamment de dommages-intérêts pour absence de formation professionnelle et d'évolution de carrière. « *Le fait que les salariés n'avaient bénéficié d'aucune formation professionnelle continue pendant toute la durée de leur emploi dans l'entreprise établit un manquement de l'employeur à son obligation de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, entraînant pour les intéressés un préjudice qu'il appartient au juge d'évaluer* » et de réparer par l'octroi de dommages-intérêts pour absence de formation professionnelle continue ⁽⁷⁾.

Mais la formation n'est pas une fin en soi, elle doit déboucher sur une évolution professionnelle (notamment en termes de rémunération, de classification et de qualification, de promotion).

Obligation de reconnaître une nouvelle qualification

A la suite de la conclusion des accords nationaux interprofessionnels sur la formation, la loi prévoit : « *Tout travailleur engagé dans la vie active*

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Editions d'Organisation-Eyrolles, Paris.

[...] a droit à [...] la qualification professionnelle⁽⁸⁾.» Il «doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle [...] en acquérant une qualification»:

- enregistrée dans le Répertoire national des classifications professionnelles,
- reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche,
- ouvrant droit à un certificat de qualification professionnelle.

Cette formation qualifiante doit déboucher sur la reconnaissance de la nouvelle qualification acquise.

Une affaire retient ici l'attention : un salarié qui a obtenu un diplôme, devenu obligatoire pour l'exercice d'un métier, doit bénéficier de la qualification correspondante quand ce diplôme a été obtenu par une validation des acquis de l'expérience⁽⁹⁾. Le salarié doit bénéficier d'un reclassement dans la classification de la convention collective applicable avec le coefficient correspondant.

Un employeur n'est pas tenu d'assurer la promotion d'un salarié qui acquiert un nouveau titre ou diplôme et de prendre en compte ceux-ci pour lui permettre une progression de carrière. Mais... Le pouvoir de l'employeur n'est pas discrétionnaire, il doit expliquer les raisons de ses décisions. Des données juridiques évoluent dans un sens favorable à la reconnaissance par l'entreprise des efforts réalisés par les salariés, sous l'effet de plusieurs facteurs :

• Au regard de dispositions conventionnelles.

Ainsi, il en va différemment en cas de dispositions statutaires ou conventionnelles plus favorables⁽¹⁰⁾. L'employeur doit alors reconnaître la nouvelle qualification acquise par le salarié. Les conventions collectives de branche devraient plus fréquemment contenir des dispositions en matière de déroulement de carrière.

• Au regard de la loi. Il en est également ainsi quand le salarié a bénéficié d'«*actions de formation ayant pour objet le développement des compétences*», dans le cadre du plan de formation de l'entreprise. «*L'entreprise définit avec le salarié, avant son départ en formation, la nature des engagements auxquels elle souscrit dès lors que l'intéressé aura suivi avec assiduité la formation et satisfait aux évaluations prévues. Les engagements de l'entreprise portent sur*:

» 1° *Les conditions dans lesquelles le salarié accède en priorité, dans un délai d'un an, à l'issue de la formation, aux fonctions disponibles correspondant aux connaissances ainsi acquises et sur l'attribution de la classification correspondant à l'emploi occupé;*

» 2° *Les modalités de prise en compte des efforts accomplis par le salarié*⁽¹¹⁾.» Bien évidemment, même quand l'entreprise n'a pas formalisé d'engagements avant le départ en formation, le salarié devra bénéficier de ces dispositions légales.

• Au regard du contrat de travail. L'employeur, tenu d'exécuter le contrat de travail avec loyauté,

doit chercher à répondre favorablement à la demande du salarié de reconnaissance de sa nouvelle qualification acquise par sa formation. Il en est ainsi, bien évidemment, quand le salarié a effectué sa formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, c'est-à-dire en accord avec l'employeur. L'éventuel refus de l'employeur de faire bénéficier le salarié de la nouvelle qualification acquise doit être justifié et proportionné, au regard de l'atteinte portée aux droits des personnes en matière d'identité professionnelle⁽¹²⁾. Le refus de faire bénéficier le salarié d'une promotion, soit en cas «*d'abus de l'employeur dans l'exercice de sa prérogative de nomination*»⁽¹³⁾, soit en cas de discrimination⁽¹⁴⁾, donne lieu à réparation, notamment par l'octroi de dommages-intérêts – «*dommages-intérêts au titre du préjudice subi en termes de perspectives d'évolution de carrière et au titre du préjudice moral et psychologique*»⁽¹⁵⁾ – quand la réparation en nature n'est pas possible.

Il est nécessaire de rendre effectif «*l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun*»⁽¹⁶⁾.

Cette jurisprudence, notamment l'arrêt Cassation sociale du 13 juillet 2010, précité, marque un pas significatif vers la reconnaissance de l'obligation pour l'employeur de faire bénéficier de sa nouvelle qualification le salarié qui a «*suivi avec assiduité la formation et satisfait aux évaluations prévues*». La «*formation professionnelle tout au long de la vie*» ouvre des possibilités d'évolution aux salariés, et le droit à la qualification professionnelle commence ainsi à être effectivement mis en œuvre. ◀

(1) Cassation sociale, 25 février 1992, Expovit.

(2) Article L.6321-1 alinéa 1 du Code du travail.

(3) Cassation sociale, 13 juillet 2010, association Adèle de Glaubitz c/ M. Laudet.

(4) Article L.6321-1 alinéa 2 du Code du travail.

(5) Recommandation n° 195 de l'Organisation internationale du travail, juin 2004.

(6) Cassation sociale, 23 octobre 2007.

(7) Cassation sociale, 2 mars 2010, S^{me} La Tour La Fayette, *Le Droit ouvrier*, octobre 2010, p. 537.

(8) Article L.6314-1 du Code du travail.

(9) Cassation sociale, 13 juillet 2010, association Adèle de Glaubitz c/ M. Laudet.

(10) Cassation sociale, 13 juillet 2010, précité.

(11) Article L.6321-8 du Code du travail.

(12) Article L.1121-1 du Code du travail.

(13) Cassation sociale, 27 octobre 2010, association Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe c/ M^{me} Y.

(14) Cassation sociale, 16 décembre 2008, Afpa c/ M^{me} Otelli.

(15) Cassation sociale, 27 octobre 2010, précité.

(16) Article III b de la Déclaration de Philadelphie de l'Organisation internationale du travail, le 10 mai 1944

droits

Fonction publique

Congés et droit au régime indemnitaire

Pour la fonction publique de l'Etat, des dispositions réglementaires fixent les règles du maintien du régime indemnitaire durant les congés.

Edoardo MARQUÈS

Le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 prévoit⁽¹⁾, pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de l'Etat, le maintien des primes et indemnités (sans distinction entre elles), dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- congés annuels ;
- congés de maladie ordinaire ;
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle ;
- congés de maternité, de paternité et d'adoption.

En outre, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée (Clm ou Cld), à la suite d'une demande présentée durant l'un des congés ouvrant droit au maintien, les primes et indemnités qui avaient été maintenues durant ce congé initial lui demeurent acquises.

Par ailleurs, durant ces congés avec maintien du régime indemnitaire, les agents n'acquièrent pas de nouveaux droits au titre d'avantages indemnitaire non forfaitaires qui ont le caractère de remboursement de frais et au titre des primes non forfaitaires liées à l'organisation et au dépassement du cycle de travail. Les dispositions des régimes indemnitaire qui prévoient leur modulation en fonction des résultats et de la manière de servir demeurent applicables. Les dispositions qui prévoient, pour des régimes indemnitaire spécifiques rétribuant des sujétions particulières, leur suspension à compter du remplacement de l'agent continuent de s'appliquer. Ces dispositions sous-entendent que le régime indemnitaire n'est pas versé durant les autres types de congés, et notamment durant les périodes de Clm et de Cld. Cela va à l'encontre des dispositions de l'article 37 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 qui, n'ayant pas été modifiées, prévoient toujours que le fonctionnaire en Clm ou en Cld a droit à la totalité ou à la moitié des indemnités accessoires, à l'exclusion de celles qui sont attachées à l'exercice des fonctions ou qui ont le caractère de remboursement de frais.

TERRITORIALE : ENTRE PARITÉ ET LIBRE ADMINISTRATION

A grade et fonction équivalents, un agent territorial ne peut être mieux traité qu'un fonctionnaire d'Etat. Tel est le principe de parité posé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il est donc légitime de penser que les dispositions du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 peuvent s'appliquer aux territoriaux.

Le maintien du régime indemnitaire au profit de l'agent territorial placé en congé n'est prévu ni par l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui précise uniquement les conditions de maintien du traitement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, ni par une disposition réglementaire.

Les textes spécifiques à chaque élément indemnitaire peuvent fixer des conditions particulières de modulation ou de suppression durant les congés. La collectivité est alors tenue d'appliquer des restrictions au moins aussi sévères, puisqu'elle ne peut instaurer un régime plus favorable que le régime de référence.

Dans la plupart des cas, aucune règle n'est cependant prévue ; au niveau local, l'organe délibérant a ainsi compétence pour fixer les conditions d'attribution du régime indemnitaire dans la collectivité ou dans l'établissement.

Une réponse ministérielle a distingué⁽²⁾ :

- les indemnités liées au traitement, qui présentent un caractère forfaitaire ou sont inséparables des sujétions découlant tant du statut que de la qualification professionnelle ;
- les indemnités versées en contrepartie de faits quantifiables et attachées à l'exercice effectif des fonctions, qui ne sauraient être allouées aux agents qui se trouvent en dehors de leur service, momentanément ou non, pour quelque raison que ce soit.

Dans une autre réponse, le ministre de la Fonction publique a rappelé que les dispositions relatives au maintien du « traitement » renvoyaient exclusivement au traitement indiciaire ; par conséquent, lorsqu'est prévu le maintien, durant un congé statutaire, du « traitement », le fait de continuer à verser le régime indemnitaire ne respecte pas la lettre du texte. Cette pratique est cependant possible, car elle est conforme à l'esprit des dispositions visant à ne pas léser l'agent qui

utilise ses droits statutaires à congés. Il est cependant possible d'exclure du maintien, parmi les avantages indemnitaire, ceux qui sont liés à l'exercice effectif des fonctions et à la compensation des sujétions qu'il occasionne⁽³⁾.

Dès lors, le juge s'attache à identifier : les avantages à caractère forfaitaire, qui peuvent être maintenus en cas d'absence⁽⁴⁾, et les avantages liés à l'exercice effectif des fonctions.

Cette distinction est cependant parfois difficile à opérer au vu de la nature de l'avantage et au vu des dispositions réglementaires de référence, même si, de façon générale, les avantages liés au grade ou à la qualification professionnelle ont un caractère forfaitaire.

Plusieurs jugements liés à des cas d'espèce qui concernent directement la fonction publique territoriale ont confirmé l'absence de droit acquis au maintien des primes et indemnités liées à l'exercice effectif des fonctions durant un congé de maladie :

- aucune disposition n'impose de maintenir l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, qui sont liées à l'exercice effectif des fonctions, pendant une période de congé de maladie⁽⁵⁾ ;
- est légale une délibération prévoyant de moduler l'attribution du régime indemnitaire, composé d'indemnités horaires ou forfaitaires pour travaux, d'une prime de rendement et de service et d'une prime de travaux, en fonction notamment de certaines absences liées à la maladie ; le juge a estimé qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne donnait droit, en l'absence d'exercice effectif des fonctions, au bénéfice de ces avantages⁽⁶⁾ ;
- un avantage indemnitaire n'ayant pas un caractère forfaitaire (indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale) peut, bien que cette possibilité ne soit pas évoquée dans les dispositions applicables, être suspendu pendant les périodes où le bénéficiaire n'assure pas l'exercice effectif de ses fonctions, et notamment pendant les périodes de congé de maladie⁽⁷⁾.

Ainsi, pour les agents territoriaux, le maintien du régime indemnitaire durant les périodes d'absence liées à un congé est possible. Mais ce maintien ne constitue néanmoins pas un droit acquis, notamment pour les avantages liés à l'exercice effectif des fonctions.

(1) Publié au JO du 29 août 2010.

(2) Quest. écr. AN n° 71964 du 9 août 2005.

(3) Quest. écr. AN n° 13338 du 3 mars 2003.

(4) CE, 14 juin 1995, n° 146301.

(5) CE, 12 juillet 2006, n° 274628.

(6) CE, 11 septembre 2006, n° 252517.

(7) CE, 14 juin 1995, n° 146301.

GUERRE D'ALGÉRIE

Bourreaux et martyrs

DEUX ROMANS AYANT LA GUERRE D'ALGÉRIE POUR THÉÂTRE DÉPEIGNENT DES HOMMES JETÉS DANS LES OUBLIETTES DE L'HISTOIRE.



Le dernier roman de Jérôme Ferrari, *Où j'ai laissé mon âme*, pourrait être un nouveau chapitre du grand livre noir sur la torture pendant la guerre d'Algérie. Et pourtant, la justification morale de la torture n'intéresse ni le héros, ni l'auteur : elle est écartée d'un revers de main par cet officier de l'armée française qui connaît par cœur son breviaire militaire sur la justification de la question, justement. La fin justifie les moyens. Des cris pour sauver des vies. Mais la vérité est ailleurs. Par-delà la question du Bien et du Mal, il reste la question de l'âme. Ce bruissement des idéaux de l'enfance dont on étouffe trop longtemps l'écho. Jusqu'au jour où la voix revient pour devenir un murmure continu, obsédant, et qu'il faudra bien chercher à étouffer par tous les moyens. C'est de cette torture-là qu'il s'agit dans ce roman, finalement très bernanosien. Sorte de journal d'un tortionnaire en campagne. André Degorce est un ancien résistant, passé dans les mains de la Gestapo puis déporté. Après son retour de Buchenwald, il s'engage dans l'armée, part en Indochine où il connaîtra l'horreur des camps de prisonniers. Il en revient en héros. Mais cette vie exemplaire, faite de sacrifices et d'abnégation, n'est en fait qu'une somme de renoncements. Il ne le sait pas encore. Il part en Algérie. La victime devient alors bourreau. Il croit alors comprendre qu'il n'a été victime que pour devenir ce tortionnaire efficace. Sa connaissance des ressorts de l'âme humaine lui permet même de démanteler un réseau de «*rebelles*» responsables d'attentats sanglants. L'arrestation du chef aurait dû être son heure de gloire. Elle sonne le glas de sa défaite. Sa mission est remplie, mais son âme s'est retirée. Comme un ressac. Un roi sans avilissement est un roi qui s'ennuie. L'Algérie devient alors son Gethsémani. Il n'a plus la foi depuis longtemps. En Dieu, en ce qu'il fait, en ce qu'il est. Mais il garde le souvenir de ce qu'il aurait pu être. En regard de cette introspection, son second, son compagnon d'infortune en Indochine et qui deviendra son âme damnée en Algérie, raconte comment son admiration pour son supérieur s'est transformée au fil des jours en aversion. Lui est un salaud. Il le sait. On ne naît pas tortionnaire, on le devient au gré des circonstances. Il a l'humilité des ordures qui pensent qu'on ne se salit pas les mains, même par loyauté. On vit juste salement, et la loyauté ou l'obéissance aident à vivre proprement. En regardant la vie des autres, il apprend à

se supporter humblement. Degorce, lui, se regarde et se méprise. Il se hait par orgueil. Qu'importe, puisque tout est disgrâce. *Où j'ai laissé mon âme* est peut-être un roman sur la torture. Plus sûrement sur le mensonge. L'enfer, c'est l'âme : «*Chaque matin*, écrit Degorce, *il faut retrouver la honte d'être soi-même. Mais avant cela est accordée la grâce d'un répit secret.*» La lecture du roman de Ferrari fait partie de ces répits salvateurs.

Chaque guerre se conclut par une libération. Mais d'abord celle des instincts animaux. L'exultation de la victoire ne mène pas à la réconciliation. La guerre d'Algérie n'a pas échappé à cette terrible période d'épuration. Les pieds-noirs repartis, ce sont les harkis, en 1962, ces Algériens engagés dans l'armée française, qui furent chassés comme des lapins, dépecés comme des bêtes. Malheur aux harkis. Emmanuel Sabatier, spécialiste de l'identité harkie, dans *Je ne vous oublie pas*, retrace la fuite désespérée d'une de ces familles qui ont fait le mauvais choix : le fils a aidé l'armée française ; ses parents, ouvriers agricoles dans une orangeraie tenue par un modeste pied-noir, ont accepté des armes pour protéger leur village des pillards. La paix signée, le Fln leur fera payer le prix de cette initiative. Les héros de ce roman sont les martyrs oubliés d'une frange de la population, honnie en Algérie, méprisée en France, celle qui ne sera plus jamais considérée comme algérienne et ne sera jamais acceptée comme française. Cette chasse à l'homme, animé d'un instinct de survie qui lui permettra d'échapper à ses bourreaux, finira en France, asile d'espérance : «*Les souvenirs ne sont plus là. La guerre a tout foutu en l'air. Le seul rêve qui reste pendu aux lèvres : une ville ailleurs, avec des routes qui poussent un peu partout comme des abricots dans ce champ. [...] En France, il y a l'espoir de fuir l'enfer.*» Ce ne sera qu'un espoir sans lendemain. Sans avenir. Emmanuel Sabatier n'épargne aucun détail des massacres et des scènes de torture. Non par exhibitionnisme, mais comme pour réhabiliter ces hommes, abandonnés à la vindicte populaire puis jetés dans les oubliettes de l'Histoire où ils continuent de croupir. ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- JÉRÔME FERRARI, *OÙ J'AI LAISSE MON ÂME*, ACTES SUD, 152 PAGES, 17 EUROS.
- EMMANUEL SABATIER, *JE NE VOUS OUBLIE PAS*, LE CHERCHE MIDI, 432 PAGES, 18 EUROS.

LOUVRE/ CAMBIASO

UN MAÎTRE DU DESSIN DE L'ÉCOLE DE GÈNES



RMN / THIERRY LE MAGUE

Luca Cambiaso,
«Enée fuyant
Troie avec sa
famille», plume
et encre brune,
hauteur: 40 cm,
largeur: 28,7 cm.

Il est toujours recommandé de remettre de l'ordre. La preuve en est encore fournie par le Louvre, quant à l'œuvre du dessinateur génois Luca Cambiaso (1550-1620). Cet artiste éclectique, à la main extrêmement véloce, a laissé une énorme quantité de feuilles. Sa renommée a conduit, avec le temps, à l'introduction dans son corpus graphique de toutes sortes de dessins plus ou moins proches de son style, dus en réalité à ses élèves ou simples copies d'imitateurs. C'est ainsi que, dans l'inventaire manuscrit du musée, quatre-vingt-huit dessins ont été inscrits comme des originaux mais, au terme d'un contrôle minutieux fondé sur une analyse stylistique approfondie, seuls vingt-six dessins ont été maintenus comme étant bien de Luca Cambiaso. Pour cette première exposition de dessins génois au Louvre depuis 1985, ont été rassemblés cinquante-trois dessins et une peinture, dans le but de rendre plus explicite le fonctionnement de l'atelier de Cambiaso, tout en évoquant l'activité des contemporains ayant exercé quelque influence sur lui. Tout au long de son activité inlassable, Luca Cambiaso, fils de Giovanni (1495-avant 1578), qui lui apprit à dessiner, peindre et même sculpter, privilégie un graphisme rapide que seule la technique à la plume et à l'encre brune peut assurer. C'est dans les années 1560 que sa production atteint son plus haut degré de raffinement. Le cabinet des dessins possède l'une de ses œuvres les plus réussies, *Enée fuyant Troie avec sa famille*. Ce chef-d'œuvre (voir illustration) concrétise l'aboutissement des recherches de Luca Cambiaso sur l'anatomie humaine : le rapport équilibré entre les figures et l'espace, la mise en raccourci, la vitalité des gestes équivalent à la touche délicate qui caractérise au même moment sa peinture.

Stéphane HARCOURT

• AILE DENON, 1^{er} ÉTAGE, SALLES MOLLIEN (9-10), JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2011.

ATHÉNÉE/ OPÉRETTE “PHI-PHI”: CHRISTINÉ ET WILLEMETZ

C'est un classique du genre que ressuscite le metteur en scène Johanny Bert, à l'Athénée-Théâtre Louis-Jouvet, du 16 décembre au 9 janvier 2011, après la création, qui a eu lieu le 2 novembre à La Coursive de La Rochelle. La première de *Phi-Phi*, opérette en trois actes, musique d'Henri Christiné, livret d'Albert Willemetz, se fit à Paris le 12 novembre 1918, soit au lendemain de la signature de l'armistice de la Grande Guerre. En 1951, *Phi-Phi*, chef-d'œuvre d'alerte insouciance, aura été joué plus de quarante mille fois et traduit en douze langues. La scène est en l'an 600 avant Jésus-Christ. «Costumes grecs, esprit gaulois, musique française, danse anglaise...» annonçait l'affiche au jour de la création. Cela commence avec le sculpteur Phidias, à qui Périclès commande un groupe allégorique intitulé *L'Amour et la Vertu fondent le bonheur domestique*. Cqfd.

• SQUARE DE L'OPÉRA-LOUIS-JOUVET – 17, RUE BOUDREAU, 75009 PARIS – LOC. : <WWW.ATHENEE-THEATRE.COM>.

SORTIES FILMS

Vénus noire

ABDELLATIF KECHICHE
(FRANCE)

Par l'auteur de *la Graine et le Mulet*, voici un film dense, qui bouleverse et donne à penser, à partir de la véridique histoire de celle qu'au début du XIX^e siècle on prit en Afrique du Sud pour l'exhiber dans les foires et les music-halls d'Europe sous l'appellation de «Vénus hottentote». L'actrice Yahima Torres, héroïne de l'œuvre, a pris de gros risques pour donner corps à cette fable imparable sur la conscience blanche.

The American

ANTON CORBIJN
(ÉTATS-UNIS)

Ce cinéaste, à l'origine photographe à succès, a particulièrement soigné la lumière de ce *thriller* où l'on peut voir George Clooney, d'ordinaire si charmant, en tueur à gages désabusé, las d'avoir vu mourir ses femmes et gangrené par la culpabilité.

Biutiful

ALEJANDRO GONZALEZ IÑARRITU
(MEXIQUE)

Javier Bardem tient avec humanité le rôle d'Uxbal, le personnage principal de ce film tourné à Barcelone, qui relate les farouches combats pour la survie que doivent mener les membres de diverses communautés déplacées dans un univers mondialisé.

SAINT-DENIS/ EXTASES DES FEMMES ENVAHIES PAR DIEU



Vue de l'exposition «Extases» dans la chapelle des Carmélites au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis.

L'artiste Ernest Pignon-Ernest, sous le titre « Extases », expose en ce moment, au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis, ses grands dessins qui, semblant en relief par un savant travail sur les ombres, donnent presque l'illusion de la troisième dimension et représentent de ces femmes, grandes mystiques devant l'Eternel, que l'amour de Dieu put emporter dans un ravissement. Il s'agit, entre autres, d'Angèle de Foligno, de Catherine de Sienne ou de sainte Thérèse d'Avila, que le Bernin à Rome immortalisa dans la pierre, à l'instant même du soulèvement de tout l'être qu'a pu décrire celle qui composa *le Château de l'âme*. Le musée d'Art et d'Histoire de Saint-Denis a ceci de singulier qu'il abrite au rez-de-chaussée le souvenir de la Commune de Paris et, à l'étage, la mémoire du Carmel. On peut d'ailleurs y voir, en l'état, la petite cellule où Louise de France, fille de Louis XV, dormait et priait. On sait que, par ailleurs, Ernest Pignon-Ernest est connu pour ses portraits éphémères collés sur les murs, admirablement exécutés et livrés à la critique des passants comme à celle des intempéries. S.H.

• JUSQU'AU 17 JANVIER 2011 – 22 BIS, RUE GABRIEL-PÉRI, 93200 SAINT-DENIS,
TÉL. : 01 42 43 37 57, <WWW.MUSEE-SAINT-DENIS.FR>.

BESANÇON/ THÉÂTRE “ABSINTHE” PAR PIERRE-YVES CHAPALAIN

Créée le 4 novembre dernier au Nouveau Théâtre (Centre dramatique national de Besançon et de Franche-Comté), *Absinthe*, une pièce de Pierre-Yves Chapalain (éditée aux Solitaires intempestifs), est actuellement en tournée dans la mise en scène de l'auteur. Les 9 et 10 décembre, ce sera Colmar; du 10 janvier au 11 février 2011, Paris, Théâtre de la Bastille; les 15 et 16 février à Rochefort et, du 29 mars au 2 avril, à Tours. La scénographie est de Marguerite Bordat. La musique et le « paysage sonore » sont dus à Yann Le Hérisson. Il y a huit comédiens : Patrick Azam, Philippe Frécon, Perrine Guffroy, Laure Guillem, Yann Richard, Airy Routier, Catherine Vinatier et Margaret Zenou. Cela commence ainsi dans le texte : « *Une jeune fille (Absinthe) est là. Elle est en tenue de soirée. Elle danse. Un homme avec une belle moustache la regarde. On peut entendre de l'eau qui goutte... Un lavabo qui fuit...* » La suite est sur scène.

TOULOUSE/ VENET LE SCULPTEUR SE FAIT COLLECTIONNEUR



Arman, «Portrait coupé de Bernar Venet» (1964), photographie et collage sur bois, 68 x 51 cm.

Sous le titre « Le Monde de Bernar Venet », les Abattoirs, à Toulouse, organisent un parcours dans la collection privée de ce sculpteur qui a réuni les œuvres de cinquante artistes majeurs côtoyés à Nice, Paris où New York où il réside : Duchamp, Arman, César, Kounellis, Merz, Sol LeWitt, Serra, Tinguely, Judd, Stella, etc. Plusieurs œuvres de Venet lui-même ponctuent le parcours, justifiant de la sorte le sous-titre de la manifestation : « Venet in context ».

• JUSQU'AU 13 MARS 2011,
76, ALLÉES CHARLES-DE-FITTE, 31300
TOULOUSE. TÉL. : 05 62 48 58 00,
<WWW.LESABATTOIRS.ORG>.

ODÉON/ POMMERAT CONTES À RÊVER ÉVEILLÉ

Joël Pommerat, auteur et metteur en scène de théâtre de grand talent, animateur de la Compagnie Louis Brouillard, va présenter, dans la période des fêtes, aux Ateliers Berthier (Paris 17^e), qui dépendent de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, *Pinocchio*, d'après Collodi, et *le Petit Chaperon rouge*, d'après le célèbre conte populaire. Pommerat veut raconter des histoires plus extraordinaire que les rêves, des histoires qui ne mentiront pas, parce que « *rien n'est plus important que de vivre dans sa vérité* », ainsi que l'affirme au début un Monsieur Loyal à voix ferme, un rien inquiétante.

• “PINOCCHIO” JUSQU'AU 19 DÉCEMBRE, “LE PETIT CHAPERON ROUGE”
DU 30 NOVEMBRE AU 26 DÉCEMBRE – 1, RUE ANDRÉ-SUARÈS, 75017 PARIS,
LOC. TÉL. : 01 44 85 40 40

THÉÂTRE

REDONNER CORPS AUX HEURES LES PLUS BRÛLANTES DE LA RÉVOLUTION

AVEC "NOTRE TERREUR" ⁽¹⁾, CRÉATION COLLECTIVE DE LA TROUPE "D'ORES ET DÉJÀ", NOUS VOICI DEVENUS, INCITÉS À LA LUCIDITÉ, LES TÉMOINS VIVANTS DES CONTRADICTIORS CAPITAUX QUI SECOUÈRENT LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC JUSQU'À THERMIDOR.

Il est rare, dans *Options*, qu'à l'intérieur de l'espace intitulé «Hors champs» nous traitions d'autre chose que d'expositions, le plus souvent de peinture. A présent, il va pourtant s'agir de théâtre, et d'un théâtre infiniment singulier, qui tranche sur le tout-venant de ce que le mot recouvre. Le 16 septembre 2009, au Théâtre de la Colline (Centre dramatique national que dirige Stéphane Braunschweig), la com-

pagnie «D'ores et déjà» présentait pour la première fois *Notre terreur*, spectacle défini comme une «*création collective*», mise en scène de Sylvain Creuzevault. Quel choc! D'emblée la presse en chœur se tire par les cheveux pour rivaliser de superlatifs, tandis qu'affluent les spectateurs de plus en plus en nombre. Depuis, *Notre terreur* sillonne la France et au-delà. Cette année même, après une reprise à la Colline (du 9 au 30 septembre), la troupe est vaillamment repartie sur les routes. Un tel engouement pluriel, une telle reconnaissance – au sein du service public du théâtre accomplissant son indispensable mission de décentralisation – sont proprement rarissimes. Du jamais vu, sans doute, au moins dans la période où nous sommes. A quoi cela tient-il?

Cela tient d'abord, c'est certain, à l'emportement physique qui gère la représentation. Une sorte de permanente *furia* gestuelle et verbale électrise l'espace de jeu, circonscrit autour d'une immense table installée dans un dispositif bifrontal, ce qui fait

qu'une moitié de l'assistance peut toujours considérer l'autre moitié par-dessus la tête des comédiens et réciproquement. Dispositif démocratique, pour le coup, avec renvoi de regards, possible considération de l'autre, mise en jeu provisoire du public conçu comme collectivité civique, ce qui colle à dessein au projet, lequel consiste ouvertement à relancer la donne sur le tapis du théâtre quant à la période cruciale qui s'étend de septembre 1793 à juillet 1794, soit ce moment précis de l'histoire de la Révolution française qui va de la constitution du Comité de salut public à l'arrestation et à la mise en accusation de Robespierre.

Mise en jeu provisoire du public comme collectivité civique

Il y a là neuf interprètes dans la trentaine, pleins de jus, certains pouvant jouer deux rôles. Léo-Antonin Lutinier, par exemple, sera Carnot, avant de figurer le spectre de Danton. De la même manière, Lionel Gonzalez sera Couthon l'infirme avant de camper Vadier, l'homme du Comité de sûreté générale farouchement opposé à Robespierre. Benoit Carré, pour sa part, après avoir fait Barère (que l'on disait «*l'Anacréon de la guillotine*» et qui contribuera salement à la chute de «*l'Incorruptible*»), peut en un clin d'œil se muer en Léonore, «amante» de Robespierre. Certains se vouent à un seul personnage, tels Samuel Achache en Collot d'Herbois (qui, au côté de Fouché, sévit très fort à Lyon avant de savonner la planche à Robespierre), Antoine Cegarra en Prieur

(1) La tournée, déjà considérable, implique entre autres Villefranche-sur-Saône (30 novembre-2 décembre), Alès (7-10 décembre), Marseille (14-18 décembre), Bordeaux (4-11 janvier 2011), Tulle (13-15 janvier), Vélizy (20-22 janvier), Creil (26-29 janvier) et au-delà Liège, Maubeuge, Lille, Montpellier, Béziers, Cergy-Pontoise, Grenoble, Villejuif, Aubusson et Valence (22-23 avril).



Un grotesque à goûts de sang...



Les hommes de la Révolution à l'heure des décisions cruciales.

Un état permanent d'ébriété à goût de sang, avec jeu de rôles alternant pathos et grotesque, électricité dans l'aire sur plusieurs registres alternés, ruptures de tons et de rythmes à tous les étages de la fable à teneur historique.

de la Marne (qui, après être passé en 1794 entre les gouttes de sang, sera néanmoins proscrit comme régicide en 1816) ou encore Pierre Devérines en Jean-Baptiste Robert Lindet (auteur du *Rapport sur les crimes imputés à Louis Capet* et dont on sait qu'il ne fut pas partie prenante dans l'acharnement contre Robespierre) et Arthur Igual qui habite Billaud-Varenne, lequel, après avoir composé en 1792 ce pamphlet républicain, *Acéphalocratie* – soit le peuple sans tête –, deviendra l'un des instigateurs de Thermidor. C'est exprès que je fournis sur ces protagonistes relativement moins connus quelques indications destinées à éclairer un tant

soit peu le lecteur sur les enjeux antagoniques des débats acharnés qui ont lieu sur la scène. Il serait surprenant, au train où vont les choses, dans l'Education nationale notamment, que chaque spectateur ait instantanément en tête le *curriculum vitae* des hommes de ce temps sur lequel, bon an mal an, s'est durablement ancrée l'idée de république.

L'exact contrepied de la vision thermidorienne

De même, c'est sciemment que j'ai gardé pour la bonne bouche d'ombre les figures mythiques, mythifiées et resplendissantes de Saint-Just et Robespierre, respective-

...



Comme dans toute réunion de militants révolutionnaires...

... ment portées par Vladislav Galard et Eric Charon. L'un et l'autre en relief, mais somme toute à égalité au début avec l'ensemble des membres du Comité de salut public, car c'est peu à peu qu'ils auront à se détacher du lot, ne serait-ce que par la cristallisation idéologique survenue au fil du temps autour de leur nom. Le coup de force philosophique de *Notre terreur* réside après tout en ceci qu'y est pris l'exact contrepied de la vision thermidorienne, contre-révolutionnaire et réactionnaire qui hypothèque depuis beau temps la lecture de l'événement. Cela ne veut pas dire pour autant que Sylvain Creuzevault et les siens se mettent à verser dans l'hagiographie montagnarde à tous crins. Non. De fait, ils s'incorporent les questions de vie et de mort qu'ont à résoudre les hommes de la Révolution placés à tout instant devant des situations neuves hurlantes. Bref, ils refont le procès. Tragédie, donc, mais donnée ici dans un état permanent d'ébriété à goûts de sang, avec jeu de rôles alternant pathos et grotesque, électricité dans l'aire sur plusieurs registres alternés, ruptures de tons et de rythmes à tous les étages de la fable à teneur historique, laquelle n'a rien perdu de ses questionnements fervents et s'adresse encore, si l'on ose dire, au cerveau reptilien de militants d'aujourd'hui pour lesquels «*Du pain et la Constitution de 93!*» ne sont toujours pas de vains mots. Les savoureux cortèges populaires de ces derniers temps sur le thème de la retraite ne constituent-ils pas, au fond, l'illustration en foule de ce slogan des ancêtres ?

“Traiter Robespierre de terroriste est un non-sens historique et cela prouve l'efficacité de la censure contre-révolutionnaire.”

La préméditation philosophique qui a vraisemblablement présidé à la représentation n'a pu qu'être le fruit d'un travail d'approfondissement colossal, surtout que l'on n'ignore pas que *Notre terreur* a dû concrètement s'édifier à partir d'improvisations, lesquelles, en l'occurrence, ne peuvent être validées que par une connaissance avérée de la séquence historique en question, intégrée en chacun par le biais des affects, du souffle, des nerfs, des muscles, des tendons, de tout l'organisme, en somme, du corps mis en jeu, pour aboutir à une espèce de vérité criante au-dessus de tout soupçon.

Dans un texte de haute tenue, Sylvain Creuzevault donne des clés pour le projet de *Notre terreur*. Il affirme donc ceci : « *“Notre terreur” ne raconte pas la Terreur historiquement. Mais nous voulons que le paysage dramatique soit le plus précis possible. Sa composition doit permettre à*

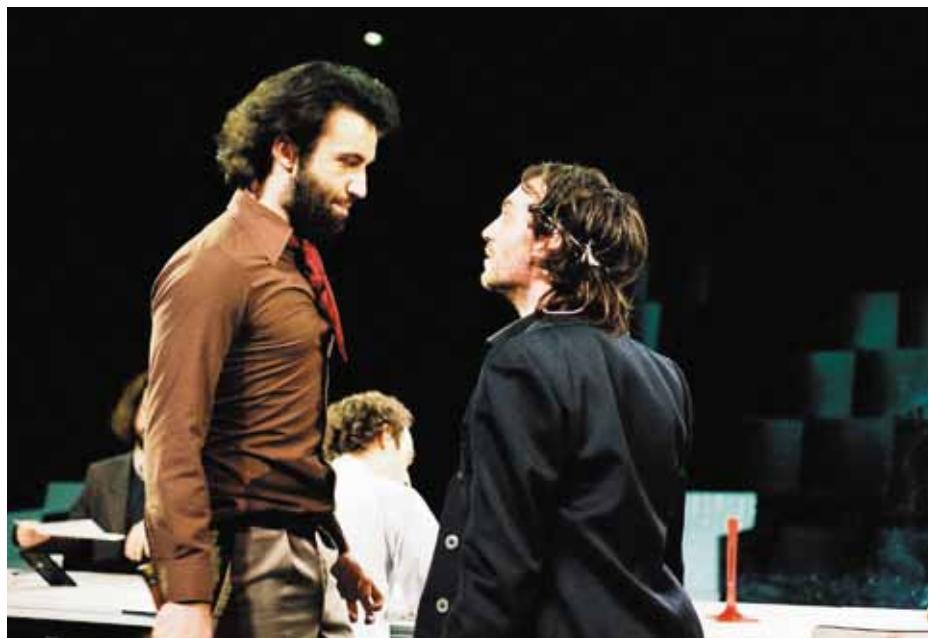
notre problématique de s'y agencer. Quelle est-elle ? Elle est une question qui regarde Robespierre : est-ce tyrannie sur l'opinion que de se dresser seul contre tous ? Soutenir sa conscience, est-ce mettre en défaut l'idée de volonté générale ? Ou au contraire peut-elle être pensée, cette solitude d'agir dans laquelle il plonge un instant, comme liberté individuelle politique, un JE en tant que devenir du bien commun ? N'est-il pas une substance du NOUS ? [...] Le 9 thermidor, ON empêchera Robespierre de revenir au NOUS. Il n'implorera point finalement, il accusera. C'est évidemment ce qui le perdra. Ce risque, nous avons décidé de le lui faire prendre sur le théâtre, et nous pensons qu'il le prit historiquement.»

Plus loin, Creuzevault précise sa pensée en ces termes : « *Traiter Robespierre de terroriste est un non-sens historique, et cela prouve l'efficacité de la censure contre-révolutionnaire. Nous apparaît, derrière cette censure qui est un voile, le visage de l'Etat-Spectacle, dans ce qu'il a de plus primaire : garantir son maintien, assurer sa sécurité, par la production-construction d'images monstrueuses, qui ont pour objectif d'annihiler toute possibilité de penser la violence en tant qu'elle est une expérience de vie, ou le cas échéant une résistance à l'oppression [...]. La confusion qu'ON nous sert a pour objectif la disparition de l'histoire, ou son oubli, afin qu'une chose puisse passer pour être une autre chose, que la période du gouvernement révolutionnaire puisse être comme la création d'Etat du fantôme terroriste, que Robespierre puisse être un intégriste religieux; enfin, où tout est un spectacle de rien, et où rien doit être tout un spectacle.* »

On ne saurait mieux dire.

La dramaturgie de la Révolution n'a que peu d'exemples. Il y eut bien *les Loups*, de Romain Rolland, montés par Gémier dans le sens des masses. Plus près de nous, Kateb Yacine et André Benedetto se sont attachés à la figure de Robespierre. Büchner, ce génie d'Allemagne, avait donné à quelque temps de l'événement *la Mort de Danton*. Dans *Notre terreur*, quelqu'un ne propose-t-il pas d'accuser Büchner de complicité avec Danton ? Superbe trait d'humour anachronique, comme dans ce passage où l'un se demande s'il est un tigre (« *altéré de sang* », selon le jargon d'époque) et qu'on le définit « *en voie d'extinction* ». Parfait théâtre des idées et du corps qui les traduit jusqu'en leurs conséquences ultimes, *Notre terreur*, en un mot comme en cent, procède admirablement de ce que Baudelaire, en une formule sublime, nomma « *le style de glace ardente de Robespierre, recuit et congelé comme l'abstraction* ».

Jean-Pierre LÉONARDINI



Barère (Benoit Carré) face à Saint-Just (Vladislav Galard).

Violon + violon

Le *Concerto n° 2 pour violon et orchestre* est une œuvre de la maturité de Bartók, composée en 1937-1938, et il constitue une des partitions majeures pour le violon du xx^e siècle, tout comme les concertos d'Alban Berg (*A la mémoire d'un ange*), de Prokofiev ou de Chostakovitch. Et c'est la jeune violoniste Arabella Steinbacher, élève entre autres d'Ivry Gitlis, qui l'interprète en compagnie de l'Orchestre de la Suisse romande dirigé par Marek Janowski. Une lecture généreuse, romantique et inspirée de cette œuvre qui précède les interrogations de l'exil américain du compositeur hongrois. Contrairement à l'habitude qui voudrait coupler ce concerto avec une œuvre majeure d'un autre compositeur, Arabella a choisi de l'associer au *Concerto n° 1 de Bartók*, écrit en 1907-1908 comme une lettre d'amour musicale à la violoniste suisse Stefi Geyer, confession d'une passion malheureuse puisque non partagée. C'est l'occasion de découvrir une œuvre intime, attachante, d'un lyrisme tourmenté, « prébartokienne » en quelque sorte, puisque le compositeur – peut-être par pudeur – n'a jamais voulu la publier, la transformant en *Deux Portraits* op. 5.

- ARABELLA STEINBACHER, "DEUX CONCERTOS POUR VIOLON DE BARTÓK", PENTATONE, ENREGISTREMENT 2009, UN CD, 22,71 EUROS.

PHILIPPE JAROUSSKY

Pages précieuses de Caldara

Avec ce nouvel album, le contre-ténor Philippe Jaroussky poursuit avec bonheur son exploration du répertoire pour castrats du début du xvii^e siècle, retenant quinze arias extraits d'une dizaine d'opéras d'Antonio Caldara, actif à Vienne et l'un des musiciens les plus prolifiques et les plus brillants de son époque. Virtuose de la ligne vocale et des couleurs en demi-teinte, Philippe Jaroussky intérieurise ces pages et nous ouvre des joyaux tels que la berceuse de *l'Olimpiade* ou bien ces *lamenti* enamourés où la douleur se fond dans l'élégance et la douceur. Les musiciens du Concerto Köln, dirigés par Emmanuelle Haïm, forment l'écrin de ce nouveau et précieux album.

- PHILIPPE JAROUSSKY, "CALDARA IN VIENNA", VIRGIN CLASSICS, ENREGISTREMENT 2010, UN LIVRE CD, 16,99 EUROS.

MADRIGAUX DU XVII^E SIÈCLE

Parole e querele d'amore

Il s'agit d'une sélection de madrigaux à deux voix choisis par Agnès Mellon (soprano) et Dominique Visse (contre-ténor) – le dialogue intime de l'existence d'un couple, avec ses doutes, exprimé par le truchement de la musique baroque, puisque les deux interprètes sont unis depuis longtemps dans la vie. Leur parcours s'ouvre sur les interrogations de *l'Interroto speranze* de Monteverdi, s'achemine dans la bouleversante désespérance de *Non vedro mai le stelle* du même Monteverdi et s'achève dans la lumière et la sérénité de *Partenza dalla sua donna* de Carissimi. Entre-temps, Agnès Mellon aura magnifié la cantate de Barbara Strozzi, *L'Eraclito amoro*, dont chaque accent pénètre le cœur, et son compagnon l'aria pleine d'ardeur de Giovanni Sances, *Usurpator, tiranno della tua liberta*. Un quatuor de basse continue, l'ensemble Barcarole, les accompagne.

- AGNÈS MELLON ET DOMINIQUE VISSE, "PAROLE E QUERELE D'AMORE", ZIG-ZAG TERRITOIRES, ENREGISTREMENT 2009, UN CD ALBUM, 22 EUROS.

André HOFMANN

houteilles

Alsace

Domaine Jean-Louis Kamm

Agréable découverte dans l'un des nombreux salons qui fleurissent en cette période, le domaine Kamm mérite vraiment votre attention. Certes, les grandes adresses ne manquent pas dans cette belle région mais, dans une gamme de prix plus modeste, la production est souvent décevante. Les critiques les plus souvent formulées évoquent les rendements excessifs et finalement des efforts qualitatifs limités d'une région ne connaissant *a priori* pas de problèmes de vente. Or, en Alsace comme ailleurs, pas de miracle : les meilleurs vins proviennent de domaines qui maîtrisent les rendements, trient les vendanges. C'est la main de l'homme qui fait la différence. Jean-Louis Kamm exploite avec compétence six hectares et demi de vignes à Dambach-la-Ville. Le domaine y est installé depuis plus d'un siècle. La troisième génération de vignerons y conduit une politique déterminée de recherche de qualité : absence de désherbants, utilisation de levures naturelles, élevage sur lies en cuves, permettant d'offrir une très belle gamme de vins : pinot, riesling, pinot gris, pinot noir, gewurztraminer et Crémant d'Alsace, dans les millésimes 2007, 2008, 2009, avec un rapport qualité-prix tout à fait intéressant.

A retenir particulièrement :

- le riesling prestige 2008, sec et droit, citronné pour accompagner une choucroute de poissons (6,70 euros);
- le riesling grand cru frankstein 2008, médaille d'or au concours international des rieslings du monde 2010, magnifique vin de garde produit sur des coteaux granitiques; son caractère minéral équilibrera la richesse des charcuteries alsaciennes et des viandes fumées (10,90 euros);
- le pinot gris (ex-tokay) sera enfin un compagnon original des coquilles Saint-Jacques des fêtes de fin d'année (8,50 euros le 2008 vieilles vignes).

Aucune hésitation !

Georges SULIAC

• JEAN-LOUIS KAMM ET FILS – 59, RUE DU MARÉCHAL-FOCH – 67650 DAMBACH-LA-VILLE. TÉL.: 03 88 92 49 09.

BANLIEUE

Par ici, ma cité

CINQ ANS APRÈS LA MORT DE DIX-HUIT DES LEURS DANS UN INCENDIE, LES HABITANTS D'UN QUARTIER DE L'HAÏ-LES-ROSES REPRENNENT LA PAROLE. C'ÉTAIT LE 18 ET LE 19 SEPTEMBRE DERNIERS, LORS DES JOURNÉES DU PATRIMOINE. REPORTAGE.

L'Haï-les-Roses, commune du sud parisien, décide de consacrer ses dernières Journées du patrimoine à l'un de ses quartiers les plus excentrés, les Jardins parisiens. Un territoire chargé d'histoire sur lequel trois générations de banlieusards cohabitent: d'anciens «castors», pour commencer, des hommes et des femmes qui, au milieu des années 1950, se sont organisés pour faire face ensemble à la crise du logement en construisant collectivement leurs pavillons; d'autres habitants sont logés, eux, dans les tours qui vont se construire dans le quartier au début des années 1960. Et puis les jeunes: leurs enfants.

Organisée d'une main de maître par Guylaine Pery, une jeune cadre territoriale, l'initiative est une réussite. Deux jours durant, entre béton et bitume, une ancienne directrice d'école, un vieil ouvrier, un cadre nouvellement installé, des mères de famille et des jeunes, plein de jeunes, racontent la vie du quartier, de ses temps héroïques, de la première urbanisation aux années 2000, avec les rêves et les envies des enfants de la banlieue. Emmanuel Fort, photographe, consigne leurs portraits. Corinne Brun, agent immobilier au chômage de son état, vidéaste amateur à ses heures perdues, enregistre des heures et des heures d'interviews pour, finalement, réaliser un documentaire. Et puis il y a Dounia, Saoula et Zied qui font fureur auprès des correspondants de la presse quotidienne régionale chargés de couvrir l'événement. Trois jeunes du quartier qui, avec l'aide de Richard Wissler, architecte au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne, deviennent, l'espace d'un week-end, guides de leur cité. Formés aux visites urbaines, ils font sensation. Le visage qu'ils donnent

de la banlieue tranche forcément avec l'image que le grand public peut en avoir. Pour eux, l'expérience est extraordinaire. Découvrir, à dix-neuf ou vingt ans, que l'histoire de leur quartier mérite attention n'est déjà pas une chose banale. Mais être chargés par les autorités de leur ville elles-mêmes de la recueillir puis de la transmettre l'est encore moins. Les journalistes ne s'y trompent pas...

Comment les habitants ont tordu le cou à tous les stéréotypes

A priori, donc, une histoire toute simple: celle d'une initiative réussie en banlieue, d'une manifestation obligée qui se décline à sa manière dans une cité de la périphérie parisienne. Sauf que, très vite, on s'interroge: comment la mairie est-elle parvenue à convaincre les habitants de s'investir à ce point? Beaucoup de rendez-vous de ce type capotent. Pas celui-ci. Pourquoi? Guylaine Pery évoque alors son engagement et tous les moyens mis à la disposition du quartier pour réussir l'opération. Soit! L'explication peine cependant à convaincre. La jeune femme réfléchit encore puis s'arrête sur ce samedi 3 septembre 2005, cette soirée où trois jeunes filles, trois adolescentes qui ne pouvaient imaginer qu'en mettant le feu à des boîtes aux lettres elles allaient enflammer une tour de dix-huit étages et causer la mort de dix-huit personnes. C'était dans l'allée du Stade. L'un des passages qui constituent les Jardins parisiens où, à la nuit tombée, les jeunes n'ont qu'un hall d'immeuble pour tromper l'ennui. Beaucoup de journalistes, ce mois de septembre-là, avaient aussi fait le déplacement pour L'Haï-les-Roses; les banlieus font toujours d'excellents faits-divers...

Pascale Lemaire, assistante maternelle, militante associative infatigable et habitante de l'allée du Stade, était sur place ce

soir-là. Sur le drame proprement dit, elle ne veut pas s'appesantir. Mais sur ce qui s'est ensuivi, elle veut être entendue. Cet épisode, explique-t-elle, est essentiel pour comprendre la volonté de tout un quartier de se réapproprier son histoire. Cinq ans durant, elle et ses voisins se sont tus. Sont devenus invisibles. «*Après l'incendie, nous nous sommes murés dans le silence. En une nuit, toute la cité a sombré.*» Ceux des habitants de la tour numéro 2 qui n'avaient pas péri dans les flammes sont partis, raconte-t-elle, frappant un peu plus tout le quartier d'indignité. Comme s'il fallait s'enfuir. Comme s'il était impensable qu'une vie puisse demeurer dans les lieux. «*Nous qui aimions tant nous rencontrer, nous nous sommes alors enfermés chez nous sans que nul ne vienne nous tendre la main.*»

Cinq ans. Jusqu'à ce que Guylaine Pery vienne proposer son projet. «*Lorsque la mairie m'a contactée pour organiser ces journées, reprend Pascale Lemaire, je n'ai pas hésité un instant. Aussitôt, j'ai mobilisé mes voisins. J'ai parlé à Dounia, Saoula et Zied du projet que la mairie avait, avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne, de former des guides pour la cité. Il fallait que l'on parle de nous, que nous nous réappropriions cette identité qui nous avait été volée, que l'on dise qui nous sommes. Que, nous aussi, avons des envies, des rêves, des besoins. Que nous voulons vivre et exister comme tout le monde...»* «*Oubliez les clichés,*» pouvait-on lire, le 18 septembre, dans *Le Parisien*, en exergue de l'article consacré à l'extraordinaire aventure de Dounia, Saoula et Zied. Effectivement, cet automne, les habitants des Jardins parisiens ont tordu le cou à tous les poncifs, à tous les stéréotypes dans lesquels on a voulu les enfermer. Ils ont rappelé



SEBASTIEN ORTOLA / REA

que, il y a quelques années encore, leur cité connaissait la mixité sociale. Ils ont insisté sur ces solidarités et cette entraide qui leur ont toujours permis d'affronter l'existence. Ils ont repoussé les murs dans lesquels ils se sentaient enfermés pour exposer leurs revendications qu'ils n'avaient pas réussi à exprimer depuis cinq ans. Locaux, aménagement urbain, infrastructures, désenclavement, aires de jeu et animation : tout alors y est passé. Tout, au point de surprendre tout ceux qui les accompagnaient.

Corinne Brun n'est pas prête d'oublier son aventure dans les lieux. Sur les dégâts de la ségrégation spatiale et sociale, cette femme, par son métier, en connaissait un rayon. Mieux que d'autres, elle savait à quel point ceux des Jardins parisiens vivaient en marge de L'Haÿ-les-Roses, à quel point ce périmètre était maudit des classes moyennes. Mais la manière dont les habitants ont témoigné de leur solitude, la façon aussi dont ils se sont emparés de l'opportunité que leur offrait sa caméra la surprennent encore. « *L'outil que la mairie leur a donné, les habitants des Jardins parisiens ne l'ont pas seulement*

« Il fallait que l'on parle de nous, que nous nous réappropriions cette identité qui nous avait été volée, que l'on dise qui nous sommes. Que, nous aussi, avons des envies, des rêves, des besoins. Que nous voulons vivre et exister comme tout le monde... »

ment utilisé, ils s'en sont emparés, se le sont appropriés pour retrouver leur dignité», assure-t-elle.

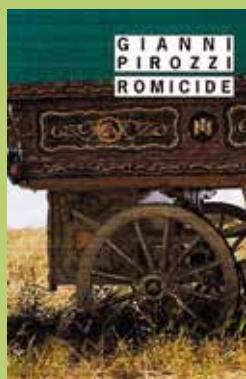
Et ensuite? Guylaine Pery, qui prépare les prochaines Journées du patrimoine, est heureuse d'annoncer que les ateliers pour les jeunes vont se monter avec l'aide de la mairie. Dounia, Saoula et Zied poursuivent, chacun, leur petit bonhomme de chemin, mais organisent encore, le week-end, des visites de leur cité. Richard Wissler forme d'autres jeunes des quartiers, et Corinne Brun cherche toujours du travail, assurant que, cette fois, si elle devait rester dans l'immobiliser, elle aurait des arguments pour vendre des appartements dans ce petit coin de banlieue. Pascale Lemaire, infatigable quant à elle, a des projets plein la tête pour tisser encore et toujours les liens avec ses voisins. Et de marteler encore: « *Il ne faut pas laisser les cités fermées, c'est comme ça que la violence arrive.* » Seuls les dix-huit messages accrochés aux dix-huit ballons lancés le 18 septembre en hommage aux dix-huit victimes de la tour numéro 2 de l'allée du Stade sont restés sans réponse... ▶

Martine HASSOUN

RESPECTABILITÉ ?

La Pléiade et un Médicis !

JEAN COCTEAU
DISAIT : "IL N'Y A PAS
DE MAUVAIS GENRE,
IL N'Y A QUE DE
MAUVAIS LIVRES."
POURTANT, AUX
NARINES DE CERTAINS
COMMENTATEURS,
LA LITTÉRATURE
POLICIÈRE SEMBLE
ENCORE TROP
SOUVENT DÉGAGER
DES RELENTS
DE SOUFRE.



Le polar, genre populaire par excellence, reste toujours suspect aux commentateurs, souvent d'origine bourgeoise, qui croient détenir la vérité révélée dans le domaine littéraire et s'autorisent à porter des jugements équivalents aux tables des lois. Boris Vian, victime lui aussi de ces censeurs, disait à leur propos : « *C'est drôle comme les gens qui se croient instruits éprouvent le besoin de faire chier le monde.* » Il y a quelques semaines, son œuvre est entrée dans la bibliothèque de la Pléiade. C'est un événement considérable.

Au début des années 1980, Robin Cook, romancier anglais talentueux, vécut plusieurs années dans un petit village de l'Aveyron. Il écrivait des romans noirs mais travaillait aussi comme ouvrier agricole, tant la littérature ne suffit pas à nourrir son homme. A cette époque, il faillit gagner le prix Médicis étranger. Les mauvaises langues affirmèrent qu'un polar, qui plus est au format de poche, n'avait aucune chance. Or, en 2010, cette situation a évolué, et je m'en réjouis : cette année, le jury du prix Médicis étranger a distingué l'ouvrage *Sukkwan Island*, du romancier américain David Vann, qui décroche la timbale dès son premier roman. Empruntant à la fois au suspense et à la tragédie noire, son *opus* dépeint la rencontre d'un père et de son fils, longtemps éloignés l'un de l'autre, et qui n'arriveront pas à nouer une relation normale. Au contraire, le drame surgira à cause du vide qui les sépare.

Voilà déjà plusieurs mois que je veux vous parler de *L'Ombre de ce que nous avons été*, le dernier roman de Luis Sepúlveda. Cet écrivain chilien est devenu célèbre dès son premier livre, *Le Vieux qui lisait des histoires d'amour*, édité en 1989. Ce texte d'une centaine de pages, d'une grande beauté, révélait un brillant conteur qui, à l'instar du romancier italien Massimo Carlotto, arrive à transmettre à ses lecteurs une foule d'informations avec un nombre minimum de mots. Sepúlveda et Carlotto ont réalisé des prouesses dans le domaine du texte court et, à l'heure où les pavés de cinq cents pages sont devenus monnaie courante, on ne voit pas qui pourrait rivaliser avec ces deux-là. Il est aussi très difficile d'égaler notre conteur chilien dans le domaine de l'humour. Les choses tournent même à la dérision lorsqu'il s'agit des personnages de *L'Ombre de ce que nous avons été*. Qui sont-ils, ces hommes-là ? Trois sexagénaires, Cacho, Lolo et Lucho, anciens militants du parti communiste chilien, exilés pendant trente-cinq ans. De retour sur leur sol natal, ils ont rendez-vous avec le Spécialiste, qui a prévu d'organiser une action révolutionnaire. Hélas pour celui-ci, alors qu'il se promène dans

une rue calme, la mort le frappe de façon soudaine. Il reçoit sur le crâne un tourne-disque Dual qu'une femme en pleine dispute avec son mari a jeté par une fenêtre du quatrième étage. Bien que devenus orphelins d'organisateur, les trois zigues décident de passer à l'action en cambriolant une banque à la manière du quatuor dirigé par le célèbre anarchiste Durruti qui signa le premier hold-up d'une banque chilienne en 1925. Mélant humour et nostalgie, le romancier dresse un portrait cocasse et émouvant de ces militants qui ont perdu contre la dictature mais qui, même cassés par l'Histoire, conservent leur capacité de croire encore en un rêve et la faculté d'ironiser sur eux-mêmes : ils font entre eux assaut de ces aphorismes qui marquèrent la période dite du stalinisme dans tous les pays du monde. Ces phrases depuis longtemps obsolètes impriment au récit des moments fort réjouissants.

Alors que l'actualité politique s'est concentrée ces derniers mois sur les Roms, le pouvoir essayant d'en faire des boucs émissaires, François Guérif publie, dans sa collection Rivages/noir, *Romicide*, le premier polar de Gianni Pirozzi, paru en 2001 aux éditions Coop Breizh. Cet ouvrage gagna cette année-là le prix polar Sncf du premier roman. Le récit débute à Rennes, sur un terrain aménagé pour les gens du voyage. C'est là que vit Kertesc, un vieux tzigane hongrois qui a fui son pays en 1989. Un soir, il est kidnappé par trois inconnus. Son cadavre est retrouvé, enroulé dans une couverture, après avoir été brûlé avec un chalumeau. Chargé de l'enquête, l'officier de police Bertrand Rozenn interroge Augusto Rinetti, le gardien du terrain, et fait pression sur lui pour obtenir des informations. A l'époque, bien qu'il fût œuvre de débutant, ce livre avait séduit pour son écriture, mais aussi pour sa description du milieu des gens du voyage. En effet, Gianni Pirozzi réussit à éviter les traditionnels clichés attachés aux Roms sans pour autant tomber dans l'angélisme. Il décrit notamment la maltraitance des enfants et ses séquelles. Certaines scènes, assez dures, mettent en scène des personnages violents bien campés, conférant au récit son authenticité. ▶

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

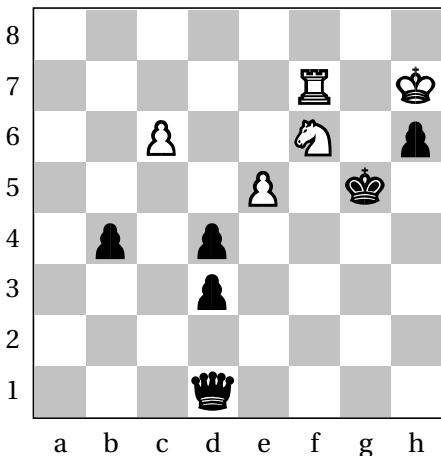
- DAVID VANN, *SUKKWWAN ISLAND*, GALLMEISTER, 200 PAGES, 21,70 EUROS.
- LUIS SEPÚLVEDA, *L'OMBRE DE CE QUE NOUS AVONS ÉTÉ*, MÉTAILIÉ, 150 PAGES, 17 EUROS.
- GIANNI PIROZZI, *ROMICIDE*, ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE PAR L'AUTEUR, RIVAGES/NOIR N° 775, 208 PAGES, 7,50 EUROS.

CLASSE VOYAGEUR : notre classe économique
avec boissons à volonté, menus au choix, glaces,
films, séries TV, musique, jeux vidéo, journaux et magazines,
1001 distractions tout au long du vol
pour FAIRE DU CIEL LE PLUS BEL ENDROIT DE LA TERRE.

AIRFRANCE

Tactique

Etude de Z. Caputto, 1987. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).



Dans les deux parties qui suivent, ce sont les Dames qui se retrouvent enfermées...

Coincé !

A Edimbourg, pendant un tournoi, un incident amusant s'est produit qui faisait encore rire lors de la cérémonie de clôture. Pendant une ronde, après deux ou trois heures de jeu, un participant se rendit aux toilettes. Il s'enferma – tout le monde le fait n'est ce pas? Il se rendit compte ensuite qu'il était incapable de négocier avec le système un peu trop sophistiqué du loquet. Il ne pouvait plus sortir! Il se mit alors à hurler: «*Arrêtez ma pendule et venez me libérer!*» Dans cet ordre! Dans les années 1960, lors d'un match important, un futur prétendant au titre mondial connut une mésaventure similaire.

Filguth R. (2 380)-De la Garza A. (2 200)

Championnat du monde des moins de 26 ans, Mexico, 1980, partie anglaise

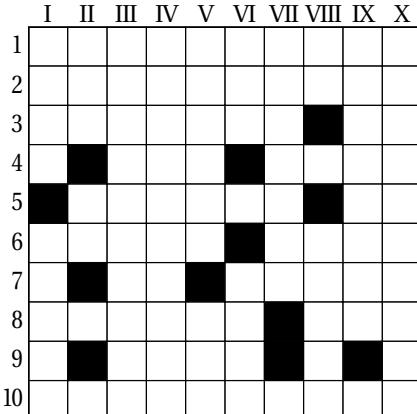
1. c4, Cf6; 2. Cc3, e6; 3. e4, d5; 4. e5, d4; 5. exf6, dxc3; 6. bxc3, Dxf6; 7. d4, Cc6; 8. Cf3, h6 (la Dame n'est pas très bien postée en f6 ; sans doute 8... Dd8; 9. Fd3, Fe7 était-il plus sage); **9. Fd3, Fd7; 10. 0-0,** **Fe7** (10... Fd6!?; et si 11. c5, le coup... Ff4 est possible); **11. Tb1, b6; 12. De2, 0-0;** **13. Te1, Tfe8; 14. g3, Ff8** (les Noirs jouent de façon trop passive); **15. Ff4, Tac8; 16. h4!** (un filet commence à se tisser autour de la Dame noire), **16... Ca5; 17. Ce5, Fa4;** **18. De4** (force le prochain coup, sinon les Blancs jouent 19. Dh7 mat), **18... Df5** (sur 18... g6; 19. h5+–) (**VOIR DIAGRAMME**). **19. Dh1!!** [un choc: De la Garza abandonne. Car, après 19... Df6 (19... Dh5; 20. g4+–); 20. Fg5!, hxg5; 21. hxg5, la menace 22. Dh7 mat oblige les Noirs à donner leur Damel. **1-0**]

Grischuk A. (2710)-Sutovsky E. (2646)

Championnat d'Europe par équipes, Plovdiv, 2003

1. e4, c5; 2. Cf3, d6; 3. c3, Cf6; 4. Fe2, g6 (4... Cxe4??; 5. Da4++– prend en fourchette le Roi et le Cavalier); **5. 0–0, Fg7; 6. Fb5+, Fd7; 7. Fxd7+, Cfxd7; 8. d4, 0–0; 9. Fe3, Db6; 10. Dd2, Cf6; 11. dxc5** (la séquence 11. e5, dxe5; 12. dxe5, Cg4; 13. Ff4, Cc6; 14. Te1 fut jouée lors d'une partie Shahade-Ashley, New York, 1999. Les Blancs gagnèrent cette partie), **11... dxc5; 12. Dc2, Dc6; 13. Cbd2, h6; 14. Tfe1, Ca6; 15. Ce5, De6; 16. f4, Cg4; 17. Cxg4, Dxg4; 18. f5!** (prépare l'enfermement de la Dame adverse), **18... e6** (18... gxf5; 19. exf5 n'aide pas les Noirs); **19. h3, Dg3; 20. Cf3, Tad8?** (il était très difficile d'imaginer ce qui allait arriver, sinon Sutovsky aurait opté pour 20... exf5; 21. exf5, Tae8; avec des chances réciproques); **21. f6!!** (la première étincelle d'une merveilleuse combinaison), **21... Fxf6** (sur 21... Fh8; 22. Fxh6, Tfe8; 23. e5+–); **22. e5!, Fg5** (si 22... Fxe5; 23. Ff2+–); **23. Ff2, Df4; 24. Te4, Df5; 25. De2!** (Sutovsky abandonne, il ne peut plus sauver sa Dame: si 25... h5; 26. g4, hxg4; 27. hxg4+–), **1–0**.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS



HORizontalelement

1. Procède par digressions. – 2. Tributaires du hasard. – 3. Ceux qui ont tout vu. Le neptunium. – 4. Personnel inversé. Homme de pouvoirs. – 5. Fera son choix. Désinence verbale. – 6. Machins-chooses. Se mettra à la page. – 7. A l'entrée de Bhopal. Un pivot pour la dent. – 8. Tel le cerveau. Jamais comme avant. – 9. Chaton craintif. – 10. Se produisent sans interruption.

VERTICALEMENT

- I. Repère temporel. Se succèdent au hit-parade. – II. Point sur une nappe. Conjonction. – III. Tel un organisme mixte mais pas hermaphrodite. – IV. Imperméable ou botte. – V. Joueront sûrement un rôle. La tune du céréalier. – VI. Demi-vocalisation féline. Bases de lancement. – VII. Qualifie une ligne qui suit l'onde d'ébranlement dans un séisme. – VIII. Symbole. Non encore perçu par une oreille. – IX. Petit poisson suisse. – X. Impatiemment attendues par de futurs héritiers avides.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontal elements: 1. Discussionive, - 2. Aleatoryes, - 3. Temomis, Np. - 4. Jnl (lun.). Magie, - 5. Optera, Et. - 6. Trucs, Lira, - 7. Bn, Temon, - 8. Bilioe, Omc. - 9. Jule, - 10. Successtis.

Vertical elements: 1. Dre Thebes, - II. Jle, OI, - III. Semi-public, - IV. Caoutchouc, - V. Utilities, Blie, - VI. Ron, Tees, - VII. Sismale, - VIII. Lc, hout, - IX. Vengeorn, - X. Esprances.

A close-up photograph of a woman's neck and shoulder. She is wearing a necklace made of several small, globe-shaped ornaments. The globes are white with green continents and blue oceans. The woman has short, dark hair and is wearing a dark, high-collared garment.

AIRFRANCE

*Plus de 800 destinations
avec nos partenaires SkyTeam.*

★ BETC Euro RSCG

AIRFRANCE KLM

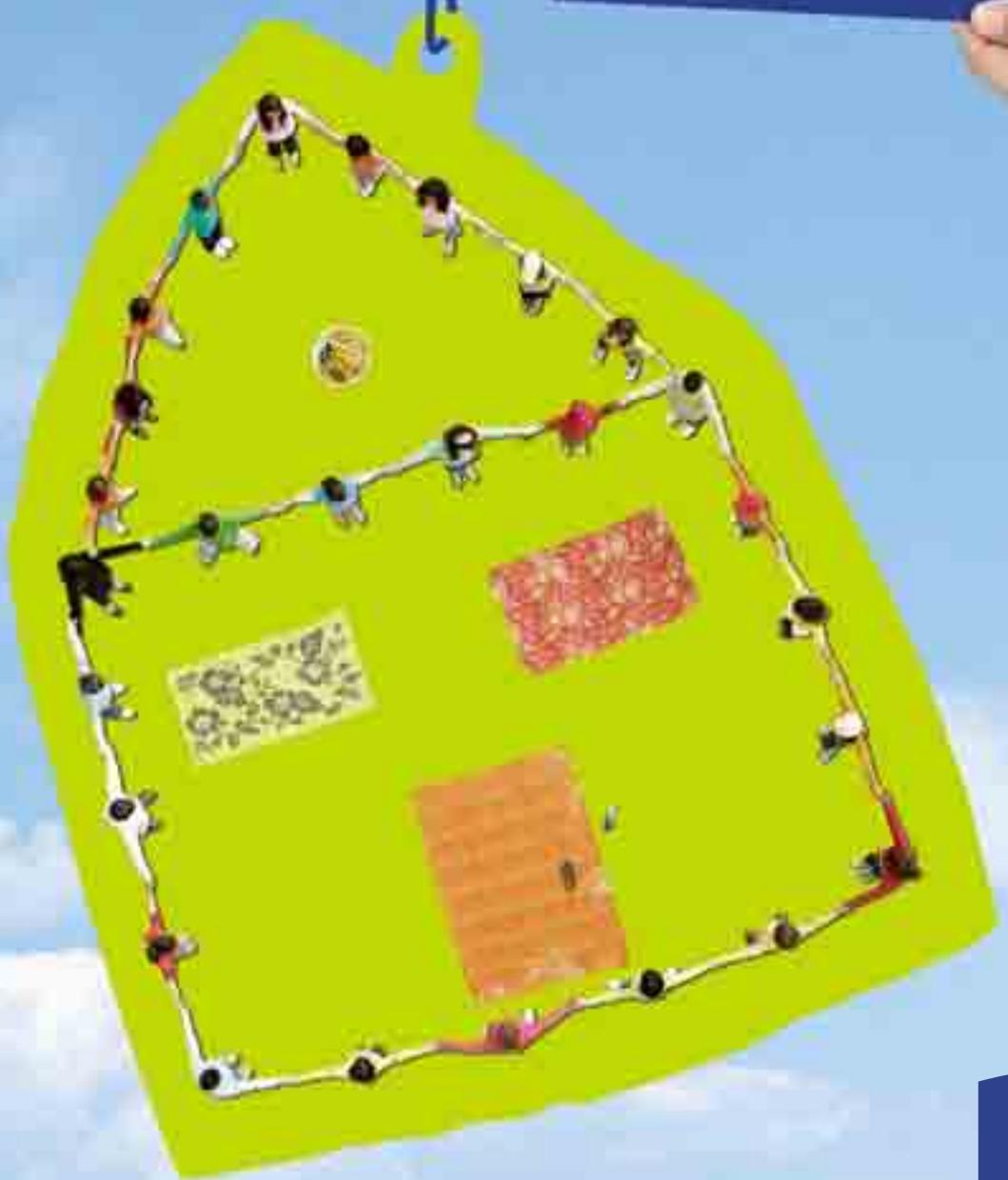
airfrance.fr



ASSURANCE HABITATION

CONTRAT HABITATION PERSONNALISABLE

CHACUN CHOISIT
LES OPTIONS DONT
IL A VRAIMENT BESOIN



Renseignez-vous auprès d'un conseiller
ou sur www.macif.fr

Les options du contrat Habitation sont accessibles selon la formule ou les options souscrites. Pour connaître les conditions du contrat, renseignez-vous auprès d'un conseiller.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE